Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13335 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 13-LUNDI 14 DÉCEMBRE 1987

M. Chirac, la défense et l'Allemagne

Le discours que M. Jacques Chirac a prononcé, le samedi 12 décembre, devant l'Institut des hautes études de défense nationale prolonge et approfondit une évolution constatée en France en matière de défense ces douze derniers mois. D'une part, Paris cherche par tous les moyens à se rapprocher de la République fédérale en complétant le volet « sécurité » du traité franco-allemand de 1963. D'autre part, une révision est en cours sur le concept des armes « préstratégiques » françaises, armes de l'« ultime avertissement ».

Sur le premier point, les formules employées par le premier ministre vont loin. Jamais un responsable français n'avait dit aussi clairement que l'engagement de la France au cas où la RFA serait victime d'une agression serait « immédiat et sans réserve », qu'il ne saurait y avoir une « bataille d'Allemagne » séparée de la « bataille de France ». Jusqu'à présent, Paris entendait se réserver la liberté de décision jusqu'au dernier moment et n'excluait pas le cas extrême d'un repli sur l'Hexagone. Les déclarations de M. Chirac devraient donc être bien accueillies à Bonn.

La doctrine formulée à propos des armes préstratégiques confirme une évolution dont M. François Mitterrand avait pris l'initiative. En fait, Paris n'a jamais vraiment su que faire de ses Pluton, ces armes à courte portée dites d'abord « tactiques », puis « préstratégiques », qui avaient l'inconvénient de menacer exclusivement le territoire allemand. Le remplacement du Pluton par l'Hadès, de portée plus longue, allège partiellement les craintes de Bonn, sans résoudre pour autant le problème de fond. Le meilleur moyen d'adresser un « ultime avertissement » à l'adversaire n'est-il pas d'opérer un tir limité quant à ses effets mais tout de même directement sur son territoire, c'est-à-dire avec des engins de même portée que les armes stratégiques ?

C'est bien ce que laisse entendre M. Chirac lorsqu'il parle d'un tir « précis, efficace et limité », effectué « aussi loin que possible dans la profondeur du dispositif adverse ». Mais si tel est bien le but recherché, il faut bien admettre que l'Hadès n'est pas l'arme adéquate à cette fin.

Un autre facteur fait planer un doute sur ce programme. Comme vient de le confirmer la session du conseil atlantique à Bruxelles, une pression croissante s'exerce, à l'instigation des Allemands, pour engager avec Moscou une négociation sur les armes nucléaires à courte portée (moins de 500 kilomètres), autrement dit pour ajouter une troisième « option zéro » à celle qui vient d'être scellée par l'accord des Deux Grands.

L'Hadès entre dans cette catégorie d'armes, et il pourrait être beaucoup plus difficile cette fois de le tenir à l'écart de la négociation. Déjà militairement douteux et diplomatiquement dangereux, cet engin est-il bien nécessaire ?

Le discours du premier ministre

« L'engagement de la France serait immédiat et sans réserve dans l'hypothèse d'une agression contre l'Allemagne fédérale. »

Lire page 3.

Onze morts et des dizaines de blessés après l'explosion d'une voiture piégée

La police espagnole soupçonne le commando de Saragosse d'être venu de France

Le bilan de l'attentat de Saragosse, où une voiture piégée a explosé, le vendredi 11 décembre, devant une caserne abritant des logements de fonction de la garde civile, s'élève à onze morts. En attendant une revendication officielle, la police attribue cet attentat aux séparatistes basques de l'ETA, dont le commando, selon elle, est venu de France. Cette hypothèse est considérée comme « probable » au ministère de l'intérieur à Paris.



MADRID
de notre correspondant

Trois attentats en un jour avec un bilan de douze morts : le terrorisme basque n'en finit pas de *« rougir »* la démocratie espagnole. Elles paraissent tout d'un coup bien dérisoires les discussions actuelles entre partis basques pour la *« paix en Euzkadi »* face aux cinq petites filles déchiquetées et aux sept autres personnes tuées, le vendredi 11 décembre, à l'aube, à Saragosse par une voiture piégée des séparatistes de l'ETA.

Quelques heures après l'attentat contre la caserne de la garde civile de la capitale aragonaise, qui a fait onze morts, un policier était gravement blessé par un colis piégé déposé dans sa boîte aux lettres à Basauri (Pays basque). Enfin, vendredi soir, peu avant minuit, à Placencia (Pays basque), un garde civil de quarante-huit ans a été abattu à bout portant sous les yeux de sa femme.

Cette série a de quoi inquiéter. C'est d'abord la rupture de plusieurs semaines de silence de l'ETA, rentrée sous terre après l'efficace tour de vis franco-espagnol.

(Intérim.)

(Lire la suite page 5.)

Les retombées du conflit du Golfe

Economie de guerre à Bagdad

Téhéran a semé le doute quant aux intentions de Paris vis-à-vis du pétrole iranien en annonçant, en marge de la réunion de l'OPEP, une prochaine levée de l'embargo français, ce que l'on dément toutefois dans les milieux gouvernementaux et industriels *(lire page 4)*. Par ailleurs, à Bagdad, on assiste à une remise en ordre de l'économie irakienne susceptible de replacer le pays sur la voie du développement.

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Une position avantageuse à l'ONU, l'appui du monde arabe après le sommet d'Amman, une économie en meilleure posture : les dirigeants irakiens sont plus à l'aise, alors que Téhéran annonce une nouvelle fois une grande opération militaire. Mais, plus de quatre mois après le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 598, demandant notamment un cessez-le-feu immédiat, on estime, à Bagdad, que les choses ont assez duré et qu'il faut se rendre à l'évidence : Téhéran refuse la 598. Ce que, souligne-t-on, Bagdad répète depuis juillet. *« En conséquence,* affirme M. Wissam Al Zahawi, vice-ministre des affaires étrangères irakien, *le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités et adopter une deuxième résolution »*, c'est-à-dire prendre des sanctions contre l'Iran, notamment un embargo sur les ventes d'armes et des sanctions économiques. *« C'est,* ajoute-t-il, *une question de crédibilité. »*

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 4.)

La mise en liberté des frères Chaumet

La longue plainte des créanciers

MM. Jacques et Pierre Chaumet ont été libérés, le vendredi 11 décembre, de la prison de Fleury-Mérogis où ils étaient incarcérés depuis le 13 juin dernier. Cette mise en liberté était de droit. Au même moment, tandis que la justice genevoise lançait contre les deux joailliers parisiens un mandat d'arrêt international, purement formel, l'un des créanciers de la joaillerie, M. Alexandre Reza, demandait au juge d'instruction, M. François Chanut, de procéder à l'audition de M. Albin Chalandon, ministre de la justice.

Une seule décision aurait pu faire obstacle à la libération automatique de MM. Jacques et Pierre Chaumet au bout de six mois de détention préventive : de nouveaux chefs d'inculpation signifiés par le juge d'instruction, M. François Chanut, qui s'y est refusé. Pour l'heure. Car, plus se multiplient les procès-verbaux d'audition, expertises comptables, témoignages, perquisitions et saisies, plus il apparaît que la profession de banquier était pratiquée dans la maison Chaumet.

Ce dossier foisonnant et complexe qui atteint déjà plus de mille cotes, — *« énorme krach »*, *« véritable bombe financière »*, selon les formules de M. Albin Chalandon — est celui d'une faillite sans précédent d'une maison familiale bicentenaire, petite PME en déroute laissant derrière elle un passif de... plus de 2 milliards de francs, soit huit fois le chiffre d'affaires de la maison mère, Chaumet et Cie, en 1986 ! Ebranlés par l'effondrement du cours du diamant, la hausse du dollar et la chute du prix du pétrole, les frères Chaumet ont *transformé leur joaillerie en banque occulte, acceptant des sommes d'argent de clients habituels auxquels ils versaient*, en retour, des intérêts.

Reconnue dès le 11 juin par M. Jacques Chaumet devant les enquêteurs de la brigade financière ; détaillée par le représentant du parquet, M. Yves Chauvy, qui, dans un réquisitoire, assure que *« les frères Chaumet se comportaient comme des banquiers »* ; illustrée par la saisie d'une liste de soixante-quatorze *comptes courants nominatifs* et d'un relevé d'une trentaine de déposants occultes, cette pratique est amplement dévoilée par les investigations complémentaires du juge et des policiers.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 9.)

Insécurité et racisme

L'autre Bourse des valeurs

« La tolérance est une valeur en hausse. » Tel est le constat de M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère, dans le rapport sur le racisme qu'il vient de remettre au premier ministre. Angélisme ? Lucidité ? Méthode Coué ? On souhaiterait que ce député, connu *lui-même pour sa tolérance et son ouverture, ait tout à fait raison.* Mais il y a des jours où on est tenté d'en douter.

C'est dans le département dont il est l'élu que M. Hannoun peut avoir aujourd'hui le sentiment d'être démenti par les réalités. Dans une des petites communes constituant l'agglomération de Pont-de-Chéruy — ville où M. Mitterrand se rend lundi pour inaugurer un lycée, — la population est en émoi depuis le meurtre, au soir du 1er novembre, d'un policier municipal, tué par un Algérien aujourd'hui recherché. Pétition demandant au chef de l'Etat le rétablissement de la peine de mort, aggravation de la tension entre les communautés dans cette ville industrielle où plus du quart de la population est d'origine étrangère, « deuil communal » décidé par le maire (RPR), qui déclare n'avoir pas encore eu le temps de lire le rapport Hannoun : les esprits sont très échauffés même si on n'a pas eu à constater de passage à l'acte *ni de représailles.*

A l'autre bout de la France, dans la région de Caen, la police vient d'arrêter deux jeunes gens, animateurs d'une dérisoire et criminelle association secrète qu'ils avaient baptisée *La main blanche*. Son activité essentielle consistait à commettre des attentats contre des Maghrébins : un épicier algérien était mort après l'explosion d'un colis piégé déposé dans un café fréquenté par des immigrés. L'un d'eux, au moment de son arrestation, a lancé aux policiers : *« Ce n'est pas à vous que j'en ai, c'est aux Arabes. J'en ai déjà buté. »*

Ici, crime de « petits Blancs », enfermés dans leur délire de clandestinité immature, là montée d'un climat de peur qui gagne parmi ces *« racistes mous »* dont parlait M. Hannoun dans son rapport et qu'un fait divers peut faire basculer dans une hostilité plus marquée : *la frontière entre la tolérance et l'intolérance varie en fonction de microclimats liés à des délits ou à des crimes qui activent soudain les braises d'un feu qu'on croyait éteint.*

S'il est possible que la tolérance soit en hausse à la Bourse des valeurs de la France profonde, il ne faut peut-être pas négliger que la cote de la « valeur » peur peut flamber à la moindre occasion, sans parler de la « valeur » sottise, dont l'histoire enseigne qu'elle est désespérément stable.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire nos informations, page 10.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 13 décembre. – *Belgique :* élections législatives anticipées.

Japon : visite de M. Michel Noir (jusqu'au 15).

Oslo : visite du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz.

Lundi 14 décembre. – *Manille :* troisième sommet de l'ASEAN (jusqu'au 16).

Bucarest : réunion du PC roumain (jusqu'au 16).

Mardi 15 décembre. – *Rome :* procès des auteurs du massacre de Fiumicino (1985).

Bonn : visite de M. George Shultz.

Mercredi 16 décembre. – *Corée du Sud :* élection présidentielle.

Washington : visite officielle du président du conseil italien, M. Goria, et du ministre des affaires étrangères.

Jeudi 17 décembre. – *Paris :* visite officielle du ministre autrichien des affaires étrangères, M. Alois Mock.

Budapest : session du Parlement.

Vendredi 18 décembre. – *Karachi :* mariage de Mlle Benazir Bhutto, principale dirigeante de l'opposition.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037



Il y a cinquante ans

Le sac de Nankin

QUAND les premiers soldats japonais entrent le 13 décembre 1937 à Nankin, la capitale de la Chine nationaliste, évacuée le mois précédent par le généralissime Tchang Kaï-chek (surnommé le « Gimo »), a été déclarée ville ouverte. Abandonnée par une grande partie de sa population, la métropole a, en revanche, accueilli des centaines de milliers de réfugiés. Cela fait cinq mois que la guerre sino-japonaise fait rage. Les Japonais, malgré la résistance chinoise, sont entrés en force dans ce grand géant malade, occupant sa capitale historique – Pékin, alors appelée Peiping, la « Paix du Nord » – sa capitale économique, Shanghai, et Canton, la capitale du Sud.

La violence avait déjà régné lors de la longue bataille pour Shanghai, l'armée japonaise écrasant civils et militaires sous un déluge de feu. Mais c'est pendant ce que l'on a appelé le « sac de Nankin » – en anglais, on dit avec plus de réalisme le « viol de Nankin » – que la soldatesque nipponne a atteint les limites de l'horreur.

Quand les Japonais franchirent les hautes murailles construites par les empereurs Ming autour de Nankin, rares étaient ceux qui s'attendaient au pire. Le général Tang Seng Shih, commandant de la place, s'était enfui, son armée s'était débandée sous les coups de boutoir nippons, après avoir jeté armes et uniformes dans les rues. Les tracts lancés par avion prêchaient le calme : « *Les troupes japonaises s'appliqueront, dans toute l'étendue possible, à protéger les bons citoyens et à leur permettre de vivre en paix, dans l'exercice normal de leurs occupations* », assuraient-ils (1).

Ivres de victoire, de fureur, les soldats nippons furent lâchés dans Nankin comme des bêtes fauves, sans contrôle pendant des jours. Ils venaient de perdre 40 000 camarades – contre 450 000 pour les Chinois, soit 60 % de leurs effectifs – face à des adversaires qu'ils méprisaient. Ils s'étaient battus pendant des mois dans des conditions affreuses. Le jour de la revanche était arrivé, qui plus est toléré, voire encouragé par des chefs qui pratiquaient habituellement une impitoyable discipline. La ville fut mise à sac, incendiée par des soudards ne respectant ni hôpitaux, ni écoles, ni églises, ni locaux couverts par l'immunité diplomatique.

Une boucherie organisée

Les témoignages des rares étrangers restés sur place sont terribles : viols, exécutions, massacres en masse. H.J. Timperley cite les témoins de ces viols collectifs, gamines aussi bien que septuagénaires, ayant subi les assauts de parfois plus de vingt soldats. Les femmes étaient violées sur place, sur le seuil de la maison d'étrangers où elles tentaient de se réfugier, écolières dans leurs dortoirs, infirmières dans les hôpitaux, emmenées en groupe pour assouvir la soldatesque ; les hommes qui refusaient de livrer femme ou filles étaient battus, parfois à mort. Volonté d'humilier tout un peuple, obsession sexuelle d'hommes soumis à une violence institutionnalisée, qui traumatisèrent toute une ville, tout un peuple. Au lieu de briser sa volonté de résistance, ces violences ne firent qu'exacerber le nationalisme chinois, déconsidérant par avance les gouvernements « collaborateurs », « fantoches » mis sur pied par Tokyo.

Les femmes ne furent pas les seules victimes du « viol de Nankin » : le nombre des victimes de cette dizaine de jours d'orgie meurtrière n'a jamais été établi avec certitude. Robert Guillain, alors tout jeune envoyé spécial de l'agence Havas en Chine, donne dans ses souvenirs le chiffre de 200 000 victimes (2). Toujours est-il que les survivants ont été traumatisés par ce qu'ils avaient vu, ce à quoi ils avaient échappé : tous ceux qui fuyaient, qui paraissaient suspects, qui avaient la malchance de se trouver face au canon d'un fusil nippon, furent tués.

Mais il n'y eut pas que de la folie dans ces massacres. La boucherie fut bien organisée : au cours du « recensement » de la population, raconte H.J. Timperley, « *on annonça à la foule que s'il y avait parmi elle d'anciens soldats et qu'ils sortaient des rangs, ils auraient la vie sauve et on les emploierait comme travailleurs. Deux cent quarante sortirent des rangs... Deux ou trois survécurent pour narrer leur sort... L'un des groupes avait été mitraillé, l'autre, entouré de soldats, fut employé comme objectif pour l'escrime à la baïonnette* ». D'autres, ficelés ensemble, furent arrosés d'essence et brûlés vifs, noyés ou utilisés pour l'exercice au sabre par les samouraïs en folie... Soldats, fonctionnaires furent massacrés systématiquement ; ce genre d'exécutions massives, on le retrouvera trente-huit ans plus tard au Cambodge, après le « sac » de Phnom-Penh par les Khmers rouges...

Malheureusement pour l'état-major impérial, pour ces militaristes avides d'« espace vital » qui lançaient l'archipel dans une frénésie de conquête, il y eut des témoins. Des généraux se plaignirent que des étrangers se soient trouvés inopportunément sur place. Leur témoignage ne pouvait être assimilé à la propagande nationaliste chinoise. De même que ceux sur la violence des combats à Shanghai dans les mois qui précédèrent, et qui avaient fait aussi des victimes par centaines de milliers d'août à décembre 1937. Albert Londres avait porté témoignage sur cette immense guerre de rue qui se déroulait aux portes de la concession française. Robert Guillain raconte dans ses souvenirs : « *Ce fut finalement une bataille curieuse et bien chinoise, cette bataille de Shanghai. Elle était certes réelle avec ses héros et ses morts, mais en vraie bataille chinoise, elle avait en même temps ceci de truqué que les Chinois, dès que cela allait vraiment trop mal pour eux, pouvaient en sortir : ils n'avaient qu'à venir au bout de nos rues pour se réfugier sur le sanctuaire de notre territoire et s'y constituer prisonniers... des Français. En revenant du « front » vers 10 heures du soir, c'est au bout de la rue de Hué que je les ai vus sortir de la guerre et de la nuit...., à quelques mètres des « boîtes », où des Occidentaux en smoking noyaient leur angoisse ou leur ennui.* »

Après la fin des combats, Guillain fut autorisé à visiter le quartier de Chapei : « *C'était le spectacle d'une ville après un bombardement [...]. Les ruines, ce qui restait de pierre, de béton, de tôle, de surfaces pavées, tout était littéralement criblé, troué, rongé par l'effet d'un déluge de fer. Je visitai encore la campagne à l'ouest de la ville. Même ici, la guerre avait laissé une destruction terrible. [...] Dans les champs, on tombait sur l'épouvante de cadavres de soldats chinois gisant encore un peu partout. [...] Des chiens faméliques se poursuivaient pour aller le long d'une haie se disputer des débris humains, en se battant férocement* »

Les combats de Shanghai avaient commencé le 13 août – cinq semaines après l'« incident du pont Marco-Polo », le 7 juillet, près de Pékin, qui déclencha la guerre – par un « blitzkrieg » des Japonais, qui croyaient pouvoir écraser les Chinois par leur supériorité stratégique et tactique. « *Le Japon gagnera la guerre en un mois* », déclara le général Sugiyama, ministre de la guerre. Il est vrai que les nationalistes avaient mollement résisté autour de Pékin. Mais l'incident suscita une assez profonde réaction patriotique pour interdire tout règlement négocié.

Après des décennies de « grignotage » du territoire chinois – occupation de Port-Arthur (Dalian) en 1905, des ex-concessions allemandes après le traité de Versailles, de la Mandchourie après l'« incident de Moukden » du 18 septembre 1931, et graduellement du nord de la Chine, – la guerre éclatait enfin au grand jour. Conquérant économique qui ruinait l'industrie chinoise, l'Empire du Soleil-Levant et la clique de militaristes qui le dirigeait étaient devenus pour les Chinois des occupants d'une cruauté qui n'a toujours pas été oubliée, de même qu'en Asie du Sud-Est ou en Corée.

La « collaboration » mort-née

Malgré une résistance acharnée et des succès initiaux à Taierzhuang pour le général nationaliste Li Zongren, et à Pingxingguan pour le communiste Lin Biao, malgré le dynamitage des digues du fleuve Jaune par les nationalistes pour ralentir l'avance nippone – qui causa des centaines de milliers de morts parmi la population, – le « Gimo » dut abandonner sa capitale provisoire de Wuhan fin 1938 pour se réfugier à Chongqing (ou Chungking). L'entrée des Etats-Unis dans la guerre permit, après 1941, aux Chinois de bénéficier du soutien américain. Tchang Kaï-chek, qui donnait la priorité au blocus des zones communistes – « *Ils sont le cancer de la Chine, alors que les Japonais n'en sont que la vermine* », disait-il, – céda encore du terrain à l'envahisseur lors des offensives de 1944. Les communistes trouveront dans cette guerre le tremplin militaire et politique qui leur permettra de terminer la guerre en héros de la lutte antijaponaise. C'est en capitalisant sur cette réputation gagnée dans la guérilla, de même que sur les erreurs politiques et stratégiques de Tchang Kaï-chek, qu'ils parviendront à remporter en 1949 la guerre civile.

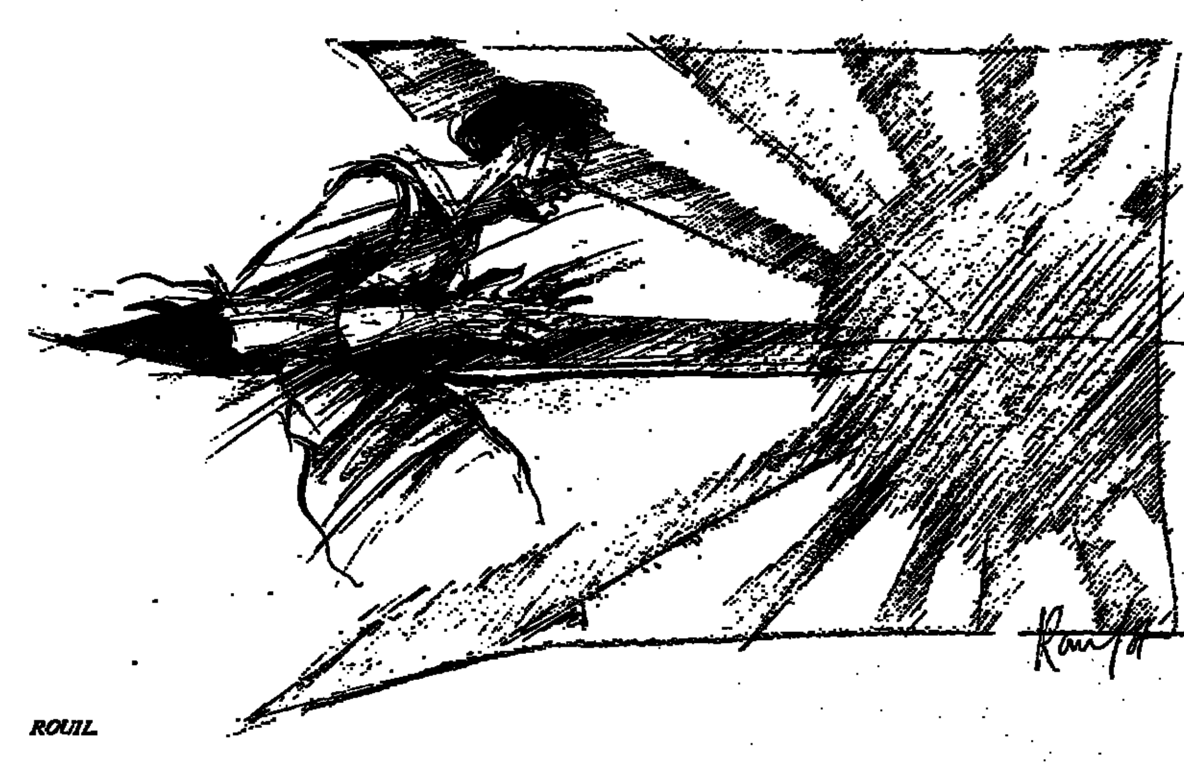
Après la bataille de Shanghai, le « sac de Nankin » aura donc été le révélateur d'un nouveau nationalisme chinois. On pourrait dire que c'est là que se trouvent les premiers germes de la défaite japonaise, dans cette violence profonde et absurde, dans ce mépris de l'adversaire, au point de perdre toute perspective politique. La « collaboration » y est mort-née, et l'image du Japon, en Asie surtout, ne s'en est pas encore définitivement relevée. Quelle famille chinoise n'a pas connu dans son sein, parmi la parentèle, les amis ou les voisins, des victimes de la barbarie de l'armée nippone ? Il faudra plus de vingt ans pour que Pékin, comme d'ailleurs Séoul, acceptent d'absoudre le Japon.

L'histoire réécrite

Et voilà qu'en 1982 le spectre de Nankin a resurgi. Cette fois dans les livres de classe. Sous la pression d'éléments conservateurs, le ministère de l'éducation nippon décida de gommer des livres d'histoire les traces des atrocités de la guerre, remplaçant le terme d'« *invasion* » par celui d'« *avance* », « *afin de ne pas heurter la sensibilité nationale* » ; la guerre redevenait « *nécessaire* », « *pour libérer l'Asie du joug des puissances européennes et américaine et pour bâtir une grande sphère de coprospérité en Asie orientale* ». En ce qui concerne le « sac de Nankin », sur lequel les manuels se bornaient à faire état du « *massacre de nombreux civils* », la nouvelle mouture déclarait simplement : « *La vérité sur l'incident de Nankin n'a pas encore été établie. L'incident doit être décrit comme ayant pris place dans des circonstances anormales...* » pourtant causée par l'« avance » japonaise ! La « nouvelle » histoire reprenait d'anciens slogans militaristes, comme si rien ne s'était passé depuis. Contrairement aux Allemands, une partie des dirigeants japonais paraissaient toujours en peine d'exorciser le passé.

Devant la fureur de Pékin – mais aussi de Séoul, qui n'avait pas découvert moins de « *vingt-quatre distorsions* » dans les nouveaux manuels, – le gouvernement japonais fit marche arrière. Son ministre des affaires étrangères rappela que « *le Japon regrettait profondément les relations passées* », mais assura que des raisons techniques empêchaient tout retour aux textes antérieurs. En 1986, le premier ministre d'alors, M. Nakasone, « *promit* » à nouveau de « *réexaminer* » les manuels incriminés. Aujourd'hui, chaque fois qu'une ombre vient obscurcir les relations sino-japonaises, les Chinois remettent sur le tapis le douloureux souvenir du « sac de Nankin ».

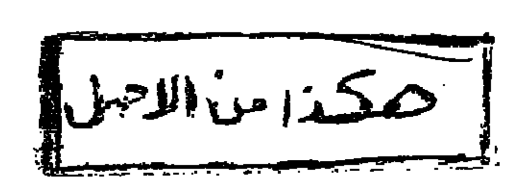
PATRICE DE BEER.



ROUIL

(1) H.J. Timperley, correspondant de guerre du *Manchester Guardian*, *La guerre telle qu'elle est : la terreur japonaise en Chine*, Paris, 1939.

(2) Le Seuil/Arléa, 1986.



Etranger

Après le sommet de Washington

Américains et Soviétiques ont informé leurs alliés

Après le sommet de Washington, MM. Reagan et Gorbatchev ont informé leurs alliés respectifs de ses résultats, le vendredi 11 décembre. Le président américain s'est entretenu par téléphone avec le premier ministre japonais, M. Takeshita, avec le chancelier Kohl, avec Mme Thatcher, ainsi qu'avec M. François Mitterrand qu'il a joint à Antibes, où le chef de l'Etat préside le sommet franco-africain. Les ministres des affaires étrangères de l'OTAN étaient pendant ce temps réunis à Bruxelles où ils ont entendu les explications du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz.

M. Mikhaïl Gorbatchev n'a regagné Moscou que dans la soirée de vendredi, après une étape de quelques heures à Berlin-Est, où il a rencontré les dirigeants des pays membres du pacte de Varsovie.

A Bruxelles

Les Français et les Allemands sont divisés sur les projets de réduction des armes nucléaires à courte portée

BRUXELLES
de notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique, qui tenaient, vendredi 11 décembre, à Bruxelles, en présence du secrétaire d'Etat américain George Schultz, leur session d'hiver, ont célébré comme il convenait la signature du traité sur les FNI, ainsi que les espoirs nés du sommet Reagan-Gorbatchev. Ils ont évoqué, sans trop s'appesantir ni innover, la période post-FNI. Ce fut l'occasion de quelques frictions apparemment vite oubliées entre les Français et les Allemands.

Les couloirs du siège de l'OTAN bruissaient comme au bon vieux temps des commentaires à propos des difficultés que faisait la France à approuver le projet de communiqué. Les Allemands trouvaient que, décidément, les ministres de M. Jacques Chirac faisaient preuve de moins de compréhension pour les problèmes particuliers que leur pose le processus de désarmement que le président de la République... Une agitation qui tranchait de façon rafraîchissante sur l'atmosphère de grand-messe prise par la réunion.

Pas un superlatif ne manqua, en effet, pour saluer les événements de Washington. Ce fut *« une semaine d'espoir pour l'humanité »*, estima Sir Geoffrey Howe, le secrétaire au Foreign Office. Le communiqué parle d'un *« traité sans précédent dans l'histoire de la maîtrise des armements »*, affirme de manière péremptoire à l'intention des sénateurs encore réticents qu'*« il est parfaitement compatible avec les impératifs de sécurité* [de l'Alliance] », et conclut : *« Nous le soutenons pleinement et nous souhaitons vivement qu'il puisse entrer en vigueur à bref délai. »*

M. Jean-Bernard Raimond, peu porté pourtant à jouer par plaisir les trouble-fêtes avait commencé à se faire mal voir en invitant le conseil à manifester sa satisfaction avec plus de sobriété. *« Sa portée réelle dépendra de ce qui va suivre*, expliqua-t-il. *S'il prépare la conclusion d'un accord sur la réduction des armes stratégiques, il sera un bon traité. S'il est un premier pas vers la dénucléarisation de l'Europe – ce que M. Gorbatchev souhaite et que nous sommes unanimes à rejeter, – il sera peut-être historique mais historiquement désastreux. »*

Il existe néanmoins des degrés dans l'unanimité avec laquelle les Seize rejettent la dénucléarisation de l'Europe. On le vérifia encore vendredi quand les ministres délibérèrent de la manière d'indiquer quelles étaient désormais les priorités de l'alliance. Fallait-il mentionner, comme cela avait été fait à Reykjavik, à la demande pressante des Allemands, les négociations pour une réduction des missiles tactiques ? Les Français suggérèrent qu'on oublie pour une fois ces missiles. M. H.-D. Genscher écarta une telle possibilité.

Priorités

Personne ne souhaitait rouvrir le débat de fond. Les Français se résignèrent donc à ce qu'on reprît à Bruxelles le passage du communiqué de Reykjavik traitant de la question. *« Les quinze alliés concernés »* – la France restant à l'écart – indiquent de la sorte qu'il convient, le traité sur les FNI étant signé, de réduire de 50 % les armements stratégiques, de parvenir à l'élimination totale des armes chimiques, de rééquilibrer les forces conventionnelles puis – paragraphe contesté et ambigu – parallèlement [à la réalisation des deux derniers objectifs] de prévoir *« des réductions sensibles et vérifiables des systèmes américain et soviétique de missiles nucléaires à courte portée basés à terre devant conduire à des plafonds égaux »*.

M. Genscher obtenait ainsi satisfaction. Il reste que sur le fond la grande majorité des alliés, Américains en tête, n'excluent pas dans les prochaines étapes du processus de désarmement une négociation sur les missiles tactiques. *« Personne n'affirme qu'on ne parlera plus d'engins nucléaires à très courte portée, mais les priorités ne sont pas là »*, a commenté M. George Shultz.

Cette controverse avec l'Allemagne n'est évidemment pas réglée par ce nouveau tour de passe passe diplomatique. *« C'est une question très sérieuse qu'on aura devant nous pendant des mois et des années »*, a admis M. Raimond.

Raison de plus pour essayer de définir – comme le mandat en avait été donné au conseil atlantique à Reykjavik – un « concept global » du désarmement. Une telle doctrine, nécessaire si l'Occident souhaite ne pas se contenter de réagir aux initiatives de M. Gorbatchev, est en cours d'élaboration au niveau des ambassadeurs auprès de l'OTAN. Les Français espèrent qu'elle pourra être approuvée par les ministres des affaires étrangères en juin à Madrid. M. Raimond a de nouveau insisté pour que cette réflexion ne se limite pas à la maîtrise des armements, mais s'élargisse à l'ensemble des problèmes que posent les relations Est-Ouest.

Les Seize se sont félicités du bon déroulement à Vienne des entretiens préparatoires en vue de l'ouverture, probablement vers l'été 1988, à l'issue des travaux de la CSCE, d'une conférence sur la stabilité des forces conventionnelles en Europe.

PHILIPPE LEMAITRE.

A Berlin-Est

Les dirigeants du pacte de Varsovie expriment leur « gratitude » à M. Gorbatchev

BERLIN-EST
de notre envoyée spéciale

Contrairement à Mikhaïl Gorbatchev, les autres dirigeants des pays socialistes n'ont pas encore appris à sourire quand la presse est là. Au cours des quelques rares minutes où il leur fut donné d'approcher les représentants des pays membres du pacte de Varsovie, réunis vendredi 11 décembre dans le Palast Hotel de Berlin-Est, les journalistes purent apercevoir, parmi les visages de marbre, celui radieux, mobile et détendu du numéro un soviétique, pas le moins du monde éprouvé, apparemment, par ses trois jours d'entretiens à Washington ni par le voyage qu'il venait de faire.

Cette réunion n'allait pas réserver de surprise. Contrairement aux rumeurs qui avaient circulé les jours précédents, aucune proposition nouvelle ne fut émise, et il ne s'agissait que de la pratique « à l'américaine » inaugurée par M. Gorbatchev en 1985, qui consiste à informer les alliés au lendemain d'un sommet. La réunion ne donna lieu qu'à un communiqué attendu, qui rompt toutefois avec la tradition dans l'éloge personnalisé qu'il fait de M. Gorbatchev : les participants, dit le texte, ont exprimé *« leur haute gratitude à Mikhaïl Gorbatchev pour ses efforts énergiques et conséquents qui ont conduit au premier résultat concret en matière de désarmement »*.

Le texte se félicite qu'une entente de principe ait été atteinte à Washington sur la nécessité de réduire de moitié les armes stratégiques offensives. A ce sujet, *« la conclusion d'un accord, qui semble possible dans un avenir proche, serait un progrès fondamental dans le désarmement et dans la construction d'un monde pacifique sans armes nucléaires »*.

Les pays du pacte reprennent également dans leur communiqué les principes déjà énoncés lors de leur dernière réunion, au mois de mai, sur l'élimination des armes chimiques et la réduction des armes conventionnelles. Les alliés socialistes réaffirment leur disposition à réduire les déséquilibres dans le domaine conventionnel, selon la méthode déjà proposée en mai, à savoir que, pour chaque catégorie d'armes, c'est celui qui a l'avantage qui doit réduire.

S'ils soulignent l'effet bénéfique du traité de Washington sur *« le climat qui règne sur notre planète »*, les participants n'en expriment pas moins leur inquiétude devant *« les projets de certains milieux de l'OTAN »* qui voudraient *« compenser »* par l'augmentation et la modernisation d'autres armes les effets du traité sur l'élimination des missiles à moyenne portée.

C. T.

« L'engagement de la France serait immédiat et sans réserve dans l'hypothèse d'une agression contre l'Allemagne fédérale »

déclare M. Chirac à l'IHEDN

C'est avec netteté que le premier ministre, M. Jacques Chirac, a développé la doctrine française de dissuasion, samedi 12 décembre, lors de son traditionnel discours annuel devant les stagiaires, civils et militaires, de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), à Paris. Cette année, le discours du premier ministre était attendu, survenant peu après le « sommet » de Washington entre M. Ronald Reagan et M. Mikhaïl Gorbatchev.

Considérant *« le danger qu'il y aurait à se situer dans la logique soviétique, qui, en proposant des options zéro successives, pourrait compromettre et même éliminer la présence nucléaire américaine en Europe »*, M. Chirac a estimé que l'accord de Washington *« constitue, à certains égards, un défi pour les Européens »*.

Pour la première fois, en octobre, lors de la réunion de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à La Haye, a expliqué le premier ministre, des pays européens ont solennellement exprimé leur volonté de faire de la défense une *« composante à part entière »* de la construction européenne.

La France a donc décidé de resserrer les liens bilatéraux avec ses différents partenaires, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie et l'Espagne, selon M. Chirac qui a, ensuite, longuement développé la relation franco-allemande puisqu'il est possible *« de mettre en œuvre une synergie efficace des stratégies en présence »*.

« La France dispose maintenant des moyens qui lui permettent d'affirmer la dimension européenne de sa sécurité, a déclaré M. Chirac. *L'arrivée à maturité de nos armes nucléaires préstratégiques nous permet d'abord de donner davantage de souplesse à la manœuvre de notre corps de bataille aéroterrestre. A l'époque où le Pluton était l'instrument principal de l'avertissement nucléaire, sa mise en œuvre constituait la mission prioritaire de nos forces : une telle situation pouvait donc nous inciter à réserver ces dernières en vue d'une manœuvre nationale conduite aussi près que possible de notre sanctuaire. L'entrée en service de l'ASMP (1) nous libère de cette contrainte. Le remplacement du Pluton par le Hadès (1), à l'allonge très supérieure, parachèvera en 1991 cette évolution.*

» Qui peut douter désormais, dans l'hypothèse où la RFA serait victime d'une agression, que l'engagement de la France serait immédiat et sans réserve ? Il ne peut y avoir une bataille d'Allemagne et une bataille de France. (...) La France ne saurait considérer le territoire de ses voisins comme un glacis. C'est en rappelant ainsi sa détermination à remplir les obligations qu'il a librement souscrites que notre pays contribuera le mieux à la dissuasion en Europe.

» Dans le même esprit, a ajouté le premier ministre, *l'avertissement préstratégique de la France doit pouvoir être délivré dès que le chef de l'Etat jugera que nos intérêts vitaux sont en jeu, c'est-à-dire, s'il le faut, bien avant l'invasion du territoire national. La valeur dissuasive d'un tel avertissement dépend donc, à mon sens, de la conjugaison de deux facteurs : il doit être précis, efficace et limité, car nous refusons d'entrer dans un engrenage d'échanges nucléaires répétés qui seraient la négation de la dissuasion. Il doit aussi pouvoir être effectué aussi loin que possible dans la profondeur du dispositif adverse. »*

Après avoir rappelé les projets franco-allemands de brigade conjointe et de conseil de défense commun, M. Chirac a conclu : *« Ces initiatives ne trouveront leur pleine signification que le jour où sera abordé le problème de fond : la France et la RFA peuvent-elles s'accorder sur des conceptions stratégiques communes, ainsi que les y invite le traité de l'Elysée dont elles se préparent à célébrer le vingt-cinquième anniversaire ? Etant donné la place de la RFA dans l'alliance atlantique, il faut se demander également jusqu'à quel point notre pays et l'ensemble de ses alliés peuvent, dans le respect de notre indépendance, rapprocher leurs doctrines. C'est à cette condition que pourra véritablement se former l'« espace stratégique commun » que le général de Gaulle évoquait juste avant de sceller avec le chancelier Adenauer la réconciliation franco-ouest-allemande. »*

(1) Le missile sol-sol Hadès porte à environ 450 kilomètres (au lieu de 120 pour le Pluton). Le missile ASMP (air-sol à moyenne portée) est tiré par les avions Mirage-IV-2000 et Super-Etendard, et il porte, après son lancement, à environ 300 kilomètres. – *(NDLR.)*

La fin du quatorzième sommet franco-africain à Antibes

La France rejette l'annulation pure et simple de la dette du continent

La quatorzième conférence franco-africaine, qui devait prendre fin samedi 12 décembre dans l'après-midi, a été marquée par la volonté française réaffirmée d'aider le continent à sortir du sous-développement sans annuler purement et simplement ses dettes. Dans un discours prononcé vendredi *(nos dernières éditions du 12 décembre)*, M. François Mitterrand a notamment invité les pays riches à assumer leur *« responsabilité déterminante »* pour venir en aide à un continent qui *« cumule les difficultés »*. *« Le temps presse, le concours de toutes les énergies en Afrique et hors Afrique est indispensable »*, a-t-il déclaré.

Rassurant le président Hissène Habré, le chef de l'Etat a par ailleurs évoqué le conflit tchadien en assurant que la France *« continuera à apporter son concours dans tous les domaines nécessaires au Tchad »*. Soulignant que si *« ce n'est plus la guerre, ce n'est pas encore la paix »* au Tchad, M. Mitterrand a rendu hommage à l'action du comité *ad hoc* de l'OUA, animé par le président gabonais Omar Bongo, qui, a-t-il dit *« a permis de faire les premiers pas sur le chemin indispensable d'un règlement pacifique du différend qui oppose la Libye au Tchad »*.

ANTIBES
de notre envoyé spécial

Conçue à l'origine comme une « réunion de famille » entre les anciennes colonies et la puissance tutélaire, la conférence annuelle des chefs d'Etat de France et d'Afrique, dont la quatorzième session s'est achevée samedi 12 décembre, s'est ouverte progressivement aux lusophones, puis aux anglophones. L'impossibilité de traiter les problèmes africains en s'enfermant derrière des barrières linguistiques devient de plus en plus évidente. En mettant en question les frontières héritées de la colonisation, M. Kadhafi ne menace pas seulement le Tchad, a pu rappeler M. Hissène Habré aux autres délégations

D'autre part, l'ensemble du continent noir est préoccupé par l'évolution du marché des matières premières et le traitement de la dette internationale, qui ont été des thèmes dominants de la réunion d'Antibes.

Le président Mobutu s'est fait le porte-parole de tous ses pairs dans un discours vigoureux. Loin de vivre aux crochets des nations industrialisées, le Zaïre, a-t-il dit, est devenu *« exportateur net de capitaux »* parce que les sommes qu'il consacre au remboursement de sa dette sont supérieures aux nouveaux crédits qu'on lui consent. Pour discuter d'égal à égal avec ce qu'il appelle les « cartels » de créanciers – les clubs de Paris et de Londres, – il a invité les Africains à s'unir et à s'engager sur la voie ouverte par la récente conférence de l'OUA sur la dette, qui a demandé un rééchelonnement sur cinquante ans et même la transformation de certaines créances en dons purs et simples. Il a aussi lancé une idée neuve qui consisterait à convertir la dette en obligations négociables sur le marché international.

Face aux doléances africaines, M. Mitterrand a réagi de la même façon que M. Chirac et ses ministres. A quelques nuances près, leurs vues sont identiques sur ce problème de la dette que les Africains lient à celui de la baisse constante de la valeur des matières premières. La France promet d'œuvrer à la stabilisation des cours en luttant pour l'établissement d'un *« ordre économique international »*, mais elle rejette en termes diplomatiques une certaine surenchère. Il préconise un examen de la situation *« Etat par Etat »* et non un coup de chiffon général sur les créances.

Pour se faire entendre, M. Mobutu a usé d'un langage culpabilisant, évoquant par exemple la *« dette morale »* des anciennes puissances impériales à l'égard de leurs colonies dont elles ont largement utilisé les ressources pour leur propre développement. Les plaignants pourraient faire aussi leur examen de conscience. Si la dette pèse si lourd, c'est en partie parce que les prêts n'ont pas été utilisés pour des investissements productifs. Et puisque l'Afrique s'inquiète des conséquences du marché intérieur européen en 1992, il serait temps pour elle de mettre en œuvre une véritable coopération régionale.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



Proche-Orient

Les relations entre la France et l'Iran

Deux des Iraniens expulsés au Gabon sont reconduits à Londres et à Stockholm

Deux des quatorze opposants iraniens expulsés mardi au Gabon ont été reconduits, vendredi 11 décembre, l'un en Grande-Bretagne et l'autre en Suède, où ils bénéficient du statut de réfugiés politiques. Le cas de ces deux Iraniens, qui avaient été interpellés à Paris en même temps qu'une vingtaine d'autres personnes – Iraniens et Turcs d'origine kurde, – dont la plupart sont membres ou sympathisants des Moudjahidins du peuple (opposition armée au régime de l'imam Khomeiny), avait notamment été soulevé par le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) auprès de Paris.

Le Haut Commissariat pour les réfugiés a, en outre, exprimé son insatisfaction à la suite de la réponse française à sa demande d'explications, rapporte notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac (nos dernières éditions du 12 décembre). Le HCR se plaint en particulier de n'avoir pas été informé par Paris, plusieurs jours après l'expulsion, de l'identité des personnes expulsées et déplore que ces dernières ne jouissent pas, selon les informations parvenues à Genève, d'une entière liberté à Libreville.

La polémique soulevée en France – et au sein même du gouvernement – sur la façon dont ont été menées ces interpellations et ces expulsions – certains Iraniens se trouvent toujours en rétention administrative à Paris – s'est poursuivie vendredi. Après que M. Malhuret eut exprimé son inquiétude, ses « doutes » et ses « réserves » sur cette affaire, MM. Pasqua et Pandraud ont mené une contre-offensive, d'une part, en assurant qu'ils assumaient toutes leurs responsabilités et, d'autre part, en affirmant que les expulsés n'avaient été victimes d'« aucune brutalité gratuite » de la part de la police française. Le ministre de la sécurité a toutefois reconnu implicitement que la manière forte avait dû être utilisée en remarquant qu'il avait « rarement vu quelqu'un se faire expulser volontairement ». Les Moudjahidins affirment pour leur part que leurs camarades expulsés ont été malmenés au cours de leur transfert au Gabon.

Après s'être attiré les foudres de parlementaires étrangers – notamment britanniques, américains, italiens, – le gouvernement français s'est vu critiqué par la Suède. « Il est inconcevable qu'une telle chose ait pu se passer », a déclaré le secrétaire d'Etat au ministère suédois du travail, M. Gerd Engman, peu avant que l'un des expulsés ne regagne ce pays.

A Libreville, où ils sont maintenant quinze – douze Iraniens et trois Turcs d'origine kurde, – certains des expulsés poursuivraient la grève de la faim qu'ils avaient entamée dès leur interpellation à Paris, selon le bureau parisien des Moudjahidins.

Le PS attaque M. Pasqua sur le sort des réfugiés

« Vous avez payé aux autorités iraniennes un pourboire ou un acompte en monnaie iranienne : l'unité de compte est le réfugié iranien ou kurde ! » Cette accusation, M. Louis Mexandeau, PS, l'a lancée, vendredi 11 décembre, à l'Assemblé nationale à l'occasion de la séance des questions orales sans débat. D'ordinaire réservée à des sujets plus locaux, cette séance a été utilisée par le groupe socialiste pour interpeller à nouveau le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, au sujet de l'expulsion de militants antikhomeinistes et kurdes.

« Votre opération révolte même des membres de votre gouvernement. Il y a de quoi », a lancé M. Mexandeau en faisant allusion aux récents propos de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme (*le Monde* du 12 décembre). *« Vous n'avez pas pris les assurances élémentaires près du Gabon pour qu'il accueille définitivement vos expulsés. Résultat : il menace de réexpulser vers l'Iran certains de ces réfugiés politiques »*, a encore accusé le député socialiste, estimant que le bilan de cette affaire était « *désastreux* ».

« C'est votre droit, M. Mexandeau, de vous déclarer solidaire des Moudjahidines du peuple qui, aujourd'hui, combattent le régime de Khomeiny, comme ils l'ont aidé hier à prendre le pouvoir. Vous aurez du mal à les présenter comme des démocrates authentiques et on peut imaginer quel régime s'instaurerait en Iran s'ils prenaient le pouvoir, mais ce n'est pas mon problème. Mon problème, c'est que, en tant que ministre de l'intérieur, je ne puis tolérer que l'on se livre sur notre sol à des opérations, à un chantage et à des menaces tendant à faire régner la terreur dans une autre partie de la communauté iranienne », a répondu M. Pasqua en précisant qu'était fausse l'information selon laquelle des réfugiés pourraient être expulsés vers l'Iran.

« Si les Moudjahidines du peuple se contentent de protester contre le régime iranien en respectant scrupuleusement nos lois, ils n'ont rien à craindre, sinon nous en tirerons les conséquences », a conclu le ministre. *« Je vous renvoie à la phrase d'André Malraux »*, a répliqué M. Mexandeau : *« On ne fait pas de la politique avec de la morale, on n'en fait pas davantage sans. »*

● **Attaque iranienne contre un pétrolier chypriote.** – Des vedettes iraniennes ont attaqué un pétrolier géant chypriote dans le sud du Golfe, le samedi 12 décembre, annonce-t-on de sources maritimes régionales. Selon celles-ci, le pétrolier *Pivot* (232 164 tonnes) a été touché au large de Dubai, à 10 milles au sud de l'île d'Abou-Moussa, une base de vedettes iraniennes non loin du détroit d'Ormouz. – *(Reuter.)*

Paris dément qu'un accord soit en vue sur la levée de l'embargo pétrolier

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Anxieux de montrer que son isolement diplomatique n'était pas aussi total qu'on le dit, l'Iran a assuré, prématurément semble-t-il, en marge de la conférence de l'OPEP à Vienne, que la France avait accepté le principe de lever l'embargo pétrolier imposé au début du mois d'août sur le brut iranien. Interrogé par le *New York Times* sur une éventuelle reprise des achats français, un membre *éminent de la délégation iranienne* a déclaré le 11 décembre : *« Je ne crois pas que ce soit encore bloqué. Les deux pays ont l'intention de résoudre ce problème. Nos problèmes avec la France seront résolus. »*

Les milieux industriels et gouvernementaux français ont formellement démenti que Paris ait changé de ligne sur ce point. *« Cela me paraît improbable. C'est du bluff »*, nous a déclaré un haut fonctionnaire français. Le jour même, les compagnies françaises se sont vu refuser le droit d'importer du brut iranien par l'intermédiaire de leurs filiales étrangères, indiquait-on de source gouvernementale bien informée. Les compagnies pétrolières confirmaient, de leur côté, que l'embargo n'avait pas été levé, assurant toutefois qu'elles s'attendaient qu'il le soit ultérieurement, si les négociations en cours entre Paris et Téhéran aboutissaient. *« Ce ne serait après tout qu'un retour à la normale »*, disait le président d'une compagnie anglo-saxonne opérant en France.

« Ce serait une grande concession dans le contexte actuel. Cela vaut certainement cher dans le cadre des négociations », faisait remarquer, de son côté, un haut fonctionnaire notant que le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays était en tout état de cause un préalable indispensable à une éventuelle reprise des achats français.

La levée de l'embargo français représenterait, en effet, pour Téhéran un atout énorme, non seulement sur le plan diplomatique mais aussi économique. Le cumul des embargos, *français* en août, puis américain en octobre, joint au refus des Japonais d'absorber le surplus ainsi créé a, en effet, lourdement handicapé l'écoulement du brut iranien, contraignant Téhéran à consentir des rabais importants qui ont réduit ses revenus. La reprise des achats français, en desserrant l'étau, placerait l'Iran en meilleure *position pour négocier* avec les compagnies japonaises, ses principaux clients, le renouvellement des contrats pour 1988.

On apprenait de bonne source que les autorités américaines, au courant de la déclaration iranienne, se sont d'ailleurs d'ores et déjà inquiétées de la levée éventuelle de l'embargo français, qui briserait le front occidental contre la République islamique.

V. M.

ISRAËL : au terme d'une semaine sanglante dans les territoires occupés

Quatre Palestiniens tués par l'armée en Cisjordanie

La Cisjordanie et Gaza viennent de connaître l'une des semaines les plus sanglantes depuis le début de *l'occupation israélienne* en juin 1967. Huit Palestiniens ont été tués par balles et des dizaines d'autres blessés entre mardi et vendredi. La majorité des victimes de ces violences résident dans les camps de réfugiés.

Mercredi, deux Palestiniens avaient été abattus à Gaza. Jeudi, un adolescent était tué près de Naplouse, tandis qu'un enfant de onze ans trouvait la mort à Gaza (*le Monde* du 12 décembre). Le cycle de la violence s'est poursuivi et aggravé vendredi, jour de prière dans les mosquées de Cisjordanie. Quatre jeunes ont été tués par balles et une trentaine d'autres blessés dans le camp de Balata, près de Naplouse. Le scénario présenté par les autorités israéliennes est toujours *le même*. Selon elles, des manifestants se sont regroupés à la sortie des mosquées, avant de jeter des pierres, des boulons et des bouteilles incendiaires vers les soldats. Ceux-ci ont répliqué avec des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes, puis, s'estimant directement menacés, ont, pour se dégager, ouvert le feu sur les manifestants.

Selon les témoignages recueillis à Balata par l'AFP, les soldats *« se sont livrés à une boucherie et tiraient sur tout ce qui bougeait »*. *« Une jeune fille*, raconte un témoin, *a été tuée à bout portant par un soldat druze. Elle était à moins de 10 mètres de lui lorsqu'il a déchargé son arme. Vers midi, nous étions en train de manifester contre la présence des soldats dans le camp depuis trois jours lorsque ceux-ci ont tiré dans le tas. La fusillade a été longue et tout le monde, dans l'affolement, piétinait les blessés. »*

De violents incidents ont ensuite eu lieu à l'hôpital Ittihad de Naplouse. Selon des témoins cités par l'AFP, des centaines d'habitants de Naplouse et de Balata sont venus offrir spontanément leur sang, mais les soldats *« ont tenté de les empêcher d'entrer dans l'hôpital. Les Palestiniens, massés devant la porte, ont lancé des pierres et forcé le barrage. Les affrontements ont duré quarante minutes. Après avoir arrêté dix personnes, les soldats ont quitté les lieux »*. Dix blessés graves étaient soignés vendredi soir parmi les débris de vitres brisées et des pierres jonchant les couloirs de l'hôpital. A Washington, le département d'Etat a déploré la mort des Palestiniens. A New-York, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni d'urgence après les incidents de vendredi. L'Assemblée générale de l'ONU, quant à elle, s'est à nouveau massivement prononcée en faveur d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient. – *(AFP, Reuter.)*

Des enfants en première ligne

PIERRES contre fusils : l'image est tellement symbolique qu'elle appartient à la « geste » de la lutte palestinienne. Elle est aussi, hélas, bien réelle. En témoigne le lourd bilan de la semaine écoulée en Cisjordanie et à Gaza. Certes, les territoires occupés sont voués depuis vingt ans à des convulsions périodiques. Mais, dans l'actuel engrenage violence-*répression, deux choses frappent* : l'âge des manifestants et la brutalité de la riposte. Ce ne sont plus les étudiants qui affrontent les soldats, mais des collégiens, adolescents ou gamins d'une dizaine d'années. Les Palestiniens des territoires sont de *plus en plus jeunes gagnés par la* révolte.

En Cisjordanie et à Gaza, un habitant sur deux a aujourd'hui moins de quinze ans. Plus politisés que leurs aînés, moins craintifs et plus intransigeants, ils n'hésitent pas à provo*quer l'armée dans la rue. En représailles*, les forces de l'ordre répliquent de plus en plus rudement. Les coups de semonce et le recours à des balles en caoutchouc laissent rapidement la place à des tirs réels. Les gardes-frontières – en majorité druzes – et les soldats, loin de réagir comme une brigade anti-émeutes soucieuse de limiter les pertes en vies humaines, se comportent comme une force militaire classique face à l'ennemi.

*Conséquence de cette double évo*lution : chaque affrontement est de plus en plus sanglant. Et la situation est de moins en moins facile à « gérer » autrement que par la force brute. Toute tentative de « libéraliser » l'occupation est inéluctablement vouée à l'échec, comme en témoigne la démission en septembre du *général* Sneh, ancien gouverneur *militaire de la Cisjordanie, connu pour* sa modération. Conscient de tout cela, le chef travailliste, M. Shimon Pérès, proposait, il y a quelques jours, de « démilitariser » Gaza. Mais cette demi-mesure – qui n'a d'ailleurs aucune chance d'être acceptée par le premier ministre de droite, M. Shamir – ne pourrait être que provisoire. La réalité est plus simple : *il ne peut exister ici comme ailleurs* d'occupation militaire « éclairée ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Economie de guerre à Bagdad

(Suite de la première page.)

Sans trop d'illusions sur l'efficacité de telles sanctions qui compliqueront, dit-on quand même, les circuits d'approvisionnement, M. Al Zahawi poursuit toutefois : *« Moralement, c'est très important, car cela signifie une condamnation par la communauté internationale de la poursuite de cette guerre »*, donc de l'Iran.

Dans ce retard à l'application de la 598, l'Union soviétique fait figure d'accusée à Bagdad, où les arguments avancés jusque-là par Moscou, essentiellement le fait de laisser du temps à l'Iran, ne convainquent plus personne.

« Nous ne sommes pas d'accord avec l'URSS quand elle nous dit qu'il faut donner du temps à l'Iran pour coopérer avec l'ONU, affirme ainsi M. Saadoun Hammadi, membre du Conseil du commandement de la révolution et président de l'Assemblée nationale. *L'Iran n'est pas le type de régime sensible à la raison. » « La crainte que nous expriment les Soviétiques de la présence américaine dans le Golfe*, souligne pour sa part M. Al Zahawi, *ne doit pas empêcher l'application de la résolution 598. Les deux choses ne sont pas liées. Cela ne doit pas être une excuse. Nous comprenons la position du Koweït dans sa demande de protection américaine pour l'exportation de son pétrole. Nous ne sommes pas favorables à la présence des grandes puissances dans le Golfe, mais le Conseil de sécurité n'a rien fait pour protéger le Koweït. Donc, nous comprenons leur position. Les Etats-Unis ne sont pas là pour être là, mais pour répondre à la demande du Koweït. D'ailleurs, nous avons de très bonnes relations avec les Etats-Unis, et leur aide pour l'adoption de la 598 a été précieuse. »*

Après la tension suscitée par les révélations de l'« Irangate », l'attaque par l'aviation irakienne de la frégate *Stark*, qui a tué trente-sept marins américains, a en quelque sorte remis les deux pays à égalité, explique-t-on dans les milieux diplomatiques.

Le président Saddam Hussein a multiplié les messages à M. Reagan, et Bagdad n'a pas cherché à dissimuler sa responsabilité, une *attitude, dit-on, appréciée* à Washington.

Une chose est sûre, en tout cas, les Etats-Unis ont sérieusement augmenté le montant des crédits offerts à Bagdad dans le cadre de l'aide *agro-alimentaire. Celle-ci*, pour cette année, s'élève à 960 millions de dollars contre 250 millions en 1986. De plus, Washington a offert une ouverture de crédit à court terme de 200 millions de dollars. Autant de gestes qui témoignent de l'augmentation de la présence américaine sur le marché irakien.

En fait, comme le résume clairement le ministre de l'information et de la culture irakien, *« nos relations avec les autres pays dépendent de l'attitude qu'ils adoptent sur la guerre avec l'Iran »*. D'où la tension avec Moscou qu'un traité d'amitié lie à Bagdad. L'URSS fournit 80 % de l'armement irakien, ce qui limite toutefois les éventuelles conséquences du différend actuel.

La condamnation quasi unanime, pour la première fois – Libye exceptée, – par les pays arabes, au sommet d'Amman, de l'« *agression iranienne* » a constitué un succès pour Bagdad, où l'on considère que le sommet a marqué un tournant dans l'attitude des pays arabes à l'égard de l'Iran.

Les responsables irakiens se montrent en revanche très prudents sur l'avenir de la « *réconciliation* » avec Damas. Attendre et voir, tel est le leitmotiv : *« Nous jugerons aux résultats. »* Mais Bagdad ne veut pas brusquer les choses, conscient du fait qu'on n'efface pas des années de brouille en une soirée.

L'apparente sérénité des responsables irakiens est sans doute aussi la conséquence du redressement en cours de la situation économique. Après le marasme de l'année 1986, *et les mauvais résultats* dus à l'effondrement des prix du pétrole, qui n'a rapporté que 7 milliards de dollars en 1986 contre les 14 attendus, Bagdad a réussi à remettre de l'ordre dans son économie et ses finances.

Première tâche achevée, l'Irak a rééchelonné la quasi-totalité de sa dette, qui s'élève à 57 milliards de dollars, dont 31 sont dus aux pays du Golfe. L'endettement à l'égard de l'Occident, celui dont il faut tenir compte dans la mesure où le remboursement à l'égard des pays du Golfe est plus aléatoire, est de 26 milliards de dollars, dont 3 pour la France.

La dette à l'égard de l'Union soviétique, essentiellement militaire, reste inconnue mais se négocie sous forme de troc et d'accord « huile en terre ». Le service de la dette représente environ 3 milliards de dollars.

Si le montant du budget irakien demeure secret, les dépenses intérieures, *selon le ministre des* finances, sont pratiquement équilibrées par les revenus autres que *pétroliers. Le coût de la guerre, dif*ficile à évaluer, s'élèverait en moyenne à 5 ou 6 milliards de dollars par an.

Pour 1987, les revenus pétroliers attendus sont de 12 milliards de *dollars. Malgré la réduction* drastique des importations, l'Irak a dépensé, en 1986, 8 milliards de dollars, et sans doute un peu plus cette année pour la réalisation des grands projets industriels en cours : une raffinerie, une aciérie, un complexe pétrochimique, une usine de pneumatiques.

Parallèlement à cette remise en ordre financière, le gouvernement a *été* largement remanié. Dix ministères ont changé de titulaires en huit mois. Ce sont tous, à l'exception du ministère de l'intérieur, des postes économiques. Des jeunes technocrates, plutôt formés dans les universités occidentales, souvent issus du cabinet du président, ont ainsi fait leur entrée au gouvernement avec pour objectif d'accroître l'efficacité économique.

La rentabilité est devenue le maître mot. Récusant le terme de révolution économique, M. Saadoun Hammadi parle, pour sa part, d'une vaste *« réforme économique et administrative »*. Son but : *« Accroître la productivité du secteur public, réduire ses dépenses et donner un maximum de possibilités aux entreprises irakiennes dans la réalisation des projets en cours. »*

Tous les organismes de tutelle sur les entreprises d'Etat ont été supprimés. Celles-ci sont appelées à faire du profit, *« seul critère du succès ou de l'échec »*, affirme M. Hammadi. Pour illustrer son propos, M. Hammadi donne en exemple le fait que le départ périodique des fonctionnaires sur le front n'affecte en rien la marche des administrations, – au contraire. Ils sont donc trop nombreux et doivent être mieux utilisés, dit-on. C'est sans doute pourquoi ceux-ci ont été récemment autorisés à rejoindre le secteur privé, appelé, lui aussi, à se développer.

Des privatisations ont eu lieu dans le domaine agricole où des fermes d'Etat ont été revendues à des investisseurs privés. Les prix agricoles ont été libéralisés, ce qui les a augmentés brutalement.

Mais, comme le dit M. Hammadi, la libéralisation des prix devrait entraîner une augmentation de la production et une stabilisation du marché. En attendant, des marges de bénéfices ont été fixées et les commerçants qui avaient trop augmenté les prix ont été sévèrement réprimés.

« L'Etat ne peut pas à la fois s'occuper de l'armée et des œufs, affirme le ministre de l'information. *L'initiative privée est un réel motif de progrès, qui doit être encouragée. » « Il y a beaucoup d'activités pour lesquelles le secteur privé est meilleur »*, renchérit M. Hammadi. Reste à savoir quelles seront les possibilités d'action pour les entreprises privée, dans la mesure où l'Irak connaît pratiquement un double circuit économique.

En principe, il n'est pas possible pour un importateur privé d'avoir des devises. Mais quelques *tolérances* existent, puisque certains Irakiens ont un libre accès aux magasins hors taxes où tous le produits sont vendus en monnaies étrangères.

Pénurie de devises

Le manque de devises est sans doute à l'origine du renvoi progressif en fin de contrat de nombreux travailleurs émigrés, *notamment dans les services*. Ceux-ci doivent être remplacés, à la demande du gouvernement, par des Irakiens. Bagdad n'est certes pas la capitale de l'opulence, et les queues devant les magasins d'Etat sont coutumières. Tous les produits de première nécessité sont disponibles, explique un expert, mais les gens les stockent dès l'arrivée sur le *marché, alimentant une pénurie* temporaire.

Les magasins d'Etat devraient progressivement disparaître au profit de petits commerces privés déjà largement répandus.

Ce discours libéral en économie affectera-t-il la politique ? *C'est* une *question* à laquelle il est trop tôt pour répondre tant la guerre sert à justifier la fermeté actuelle. *Mais tout* le monde est d'accord sur un point : la guerre a appris aux dirigeants à gérer. *Le temps* des largesses et des contrats payés à l'avance est terminé.

Aujourd'hui, les Irakiens sont devenus de redoutables négociateurs, dont l'ambition est de préparer leur pays à la paix, que personne ne tient cependant pour proche. *« L'Irak de l'après-guerre ne sera plus comme avant*, explique un diplomate. *La guerre a fait changer les mentalités et réduit l'arrogance de nombreux responsables. »* L'heure est aujourd'hui au pragmatisme et à la prudence, même si beaucoup d'observateurs affirment : *« C'est quand tout va bien que les dangers d'aventure sont les plus grands. »*

L'Irak n'est certes pas sorti des difficultés ; un revers militaire n'est jamais à exclure, comme un nouvel effondrement des prix du pétrole qui remettrait en cause les prévisions faites. Mais, après plusieurs mois de flottement, le pays semble de nouveau engagé sur la voie du développement.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Europe

ITALIE

M. Giorgio Almirante abandonne la direction du Mouvement social italien (néo-fasciste)

Réuni à Naples, le congrès du Mouvement social italien (MSI) devait élire, dimanche 13 décembre, un nouveau président en remplacement de M. Giorgio Almirante. Celui qui a été l'un des fondateurs du parti néo-fasciste en 1946, avant d'en devenir le patron en 1969, quitte la scène politique, à l'âge de soixante-seize ans, en réaffirmant dans son dernier discours sa conviction que le fascisme en tant que mouvement – et non en tant que régime – restait un objectif crédible. Il a justifié sa décision par la nécessité de rajeunir la direction d'un formation en proie, comme souvent dans son histoire, à de graves divisions.

SORRENTE
de notre envoyé spécial

Une formation gravement divisée, où le service d'ordre a dû intervenir pour empêcher une partie de la salle d'en venir aux mains avec l'autre : tel est le spectacle que le chef du MSI, M. Giorgio Almirante, a pu observer du podium du quinzième congrès, alors qu'il prononçait son dernier discours après dix-huit ans de secrétariat, le jeudi 8 décembre, à Sorrente. Départ à la retraite certainement amer pour le vieux leader charismatique à qui tout avait d'abord réussi. L'homme aux yeux bleus acier et à la fine moustache blanche ne quitte-t-il pas en outre la scène sur un ultime recul électoral aux législatives de juin dernier ?

Au premier rang de la grande salle de l'hôtel Palace, un bunker de béton haut perché face à la baie de Naples, s'alignent les délégations invitées. Parmi les étrangers, le seul qui fasse ici figure de vainqueur est le Français Jean-Marie Le Pen : on lui fait une ovation qui le console sans doute de sa malheureuse équipée aux Antilles. La plupart des formations italiennes ont envoyé un représentant, parfois de haut niveau comme les démocrates-chrétiens et les libéraux, plus modeste pour les socialistes. Les communistes ont décliné l'invitation; mais, pour la première fois, *l'Unita*, quotidien du parti, a un envoyé spécial à un congrès du MSI.

L'orateur, naguère réputé excellent, lit un interminable texte d'un ton totalement monocorde. On le dit très malade. Son discours est un appel sans emphase à l'unité. Elle ne joue visiblement plus, la magie de l'ancien chef de cabinet du ministre de la culture populaire (propagande) de l'éphémère République mussolinienne de Salo qui, un soir de décembre 1946, dans un appartement romain, avait rédigé le premier appel aux vaincus de la guerre civile italienne de 1943-1945, afin qu'ils se rassemblent, se ressaisissent et reprennent le combat contre la nouvelle « *partitocratie* ».

Accepter le système pour le combattre de l'intérieur au nom des valeurs du parti : « *Etat, nation, travail* » ? Ou le subvertir de l'extérieur ? Tel a été le constant dilemme aujourd'hui encore mal résolu. Le discours reste celui de « *l'alternative au régime* » ; la politique majoritaire est celle de l'acceptation du jeu démocratique – une situation que conteste pourtant avec véhémence une forte minorité, qui n'appelle cependant pas, loin de là, à la guerre civile.

Depuis qu'en 1960 son appui déterminant au gouvernement du démocrate-chrétien Fernando Tambroni avait été l'occasion de graves émeutes, le Mouvement ne s'est plus jamais vu fournir d'occasions d'approcher du pouvoir sur le plan national mais aussi dans les régions et les municipalités – ou alors de façon infime : aujourd'hui, vingt-sept communes en tout et pour tout, dont une seule de plus de cinq mille habitants, ont des maires MSI.

« Conserver l'outil »

Le Mouvement social italien, bon an mal an, c'est 6 % des voix. Ce n'est pas assez pour poser un problème à la démocratie parlementaire. Le parti est à peu près ignoré – plutôt que vilipendé – par les médias. Sa seule véritable percée a été sa vive poussée lors des récentes législatives dans la province de Bolzano (Haut-Adige - Sud-Tyrol), où il est désormais le premier parti de la minorité italienne (avant la Démocratie chrétienne !) face au Parti populaire sud-tyrolien, représentant la quasi-totalité des citoyens germanophones.

Le choix de la DC au début des années 60 pour une formule de gouvernement de centre gauche (avec le PS) a expulsé le MSI de la scène. C'est l'époque où la lutte entre ses deux « âmes » rivales, celle qui veut devenir la respectable droite du système et celle qui entend demeurer un mouvement de protestation radicale à base populaire, était à son comble. Paradoxalement, M. Almirante conduisait à l'époque la bataille contre le secrétaire Arturo Michelini, qu'il accusait d'avoir « *embourgeoisé le parti* ». Et il y avait plus extrémiste que lui encore : M. Pino Rauti, aujourd'hui candidat « *anti-almirantien* » à la succession du leader, fondait Ordre nouveau, un groupuscule que l'on soupçonnera de bien des actions violentes.

L'élection au secrétariat, en 1969, de Giorgio Almirante avait semblé marquer la victoire définitive des « durs ». Dès l'été 1970, de graves émeutes éclataient à Reggio-de-Calabre, que le MSI avait au moins attisées sinon déclenchées.

En fait, le chef du MSI s'est comporté de façon plutôt prudente. Il a surtout eu le souci de « *conserver l'outil* ». En 1972, il avait réussi l'unification de toute la droite nationale par l'intégration des dernières escouades monarchistes. Il parvint, à la fin des années 70, à limiter la portée d'une grave scission (Démocratie nationale), qui avait vu sortir du mouvement plus de la moitié de ses élus nationaux, lassés d'une éternelle opposition.

Les candidatures à la succession témoignent de nouveau aujourd'hui de l'état actuel de division du parti. Contre M. Pino Rauti, l'infatigable partisan de la « *percée à gauche* », c'est-à-dire du retour à un fascisme pur et dur d'inspiration sociale, les almirantiens étaient partagés à l'ouverture du congrès entre deux légitimités : celle, « *institutionnelle* », qui leur désignait le premier vice-secrétaire, M. Franco Servello, soixante-six ans, élevé dans le sérail, un peu « *l'ombre portée du patron* », et celle de la fidélité au chef, lequel manifestait sa préférence depuis quelques mois pour le secrétaire du Front de la jeunesse, M. Gianfranco Fini, trente-cinq ans, bon chic bon genre, un peu « écolo », pour qui la guerre civile de 1943-1945 est une matière scolaire et Mussolini une vieille lune.

JEAN-PIERRE CLERC.

ESPAGNE

La police espagnole soupçonne le commando de Saragosse d'être venu de France

(Suite de la première page.)

La coopération entre Paris et Madrid avait culminé avec l'arrestation du dirigeant séparatiste Santi Potros le 30 septembre dernier dans le sud de la France. Depuis, un seul attentat mortel s'était produit : le 17 octobre à Pampelune.

En faisant sauter à l'aube une caserne de gardes civils, l'ETA a frappé l'un des coups les plus sanglants de son histoire (l'action la plus meurtrière remonte au 19 juin dernier, lorsque vingt-trois personnes avaient péri carbonisées dans un attentat contre le supermarché Hipercor à Barcelone). L'ETA prend toujours soin de « *choisir son moment* » : l'action de vendredi n'échappe pas à la règle pour plusieurs raisons.

L'organisation se devait tout d'abord de rappeler son existence, de montrer que « *la relève est assurée* », à un moment où les autorités espagnoles espéraient de plus en plus voir « *le bout du tunnel terroriste* », grâce à des opérations policières couronnées de succès (démantèlement des commandos Madrid et Barcelone) et une collaboration française sans faille. Cette dernière pourrait bien se renforcr si, comme le croit la police espagnole, le commando de Saragosse est venu de France. Depuis des mois, M. Felipe Gonzalez avait, quant à lui, déployé une grande activité en recevant un par un tous les leaders politiques du pays, afin de conclure un grand pacte antiterroriste national, adopté par les Cortès le 5 novembre.

Par ailleurs, les tenants les plus acharnés de la lutte armée ont frappé alors que le gouvernement espagnol poursuit des discussions avec des membres de l'ETA à Alger. Les auteurs de l'attentat ont soit voulu saboter cette ébauche de dialogue, soit imprimer une pression plus forte sur les négociateurs espagnols, comme le souligne *El País* samedi matin. Il est difficile d'imaginer la poursuite des contacts après la tuerie de Saragosse, surtout à la fin d'une année qui aura été la plus meurtrière depuis 1980 avec 53 victimes.

La manière forte

Après chaque succès important contre l'organisation séparatiste, les autorités espagnoles répètent avec insistance qu'on ne peut exclure un attentat (le quotidien catholique parle samedi de « *terrorisme prévisible* » du fait du « *fanatisme illimité d'une partie de la population basque* »). Mais elles ne s'attendaient sans doute pas à une telle « *matanza* » (tuerie) qui a poussé le roi Juan Carlos, visiblement très ému, à se rendre sur les lieux.

Ce regain de violence risque de faire hésiter le gouvernement à modifier ou à abroger la fameuse loi antiterroriste, comme le prévoit le pacte national. Ironie : le conseil général du pouvoir judiciaire (le « gouvernement » des juges espagnols) examinait vendredi le projet gouvernemental visant à modifier la loi en question. Malgré le consensus général, une certaine partie de la droite ne manque jamais de critiquer le gouvernement socialiste pour son inefficacité après chaque attentat marquant. Comme après la tragédie de l'Hipercor, la population réclame aujourd'hui avec une insistance rageuse « *la manière forte* » contre un terrorisme de plus en plus aveugle dans lequel certains n'hésitent pas à voir une « *libanisation* » de la question basque (deux voitures piégées, celle de l'Hipercor et celle de Saragosse, ont fait un total de 35 morts).

Après le vendredi noir que vient de connaître l'Espagne, nul doute que la population sera plus que jamais encline à « *comprendre* » quelques « *égarements* » policiers. Lors d'une récente interview télévisée, Felipe Gonzalez n'avait-il pas lui-même affirmé qu'il fallait plus s'occuper d'éradiquer le terrorisme que de traquer les possibles fauteurs de « *bavures* », en accordant la présomption d'innocence aux forces de l'ordre. Comme à Barcelone, en juin dernier, la population a été appelée à manifester sa colère ce week-end à Saragosse où trois jours de deuil ont été décrétés. « *C'est tellement facile de tuer* », commentait un policier affligé devant la caserne éventrée. – *(Intérim.)*

Amériques

ARGENTINE : la commémoration des disparitions

L'indifférence et l'oubli

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

La semaine d'action organisée par le mouvement œcuménique des droits de l'homme pour commémorer la disparition des deux religieuses françaises et de la première présidente des mères de la place de Mai a été un échec populaire. A peine cinq mille personnes ont participé, mercredi 9 et jeudi 10 décembre, à la « marche de la résistance » destinée à protester contre le projet de promotion du lieutenant de vaisseau Alfredo Astiz, accusé d'être responsable de ces disparitions. Les manifestations devant l'Ecole de mécanique de la marine, le fief d'Astiz et des responsables de la répression lors des années noires de la dictature, n'ont rassemblé que quelques dizaines de personnes.

Les mères de la place de Mai, qui luttent pour connaître la vérité sur les disparus et obtenir le jugement de tous les responsables, sont de plus en plus traitées de « *vieilles folles* ». « *Puisque tout le monde sait qu'ils sont morts, leurs enfants, pourquoi continuer à réclamer leur réapparition ?* », entendait-on souvent ces derniers jours.

Le discours des mères s'est, il est vrai, radicalisé. Elles ont adopté une ligne politique très dure en abordant aussi d'autres thèmes sociaux, comme l'emploi ou les salaires, et se sont ainsi peu à peu coupé d'une grande partie de leur soutien populaire, en perdant le respect qu'imposait leur courage sous la dictature.

Après le retour de la démocratie, les Argentins confrontés aux récits des atrocités commises se sont écriés : ce n'est pas notre faute, nous ne savions pas ce qui se passait. Mais une fois les faits connus, beaucoup veulent oublier pour aller de l'avant. La longue lutte des mères s'en trouve affectée. L'année dernière, une partie d'entre elles ont provoqué une scission dans le mouvement, et l'Association pour la défense des droits de l'homme (APDH), dont le président Raul Alfonsin a été membre fondateur, est aujourd'hui divisée entre les défenseurs et les détracteurs du gouvernement. Mais c'est aujourd'hui l'indifférence et le désir d'oublier les mauvais souvenirs qui semblent prévaloir.

CATHERINE DERIVERY.

L'Assemblée nationale adopte le projet de réforme de l'instruction judiciaire

M. Albin Chalandon s'est donné des frayeurs inutiles : son projet de réforme de l'instruction a été adopté, sans difficulté, le vendredi 11 décembre à l'Assemblée nationale. Les leçons de solidarité majoritaire, assorties de quelques promesses, ont été suffisantes pour convaincre la plupart des élus du RPR et de l'UDF de voter « la confiance » à un ministre de la justice qui n'aurait pas supporté un nouveau désaveu.

N'ont finalement maintenu une opposition ferme, en votant contre ce projet, que M. Michel Debré (RPR, la Réunion) et M. René Haby (UDF, Meurthe-et-Moselle). MM. Jean-Louis Debré (RPR, Eure), Pierre Mauger (RPR, Vendée) et Jean-Guy Branger (UDF, Charente-Maritime) se sont contentés de ne pas prendre part au vote. Les députés du Front national se sont abstenus. Le texte du garde des sceaux a été approuvé par 288 voix (RPR, UDF) contre 248 (PS et PC).

Les « câlineries » à l'extrême droite n'étaient même pas indispensables. Elle ont simplement permis d'accroître la marge de manœuvre de M. Chalandon et ont poussé les amis de M. Jean-Marie Le Pen à l'illogisme. Car avant de s'abstenir, M. Georges-Paul Wagner (FN, Yvelines) a expliqué les raisons qu'il aurait eu de voter contre : on ne doit pas changer les lois de procédure *« quand on n'est pas sûr que ce qu'on propose soit préférable à ce que l'on veut remplacer. Or, nous n'avons pas été convaincu que ce que vous proposez soit préférable à ce que vous supprimez »*.

Le ministre de la justice n'aura été finalement battu que sur un seul point : le juge d'instruction pourra être entendu par la « chambre des garanties », si celle-ci le souhaite. Les autres modifications ont été apportées avec son accord. Ainsi M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) a fait préciser que la chambre pourrait aussi mettre l'inculpé en liberté sous contrôle judiciaire, mais qu'elle ne devrait se prononcer que sur la nécessité de la détention sans juger sur le fond de l'affaire.

En revanche, il n'a pas obtenu qu'elle décide aussi, à la place du juge d'instruction, la prolongation éventuelle de la détention provisoire. M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn), rapporteur de la commission des lois, a fait adopter une nouvelle définition des actes que devra effectuer le magistrat instructeur pour ne pas être dessaisi par la chambre d'accusation de façon à élargir sa marge de manœuvre.

L'« infamie » de l'inculpation

Il s'agit d'actes *« nécessaires à la manifestation de la vérité »*.

La création d'une nouvelle situation judiciaire, celle du *« témoin assisté »* a aussi été décidée à l'initiative de M. André Fanton (RPR, Calvados). Sans être inculpé, il aura droit à la présence d'un avocat et à l'accès au dossier. Mais à la demande de M. Chalandon, le juge ne pourra avoir recours à cette nouveauté qu'en cas de plainte sur citation directe avec constitution de partie civile. M. Fanton tenait à cette réforme pour éviter l'« infamie » de l'inculpation à des personnes simplement citées par leurs adversaires, et que le juge doit inculper pour qu'elles sachent ce qui leur est reproché.

Mais M. Wagner, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) et le ministre de la justice ont souligné l'inconvénient d'une telle procédure : l'inculpation prendra encore plus de force culpabilisante ; le *« témoin assisté »* devra jurer de *« dire la vérité »* alors que l'inculpé n'est pas contraint d'aider la justice contre ses intérêts.

L'*« infamie »* de l'inculpation était aussi l'argument avancé par M. Aubert pour obtenir une réécriture de l'article 80 du code de procédure pénale. Cet article définit l'inculpation. M. Aubert voulait souligner qu'elle n'était pas une assurance de culpabilité. Le problème est si sérieux qu'il a été jugé préférable de s'en remettre à la commission chargée de réfléchir à une réforme globale de la procédure pénale, que présidera Mme Rozès, premier président de la Cour de cassation.

Même motif, même punition pour M. Jacques Toubon, qui souhaitait que la décision d'inculpation prise par le juge d'instruction soit une *« ordonnance »* et donc susceptible d'appel devant la chambre d'accusation. M. Chalandon était séduit : *« Cela aura un effet dissuasif sur les magistrats instructeurs en les contraignant à encore plus de sérieux. »* Mais il a reconnu que cela pourrait être utilisé par le *« grand banditisme »* et que cela freinerait l'instruction. Pour lui, il s'agit d'un *« des thèmes prioritaires de réflexion pour la commission Rozès »*.

Même attitude devant la proposition de M. Limouzy de créer un délit *« d'atteinte à la présomption d'innocence »*. Le rapporteur a tenté d'expliquer qu'il ne voulait pas s'en prendre aux *« journalistes professionnels »*, et qu'il faudrait compenser avec un assouplissement du secret d'instruction. M. François Asensi (PC, Seine-Saint-Denis) a remarqué qu'avec une telle disposition il n'aurait pas été possible à la presse d'enquêter sur les dossiers Greenpeace ou Chaumet.

La tentation est grande, pourtant, pour M. Chalandon : *« C'est un des plus grands maux dont souffre la justice ; l'atteinte à la présomption d'innocence est une atteinte à la liberté de la presse. »* Mais sa répression se heurte à la *« liberté de la presse »*. Le système anglais, qui empêche les journaux de parler d'une affaire en cours de jugement, est, malgré tout, étudié à la chancellerie.

Th. B.

Cachet d'aspirine

LA phobie sécuritaire a-t-elle disparu ? Le débat sur la limitation des pouvoirs des juges d'instruction, voulue par M. Albin Chalandon, semblerait le montrer. Quoi qu'ils en disent, les députés de la majorité ont donné de nouvelles armes à tous ceux qui cherchent à gêner les enquêtes des magistrats instructeurs.

Les malfrats, le « milieu », ne manqueront pas d'en user, d'en abuser... du moins ceux qui auront les moyens de s'offrir un bon avocat. Les petits délinquants sont livrés à la machine judiciaire, alors que sont accrus les moyens de lui résister pour les gangsters de haut vol et les trafiquants camouflés derrière une belle couverture sociale. La droite prétend ainsi défendre les intérêts des justiciables ; la gauche s'oppose à ces réformes. Le combat, en apparence, a eu lieu à front renversé.

Nombreux sont les élus de la majorité dont l'effroi est sincère devant le drame de l'inculpation, l'horreur de l'emprisonnement. Cela fait trop longtemps, par exemple, que M. Emmanuel Aubert mène ce combat pour qu'il ne soit pas crédible. Mais le rapprochement ne peut pas être évité : c'est au moment où M. Michel Droit et les frères Chaumet ont subi ce que vivent tous les jours les voleurs à la tire que le gouvernement tente de placer des garde-fous autour d'habitudes judiciaires ancrées dans le code Napoléon.

Au moment où la justice est gravement malade, la sévérité des propos tenus par M. Chalandon à l'encontre des magistrats a peu de chance de faire tomber la fièvre. Elle avait besoin d'un traitement de choc. Elle n'a eu droit qu'à un cachet d'aspirine utilisé à contretemps. Il ne pouvait y avoir un plus mauvais moment pour le lui administrer.

THIERRY BRÉHIER.

Deux recours socialistes au Conseil constitutionnel

Crédit agricole : un feu d'attaques croisées

Les députés socialistes ont déféré, le vendredi 11 décembre, au Conseil constitutionnel deux textes que vient d'adopter le Parlement : la loi relative à la mutualisation du Crédit agricole et la loi relative au report de certaines élections cantonales partielles devant avoir lieu avant l'élection présidentielle. Les sénateurs socialistes, pour leur part, contestent devant le Conseil constitutionnel le seul article 13 du premier de ces textes. Le Conseil devra rendre ses décisions avant le 11 janvier 1988.

Les députés socialistes contestent globalement la loi relative à la dénationalisation de la Caisse nationale de crédit agricole parce qu'elle *« organise une opération d'une nature incertaine, mutualisation selon son intitulé, privatisation par bien des aspects. En fait, le but poursuivi par les auteurs du projet est de vendre la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) à un ensemble fermé d'acquéreurs parmi lesquels les Caisses régionales de crédit agricole (CRCA) occupent une place plus que prépondérante. Mais les conditions dans lesquelles il est prévu d'opérer ce transfert sont doublement attentatoires à la Constitution »*.

D'une part, *« l'opération en cause ne saurait s'analyser comme une mutualisation, pour l'excellente raison qu'il n'appartient pas au législateur d'en décider »*, puisque le régime mutualiste se caractérise par une *« solidarité voulue par contrat, consentie par les sociétaires et eux seuls »*. Dès lors, *« la loi ne peut pas plus décider de la création d'une mutuelle qu'elle ne pourrait, par exemple, décider de marier des personnes physiques »*. Le législateur ne pouvait donc que privatiser la CNCA, quitte à ce que ses acquéreurs décident ensuite, éventuellement, sa mutualisation.

D'autre part, la loi *« rompt gravement l'égalité entre les citoyens dès lors qu'elle réserve à quelques-uns d'entre eux seulement la possibilité d'acquérir le capital de la CNCA »*, estiment les requérants : *« C'est l'Etat, unique propriétaire, qui a concouru à faire de la CNCA ce qu'elle est aujourd'hui. Aussi longtemps qu'elle reste dans le secteur public, c'est l'universalité des citoyens qui en tire bénéfice. Mais, dès lors qu'on la transfère au secteur privé, c'est de nouveau l'universalité des citoyens qui doit avoir accès à son rachat. »*

Aussi, hormis les salariés d'une entreprise, *« nul autre ensemble précis et délimité de personnes physiques ou morales ne peut bénéficier d'un monopole d'acquisition d'une entreprise transférée du secteur public au secteur privé. Ainsi, rien ne peut justifier que le droit d'acquérir la CNCA soit dénié aux personnes autres que celles restrictivement énumérées par la loi déférée »*.

Les députés socialistes soumettent ensuite à la censure du Conseil constitutionnel six articles ou parties d'articles de la loi.

● **Articles premier bis et premier ter** : (maintien des règles de désignation du conseil d'administration jusqu'à la première assemblée générale, approbation par l'Etat avant la réalisation de la vente, des statuts, élaborés par ce conseil d'administration).

Impossible évaluation

Les sociétaires se trouveront ainsi *« privés de la possibilité d'élaborer les statuts de la nouvelle personne morale, et ce pouvoir, attribut très important de la propriété, est confié à ceux qui, par définition, vont aussitôt cesser d'être concernés par le devenir de la société (...). Ainsi se trouve amputé l'un des droits les plus fondamentaux qui s'attachent à la propriété d'une entreprise : celui d'en déterminer les statuts »*.

● **Article 4** : acquisition par les CRCA d'un nombre d'actions déterminé au prorata du bilan total de chacune, arrêté fin 1986.

Ce mécanisme, faisant la part trop belle au *« hasard »*, voire à *« l'arbitraire »*, est jugé *« gravement attentatoire au principe d'égalité en ce qu'il favorise certaines caisses régionales au détriment des autres, sans lien avec quelque réalité autre que purement comptable et momentanée comme le Conseil constitutionnel l'avait relevé et sanctionné en 1982 »*.

● **Article 7** : la nomination du directeur général est soumise à l'agrément des ministres compétents tant que sera réservée à la société la distribution des prêts bonifiés par l'Etat.

L'existence de cet *« élément très important »* (maintien momentané du monopole de distribution des prêts bonifiés) *« rend impossible une juste évaluation de la Caisse nationale et, partant, rend impossible en l'état le transfert au secteur privé (...). Le monopole traduit l'existence d'une mission de service public. Outre les problèmes que cela pose au regard du principe d'égalité, transférer au secteur privé une activité qui a les caractères à la fois d'un service public national et d'un monopole de droit ne saurait être admis »*.

● **Article 13** : majorité au moins des sièges au sein des conseils d'administration des caisses régionales pour les organisations représentatives du monde agricole.

« Rupture d'égalité entre les sociétaires », *« atteinte au droit de propriété de ceux au détriment desquels cette discrimination est faite »* : l'article 13 de la loi ne pourra, affirment les députés socialistes, *« en aucun cas (...) résister à la censure »*.

● **Article 15** : *« Si moins de 75 % des caisses régionales ont acquis des actions de la Caisse nationale ou si moins de 90 % de ces actions ont été vendues, les acquisitions d'actions déjà réalisées sont réputées nulles, la Caisse nationale restant alors une société d'Etat administrée par le conseil d'administration actuel. »*

L'entrée en vigueur de la privatisation ne peut être soumise au *« consentement discrétionnaire »* d'une minorité de caisses régionales. Il y a là une *« privatisation du pouvoir législatif »* contraire à la Constitution, soutiennent les requérants.

Dans deux cas (articles 4 et 13), les députés socialistes demandent au Conseil constitutionnel de déclarer inséparables du reste de la loi les dispositions attaquées. En acceptant ce raisonnement, le Conseil constitutionnel rendrait impossible la promulgation de la loi.

MICHEL KAJMAN.

Pour le PS le report du délai pour les élections cantonales partielles est un problème mal réglé

Le législateur a mal réglé — selon les députés socialistes — le problème du report de certaines élections cantonales partielles pendant la période qui va du début de l'année 1988 à l'élection présidentielle.

Les députés socialistes lui reprochent trois erreurs. D'abord *« le principe même d'une telle prorogation de délai, quelle qu'en puisse être la cause, est entaché d'erreur manifeste dans l'appréciation que le législateur a faite des pouvoirs qu'il peut confier à une autorité administrative »* (les commissaires de la République).

Ensuite, l'article 2 de la loi que contestent les socialistes *« méconnaît le principe d'égalité »* puisque les commissaires de la République *« peuvent organiser à leur gré des élections cantonales partielles avant ou après l'élection présidentielle »*. Pour les députés socialistes, cette faculté permet de soumettre telle ou telle élection aux vents politique du moment.

Enfin, en confiant *« discrétionnairement »* aux commissaires de la République le pouvoir de décision, la loi *« abandonne entre les mains de l'autorité administrative un pouvoir évidemment législatif »*.

Le « 1 % patronal pour le logement »

Les communistes s'entraînent à l'obstruction

Les députés communistes se sont préparés, le vendredi 11 décembre, à l'Assemblée nationale, par quelques escarmouches contre M. Méhaignerie, au dur combat qu'ils comptaient mener le lendemain contre le changement de statut de la régie Renault. Ils ont remporté une première victoire. Contrairement aux prévisions, le projet modifiant les conditions de gestion du « 1 % patronal pour le logement », présenté par M. Méhaignerie, n'a pu être adopté.

L'enjeu n'était pas le bâtiment mais l'automobile. En freinant la discussion, les communistes espéraient repousser d'autant le débat sur Renault. Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) a eu besoin d'une heure et trente minutes pour expliquer que le droit au logement est un droit constitutionnel, et que le texte en discussion est contraire à la Constitution. Elle a eu recours à de longues citations d'Engels et à la lecture — monocorde — des strophes d'une chanson populaire. M. Paul Chomat (PC, Loire), tout aussi prolixe, a tenté de convaincre son auditoire que cette réforme est si mauvaise qu'il est inutile de l'examiner.

La séance a dû être levée avant même que ne commence la discussion des articles du projet. Mais le gouvernement ne s'est pas laissé impressionner. C'est bien de Renault dont il devait être question le samedi 12 décembre au Palais-Bourbon ; le logement est renvoyé à des jours meilleurs, probablement à mardi ou mercredi prochains.

Débat entre Mme Barzach et M. Joxe sur les finances du Comité français d'éducation pour la santé

Au cours de la séance des questions orales sans débat à l'Assemblée nationale, le vendredi 11 décembre, M. Pierre Joxe a demandé au ministre de la santé, Mme Barzach, des explications au sujet du récent renvoi du docteur Serrou, délégué général du Comité français d'éducation pour la santé (CFES).

« Pourquoi cherchez-vous à cacher que le CFES, qui est votre instrument, a dissimulé des opérations portant sur plusieurs millions de francs au bénéfice de vos amis politiques, en utilisant et des faux administratifs pour des voitures achetées illégalement et des faux tout court ? », a demandé le président du groupe socialiste. *« Pour l'instant*, a répondu Mme Barzach, *je peux dire que les faits relèvent d'une gestion insuffisante et non de l'escroquerie si j'en juge par les documents qui m'ont été soumis. Le délégué général nommé en octobre 1986 n'a pas été en mesure de redresser complètement la situation difficile qu'il avait trouvée, mais il n'y a aucune preuve de détournements ou de marchés frauduleux. » « Si ! »*, proteste M. Joxe.

« En tout état de cause, a poursuivi le ministre de la santé, *je verrai ces questions lorsque l'instruction sera terminée. Seul un examen de l'ensemble des circonstances permettra de déterminer s'il y a eu faute et quelle est sa gravité. »*

« Je crois que vous n'avez pas bien compris, a affirmé M. Joxe, *dans quelle situation vous vous trouvez. Si vous n'engagez pas vous-même des poursuites judiciaires, c'est contre vous qu'elles seront engagées. »*

« Vous êtes un magistrat de la Cour des comptes, lui a répondu Mme Barzach, *vous savez que dans le communiqué où j'ai fait connaître ma décision, j'ai réservé la possibilité d'engager des poursuites judiciaires (...). — « Allez-y ! »*, lance M. Joxe. *« ... Mais la procédure administrative n'est pas terminée. Je comprends bien qu'en cette période d'« affaires » vous ayiez besoin de faire croire qu'il y a là une nouvelle « affaire »..., mais là, vous faites une erreur de diagnostic »*, a expliqué Mme Barzach.

● **Exclusion d'un « rénovateur » dans l'Isère.** — Un conseiller général « rénovateur » d'Echirolles, M. Alain Arvin-Bérod, déjà exclu du Parti communiste, a été exclu, le vendredi 11 décembre, du groupe communiste du conseil général de l'Isère. *« Je reste de conviction communiste*, a-t-il déclaré, *et je considère cette exclusion d'un exclu comme le signe de l'impact de Pierre Juquin dans la société, je deviens donc conseiller général rénovateur. Je garde mes délégations. »*

LIVRES POLITIQUES par André Laurens

Le fascisme ni plus ni moins

LE fascisme, c'est comme l'histoire du grand méchant loup racontée aux enfants. En l'invoquant à tort et à travers, on le banalise. Perçu comme un épouvantail, il ne fait plus tellement peur et, de surcroît, il occulte d'autres dangers contre lesquels il faudrait, au même titre, se prévenir.

Cessons donc de raconter des histoires et tenons-nous en à l'histoire, au plus près de celle-ci qui a tant à nous apprendre. Tout est là, en effet : telle est la démarche de Pierre Milza en étudiant le fascisme français au passé et au présent.

L'opportunité de cette étude ne tient pas à la résurgence en France d'une extrême droite qui a ses entrées au Parlement et dans d'autres assemblées représentatives, bien que la réactualisation de certains thèmes de la droite populiste renvoie aux mauvais souvenirs de la mémoire collective. Son intérêt conjoncturel est d'intervenir dans le concert de jugements, plus ou moins argumentés, qui se sont récemment formés sur les idéologies contestant la démocratie libérale. Pierre Milza n'est pas toujours d'accord, il s'en faut, avec les thèses avancées et les amalgames dégrossis au marteau pilon.

Son ouvrage répond donc à d'autres travaux sur les mêmes sujets, en particulier ceux de l'historien israélien, Zeev Sternhell, qui a analysé le fascisme comme une synthèse du socialisme et du nationalisme ayant ses sources dans les tentatives de révision du marxisme qui ont fleuri d'abord en France à la fin du dix-neuvième siècle avant d'essaimer, après la première guerre mondiale, en Europe. Il corrige aussi, mais c'est plus facile, les fresques lyrico-historiques qui mettent dans le même sac idéologique tous les courants de la droite française pour mieux leur opposer le libéralisme antitotalitaire.

Ayant clairement annoncé ses intentions, Pierre Milza s'emploie de la manière la plus classique et la plus rigoureuse, à fournir les preuves sur lesquelles il appuie sa démonstration. Elles sont nombreuses, il suffit d'aller les chercher. Pour le lecteur, cela consiste à suivre Pierre Milza dans un savant voyage à travers le paysage de l'extrême droite française, au sein de laquelle le fascisme, bien qu'il emprunte aussi à la gauche, figure en bonne place, celle qu'il occupe, ni plus ni moins.

L'innovation, dans cette approche est, justement d'offrir les moyens d'apprécier à chaque étape historique la part réelle de l'idéologie fasciste par rapport aux autres courants ultracistes. On voit combien se modifie le nationalisme français après 1871 et comment il se mêle au révisionnisme révolutionnaire, on suit les avatars de cette filiation entre les deux guerres, puis sous le régime de Vichy, pendant la période de décolonisation et jusque dans ses dernières incarnations, celles de la Nouvelle droite, axée sur le pouvoir culturel, et du Front national, qui utilise les retombées d'une crise de société.

Au total, il apparaît que si la France n'a pas été imperméable au fascisme, elle lui est restée globalement allergique pour des raisons parfaitement recensées par Pierre Milza et d'autres auteurs. Qu'on ne se réjouisse pas trop vite ! Ce pays de vieil enracinement démocratique a cédé à d'autres démons, d'autres dérives droitières qui pour n'être pas sérieusement assimilables au fascisme n'en furent pas moins horribles. La leçon de ce livre est qu'il ne faut, ni par excès de véhémence ni par faiblesse, s'aveugler et prendre le risque de manquer la bonne cible. On ne combat bien que ce qu'on connaît bien.

★ *Fascisme français, passé et présent*, par Pierre Milza, Flammarion, 464 p., 129 F.

Politique

PROPOS ET DÉBATS

M. Barre

Tournant

M. Raymond Barre a déclaré, le vendredi 11 décembre, à Noirlac (Cher), que la France doit *« s'adapter »*, en prenant conscience qu'elle n'a d'autres horizon et champ d'action que le monde. *« Nous sommes à un tournant pour la France, l'Europe, le monde. Nous vivons désormais dans une société mondiale, caractérisée par une concurrence inexorable. Nous ne pourrons pas y échapper »*, dit le député de Lyon.

Evoquant la nouvelle baisse des marchés financiers, M. Barre a déclaré *« préoccupantes »* pour les économies européennes cette situation et la baisse du dollar qui en résulte. Face à cette *« dérive de l'économie américaine »*, l'ancien premier ministre souhaite que les Français soient attentifs à maintenir leur compétitivité.

M. Jospin

Ils reculeront

M. Lionel Jospin a déclaré, le vendredi 11 décembre, à Dunkerque, que le Parti socialiste *« répliquera avec la plus extrême netteté »* à toutes les attaques et *« haussera le ton, chaque fois que nécessaire, pour balayer le climat politique de ses miasmes »*.

« On a voulu nous salir. Nous ne laisserons pas cette campagne durer car on ne veut pas passer les cinq mois qui restent sur les affaires. Et ils reculeront », a dit M. Jospin au cours d'une conférence de presse précédant un meeting. Le premier secrétaire du PS a violemment attaqué M. Albin Chalandon pour *« ses pressions sur la justice »*, et il s'est interrogé sur la situation du ministre dans l'affaire Chaumet.

M. Balladur

Assentiment national

M. Edouard Balladur a déclaré le vendredi 11 décembre à Tours : *« Notre ambition gouvernementale recueille un vaste assentiment national. Ce n'est pas une utopie. »* Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a expliqué son admiration devant *« la stabilité des petits épargnants face à la tourmente »*. A propos des privatisations, M. Balladur a souligné que *« les cours des sociétés privatisées avaient moins baissé que les autres »*. – (Corresp.)

M. Lang

Mitterrandolâtre

« Je suis mitterrandolâtre », a révélé M. Jack Lang, ancien ministre de la culture, lors d'un banquet républicain à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le vendredi 11 décembre. *« Nous avons à la tête de l'Etat un homme hors du commun, un homme moral au sens plein du terme, un homme authentique »* estime M. Lang. Selon lui, M. Mitterrand, *« en qui l'on a de la fierté à se reconnaître »* et qui, malgré deux crises, *« celle de 1981, lors de la prise du pouvoir par la gauche, et celle de 1986, lors du retour de la droite »*, a *« su empêcher le pire »*, représente un des *« atouts formidables de la gauche »*.

Yves Mourousi et Me Rheims

Démenti

Yves Mourousi et Me Maurice Rheims ont démenti, chacun de son côté, le vendredi 11 décembre, avoir cautionné un appel de personnalités diverses publié par le mensuel *Globe* en faveur d'une nouvelle candidature de M. François Mitterrand à l'Elysée (parmi les personnalités figurent Michel Tournier, Dominique Jamet, Pierre Arditti et Lio). Me Rheims déclare que, pour lui, *« François Mitterrand, sagement, doit se retirer de la vie politique »* et que ses préférences vont à M. Jacques Chirac. Yves Mourousi *« déplore une telle exploitation »* de son nom. Il déclare : *« L'idée que je me fais de mon métier et de mes fonctions m'interdit de participer au débat politique. »*

M. Nucci

Tricheurs

M. Christian Nucci a déclaré, le vendredi 11 décembre sur Radio-France-Isère, que le vote du Sénat avait montré que ses *« adversaires politiques se sont révélés être plutôt des manipulateurs et des tricheurs que des hommes d'honneur »*. L'ancien ministre socialiste a relevé que quarante-cinq sénateurs, dont MM. Poher, Lecanuet, Durafour et Edgar Faure, s'étaient abstenus de voter pour sa comparution devant la Haute Cour. Il a ajouté : *« On a eu un vote par « carton », plutôt qu'un vote de conscience, et mes adversaires politiques se sont révélés être des hommes beaucoup plus préoccupés de porter atteinte à mon honneur et à l'honneur des socialistes en général que de rechercher la vérité. »*

Le Conseil d'Etat confirme l'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie

Le Conseil d'Etat a rejeté, le vendredi 11 décembre, les conclusions du commissaire du gouvernement, qui, à la suite d'une requête d'origine socialiste, demandait l'invalidation de l'élection de M. Roger Fossé (RPR) à la présidence du conseil régional de Haute-Normandie.

Lors de cette élection, les élus socialistes avaint quitté la séance avant le scrutin. Le quorum n'était donc pas réuni pour le vote. Sur ce point, le Conseil d'Etat avait élaboré deux jurisprudences contradictoires, l'une pour l'élection des maires, l'autre pour l'élection des présidents de conseil général. Selon la première, l'élection ne peut avoir lieu si le quorum n'est pas réuni *« au début de la séance »*. Selon la seconde, l'élection ne peut avoir lieu que si le quorum est réuni *« au moment du vote »*. Le Conseil d'Etat a retenu la première solution pour le cas qui lui était soumis.

Malgré les apparences, l'affaire était politiquement importante. L'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie est subordonnée à l'attitude du Front national, qui détient trois sièges alors que l'UDF et le RPR en ont vingt-quatre et la gauche vingt-six.

Au Sénat

L'augmentation du nombre des parrainages possibles pour l'élection présidentielle

Il ne reste plus qu'à attendre l'aval du Conseil constitutionnel pour que les 1 340 conseillers régionaux et les 131 membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger puissent – au même titre que les membres du Parlement, les conseillers généraux, les membres du Conseil de Paris, des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer et les maires – parrainer un candidat à l'élection présidentielle.

En effet, le Sénat a adopté définitivement (seuls les communistes ont voté contre), vendredi 11 décembre, les deux propositions de loi organiques (cette dernière caractéristique implique qu'elles sont automatiquement déférées au Conseil constitutionnel) ayant pour objet un élargissement du droit de présentation des candidats à l'élection présidentielle. Cette initiative, qui avait été prise au palais du Luxembourg en mai dernier, avait suscité quelques débats au sein de la majorité entre ceux qui souhaitaient ne pas aider M. Jean-Marie Le Pen dans sa collecte des cinq cents signatures et ceux qui se refusaient à faire du président du Front national une sorte de martyr.

D'autre part, le Sénat a adopté définitivement (socialistes et communistes s'abstenant) le projet de loi créant le corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (*le Monde* du 16 octobre et du 4 décembre).

CONCOURS RTL LE MONDE DU VIN

LES RÉPONSES

Aujourd'hui : question subsidiaire

Questions 12, 17 et 20

TEXTE N° 1

1 Souvent, noir et flou comme chevaucheur d'escovettes, il regarde dans les logis par des mortaises : « – O, ces morceaulx savoureux et frians ! Ces tartes, ces flans, ces gelines dorées ! – Je suis plus affamé que Tantalus ! – Du rost ! Du rost ! – Oh ! Cela sent plus doux qu'ambre et civettes ! – Du vin de Beaulne dans de grandes aiguières d'argent ! – Haro ! La gorge m'ard !... O, si j'eusse estudié !... – Et mes chausses qui tirent la langue, et ma hucque qui ouvre toutes ses fenêtres, et mon feautre en dents de scie ! – Si je rencontrais un piteux Alexander, pour que je puisse, bien recueilli, bien débouté, chanter à mon aise comme Orpheus le doux ménétrier ! Si je pouvais vivre en honneur une fois avant que de mourir !...

AUTEUR : **Arthur Rimbaud,** *Ecrits de collégien.*

TEXTE N° 2

2 Il faut avoir le goût plus lâche et plus libre ; pour être bon buveur, il faut un palais moins tendre.

AUTEUR : **Montaigne,** *Essais.*
(Cité par Curnonsky dans son Anthologie de la gastronomie.)

TEXTE N° 3

3 Elle était dans mes bras, je la tenais, je ne voulais plus la lâcher et, en même temps, je la tâtais sous le prétexte inconscient mais assez hypocrite de m'assurer qu'il s'agissait bien d'elle. – Comment s'y tromper ! Ces yeux clairs comme du gris-meunier, ces cheveux blonds comme un Turquant, ces lèvres rouges comme un bourgueil et le fût mince de sa taille et la grappe ourlée de ses oreilles et le cep étroit de ses poignets et la rasade de ses baisers, tout cela ne pouvait *appartenir qu'à ma dive fillette, l'ivresse calme de mes vieux* jours ! (Remerciements chaleureux aux belles lectrices qui pleurent à chaudes larmes.)

AUTEUR : **A.D.G,** *On est pas des chiens.*

TEXTE N° 4

4 Ce soir, à Beaune, j'ai eu l'honneur d'assister à une longue discussion: faut-il vendanger le clos-vougeot par bandes transversales et parallèles à la *route*, ou par bandes verticales allant de la route au sommet du coteau ?

AUTEUR **Stendhal,** *Mémoires d'un touriste.*

TEXTE N° 5

5 *Pour preuve première d'une affirmation aussi catégorique*, je dirai que je n'avais pas plus de trois ans lorsque mon père, partisan des méthodes progressives, me donna à boire un plein verre à liqueur d'un vin mordoré, envoyé de son pays natal: le muscat de Frontignan.

Coup de soleil, choc voluptueux, illumination des papilles neuves ! Ce sacre me rendit à jamais digne du vin. *Un peu* plus tard, j'appris à vider mon gobelet de vin chaud, aromatisé de cannelle et de citron, en dînant de châtaignes bouillies. A l'âge où l'on lit à peine, j'épelai, goutte à goutte, des *bordeaux rouges anciens et légers, d'éblouissants yquem. Le* champagne passa à son tour, murmure d'écume,perles d'air bondissantes (...).

AUTEUR : **Colette,** *Prisons et paradis.*

TEXTE N° 6

6 Ginguet. De peu de valeur. Vin ginguet. Habit ginguet.

AUTEUR : **Claudel,** *Journal* (15 octobre 1925).

TEXTE N° 7

7 On avait mangé dans des assiettes bordées de noir des soupes à la tortue, des pains de seigle russe, des olives mûres de Turquie, du caviar, des poutargues de mulet, des boudins fumés de Francfort, des gibiers aux sauces couleur de jus de réglisse et de cirage, des coulis de truffes, des crèmes ambrées au chocolat, des poudings, des brugnons, des raisinés, des mûres et des guignes ; bu, dans des verres sombres, les vins de la Limagne et du Roussillon, des *tenedos, des val de Penas et des portos ; savouré, après le* café et le brou de noix, des kwas, des porter et des stout.

AUTEUR **J.-K. Huysmans,** *A rebours.*

TEXTE N° 8

8 Tchaoutcholo. C'est tout bonnement du vin sucré, du vin « pur » naturellement, où l'on trempe du pain, mais non sans nuances: le vin doit être chambré ; le sucre de canne, la proportion de 50 g de sucre pour 250 cc de vin exactement ; *je dis, sachant ce que je dis, exactement : sans oublier le* clou de girofle, bien sûr.

AUTEUR **Joseph Delteil,** *la Cuisine paléolithique.*

TEXTE N° 9

9 Le souper fut d'abord naturellement triste. Toutefois, après avoir sablé quelques rasades de vieux léoville, la conversation s'anima. D'autant mieux qu'elle roulait sur les duels incessants qui défrayaient un grand nombre de conversations parisiennes vers cette époque.

AUTEURS : **Villiers de l'Isle-Adam,** *Contes cruels.*

QUESTION N° 12

Quel est l'auteur de la première classification des grands crus de Bordeaux ?

RÉPONSE : **Cette question mal formulée se doit d'être annulée. L'histoire de la classification des vins de Bordeaux se révèle en effet très complexe. De très nombreux lecteurs et concurrents nous ont fait part des résultats divergents de leurs recherches. De la même manière, le Syndicat des crus classés que préside M. Bruno Prats estime aujourd'hui qu'aucune réponse indiscutable ne peut raisonnablement être proposée. *Le Monde* reviendra prochainement sur cette question.**

QUESTION N° 17

Sur les étiquettes de champagne, on peut lire les mentions RM, CM, NM, MA suivies d'un numéro. Que signifient ces mentions ?

RÉPONSE : **RM : récoltant manipulant.**
CM : coopérative de manipulation.
NM : négociant-manipulant.
MA : marque d'acheteur.

(Source : Comité interprofessionnel du vin de Champagne)

QUESTION N° 20

Le 23 juin 1917, le gouverneur militaire de Paris offrait un déjeuner au général américain Pershing. Au menu: cantaloups frappés, barbues de Granville américaine, filets de chevreuil sauce poivrade, ris de veau aux petits pois, canetons rôtis bigarrade, fonds d'artichauts à l'italienne, glaces tutti frutti et desserts. On servit d'abord du graves et du médoc en carafe. Quel vin de Bourgogne était aussi au menu ?

RÉPONSE : **Le vol d'un original du menu du 23 juin 1917 lors de l'exposition « Les images de 1917 » au Musée d'histoire contemporaine à l'Hôtel national des Invalides (*le Monde* du 28 novembre) nous contraint malheureusement à annuler cette question. Il s'agissait d'un vin de Pommard.**

Après la mise en liberté des frères Chaumet

L'une des parties civiles demande l'audition de M. Albin Chalandon

Inculpés de banqueroute, d'escroquerie et d'abus de confiance, MM. Jacques et Pierre Chaumet, ont été libérés, vendredi 11 décembre, dans l'après-midi de la prison de Fleury-Mérogis, où ils étaient incarcérés depuis le 13 juin dernier. Rejetée deux fois par la chambre d'accusation, cette mise en liberté était de droit : délinquants primaires, les frères Chaumet ne pouvaient, selon la loi, être détenus plus de six mois sans jugement. Parallèlement, la justice genevoise a lancé vendredi des *mandats d'arrêt internationaux* contre les deux joailliers français, a annoncé dans un communiqué de presse le juge d'instruction M. Paul Perraudin, magistrat chargé à Genève du dossier Chaumet. Cette démarche de la justice suisse est préventive et prend en compte une simple éventualité : celle où les frères Chaumet quitteraient la France, d'où ils ne peuvent être extradés, pour un pays tiers avec lequel la Suisse aurait un accord d'extradition.

Au même moment, l'un des créanciers de la joaillerie, partie civile dans ce dossier, écrit au juge d'instruction, M. François Chanut pour lui demander des investigations complémentaires. Lui-même joaillier de la place Vendôme et fournisseur régulier des Chaumet, M. Alexandre Reza veut retrouver une créance qu'il évalue à plus de 18 millions. Dans la note qu'il a adressée au magistrat, il demande notamment l'audition de M. Albin Chalandon, ministre de la justice et lui aussi créancier des Chaumet. Mais, selon le code de procédure pénale, M. Chalandon ne peut être entendu comme témoin que sur *« autorisation du conseil des ministres), autorisation délivrée... « sur le rapport du garde des sceaux »*.

La bague mystérieuse

Pourquoi des bijoutiers pris à la gorge falsifient-ils leurs livres de comptes pour faire croire que le ministre de la justice leur a vendu une bague *qui ne lui appartenait pas* ? C'est tout le « *mystère* de la bague » et l'une des plus surprenantes bizarreries du dossier Chaumet.

Ce bijou, dont l'histoire a déjà été évoquée par *le Canard enchaîné*, a été acheté en 1980 au bijoutier londonien Graff, par un citoyen belge, M. Jacques Descamps. Il s'agit d'une bague — émeraude carrée de 8,6 carats, entourée de deux diamants et de petits brillants — *qui est d'abord confiée par* l'acheteur aux Chaumet pour transformation et mise à la taille. Rendue bientôt à M. Descamps, elle est alors évaluée à 1 million de dollars. Le 22 septembre 1981, son propriétaire décide de la mettre en *vente et* la rend à *ses* bijoutiers, qui s'engagent à trouver un acheteur.

Durant six ans, l'affaire restera au point mort. Mais le 2 avril 1987, alors que leur maison est virtuellement en faillite et que les banques vont, *quelques jours plus tard, apprendre l'ampleur* du désastre, les deux bijoutiers falsifient les écritures et attribuent la propriété du bijou qu'ils auraient acheté, le 19 janvier 1986, à... M. Albin Chalandon, dont le « compte fournisseur » est crédité *du montant* de la vente fictive, soit 6 914 893 francs.

En apprenant, au cours de l'enquête policière, qu'il aurait été le vendeur de cette bague, M. Chalandon, le 22 septembre 1987, écrira à M. Yves Monnet, procureur général près la cour d'appel de Paris, *pour préciser qu'il n'est pour* rien dans cette indélicate manœuvre. Allié de la famille — la nièce de sa femme a épousé un fils Chaumet — et client de longue date de la *bijouterie*, M. Chalandon s'est toutefois abstenu de se retourner contre ceux qui voulaient ainsi le rendre complice d'un vol. Mes Christine Courrège et Roland Dumas, les avocats du bijoutier Alexandre Reza, partie civile, *demandent néanmoins son audition afin d'établir notamment* si cette fausse vente s'est traduite ou non par des mouvements d'argent.

Cette opération, dont les enquêteurs ne comprennent pas bien la finalité, est d'autant plus *curieuse qu'elle s'est répétée* avec *trois autres protagonistes* transformés, à leur insu eux aussi, en vendeurs de bijoux qu'ils affirment n'avoir jamais possédés. Tous trois — M. Michel de Poix, M. Richard de Surmont, M. Emmanuel de Montlivault — sont, eux aussi, des proches de *longue date des deux* bijoutiers inculpés. D'après les livres saisis chez les Chaumet, ils leur auraient vendu des bijoux qui seraient en réalité la propriété de M. Rezai Shahriar, de M. Jean-Louis Van den Branden et du baron Alain Guillaume.

Vendeurs *supposés* et propriétaires *réels ont été entendus* par les enquêteurs de la brigade financière. La synthèse de ces auditions se trouve dans un procès-verbal en date du 9 novembre 1987. Dans ce même document, l'inspecteur divisionnaire qui a procédé aux interrogatoires des témoins précise : *« Le cas de M. Chalandon n'a pas été étudié puisque nous n'avons pas à l'entendre. »*

G. M. et E. P.

La longue plainte des créanciers

(Suite de la première page.)

Représentant du fisc, administrateur judiciaire, experts comptables et, surtout, clients concernés, tous donnent la même version.

Inspecteur central des impôts, M. Jean-Paul Camare explique ainsi que, au cours de vérifications fiscales faites chez Chaumet, de janvier à mai 1986, les comptes courants avaient déjà *« attiré* [mon] *attention » : « Ils s'élevaient à environ 30 millions de francs en masse, la plupart étaient rémunérés avec des taux d'intérêts de l'ordre de 15 %, ce qui m'est apparu comme excessif. Pour moi, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, les frères Chaumet se sont comportés comme des banquiers. » « Il semble que les rémunérations versées (...) sont au moins en partie à l'origine du passif constaté »* estime à son tour Me Hubert Lafont, administrateur judiciaire, précisant même que, si elles ont été habituelles, ces *« opérations financières (...) peuvent être qualifiées de délictuelles »*.

M. Jean-Pierre Viala, expert-comptable et commissaire aux comptes de la société Chaumet, est encore plus formel : *« Au cours de nos contrôles, il avait été remarqué que diverses sommes avaient été remises en dépôt par des clients potentiels en vue de la conclusion d'une bonne affaire à intervenir. C'est du moins l'explication qui nous en avait été donnée (...). Cette pratique nous avait semblé en infraction avec la législation en vigueur, la maison Chaumet pouvant à notre sens se voir reprocher, en l'occurrence, l'exercice illégal de la profession de banquier »*.



« A mon sens, ajoute-t-il, lors de la même audition, *il s'agissait d'une pratique habituelle chez Chaumet. »* Cet état de fait devait même être signalé, le 4 juin dernier, par M. Michel Pouch, autre commissaire aux comptes, dans une lettre... au procureur de la République : *« Lors de mes contrôles sur les comptes de l'exercice 1985 (...), j'ai notamment signalé ce qui pourrait être considéré comme une infraction à la loi du 24 janvier 1984 réglementant la profession bancaire. »*

« Paquet cacheté »

Une quarantaine de clients ainsi mis à contribution par les Chaumet ont été entendus. La plupart reconnaissent avoir remis des sommes en liquide, que n'accompagnait aucun dépôt de bijoux. En échange, ils recevaient une lettre ainsi libellée : *« Nous avons l'honneur de vous confirmer la mise en dépôt à votre nom d'un paquet cacheté contenant des bijoux d'une valeur de... »* L'un d'eux, dans sa déposition, ajoute ce commentaire : *« Je n'ai jamais remis de paquet cacheté contenant quoi que ce soit à la maison Chaumet (...) J'ai été surpris de voir que le texte de base de ce document était photocopié, ce qui m'a laissé à penser que je n'étais pas le seul dans ce genre d'opérations »*.

Démarchés par des intermédiaires financiers, ces clients s'expliquent volontiers. *« C'est lors d'une réception que M. X... a fait part à ma fille de possibilités de placements à des taux intéressants*, raconte l'un deux. *J'ignorais la destination de ces fonds et pensais avoir acheté des obligations par l'intermédiaire d'une banque. »* Tel directeur général explique que le président de sa société, une agence de voyages, devait *« proposer aux actionnaires dont je fais partie de placer les fonds dont nous disposions chez Chaumet »*.

« Pour moi, il s'agissait d'un placement d'argent avec ouverture d'un compte courant renchérit l'un des témoins, *et jamais il n'a été question de transformer cet argent en pierres ou objets précieux. »* A celui-ci, il fut précisé *« qu'il ne serait pas fait allusion au versement d'espèces initial, mais qu'il serait question d'un dépôt de bijoux d'une valeur représentant le dépôt initial »*. Tel autre se souvient *« qu'il était fait état d'un paquet cacheté et du montant de la somme »*.

Douze pierres brutes

Tel autre encore ne cache pas aux enquêteurs sa surprise : *« Je pensais que M. X... me conduisait chez un agent de change, une banque privée ou quelque chose de ce genre. (...)* [Il] *m'a fait comprendre que les Chaumet avaient besoin de liquidités pour assurer le renouvellement des stocks. Il m'a expliqué que cette pratique était courante dans les milieux de la joaillerie. »* L'un des témoins précise même que cette proposition *« de faire des prêts déposés en compte courant »* lui fut faite *« il y a une dizaine d'années »* par les frères Chaumet. *« Placement intéressant », « paquet cacheté »*, bruit entendu *« au cours de réceptions »*, ces formules reviennent souvent, comme s'il s'était agi, dans certains milieux financiers, d'un secret de Polichinelle.

Il n'y aurait donc aucun mystère. Mais curieusement, c'est cette clarté même du dossier qui l'obscurcit. Car l'un des clients ayant eu un compte courant rémunéré chez Chaumet n'est autre que le ministre de la justice, par ailleurs oncle par alliance d'un des fils de Jacques Chaumet. Cette ambiguïté ne cesse de peser sur l'information judiciaire.

M. Albin Chalandon a souhaité — tardivement — la dissiper en écrivant, le 22 septembre, au procureur général, M. Yves Monnet. Dans cette lettre, il précisait que sa créance, fixée en juillet 1986, fixée à 9 millions de francs, correspondait à des bijoux de famille et à des achats en dépôt chez les Chaumet. Il fournit la liste de douze pierres brutes — trois diamants, quatre saphirs, trois rubis et deux émeraudes — achetées en 1973 et en 1981 à la joaillerie pour un montant total de 5,5 millions de francs. Il ajoute qu'après des versements interrompus en décembre 1986 sa créance se monte aujourd'hui à 5,8 millions de francs. Il ne fait pas mention du compte courant, dont l'existence fut révélée par *le Monde* le 13 octobre et dont il devait reconnaître par la suite qu'il était rémunérateur d'intérêts, tout en affirmant que les sommes *ainsi déposées correspondaient à des* achats en cours.

M. Chalandon ne serait pas garde des sceaux, il aurait été déjà entendu par la brigade financière, comme les autres clients témoins des pratiques de la maison Chaumet. D'autant plus que sa lettre au procureur général ne répond pas à toutes les questions déposées par ses liens d'affaires avec la joaillerie. Il y a cette bague très coûteuse, dont la propriété lui fut curieusement imputée, à tort, à l'aide d'écritures falsifiées, par les Chaumet *(lire par ailleurs)*.

Il y a ce va-et-vient, signalé par le responsable des coffres chez Chaumet, des noms de M. Chalandon et de son épouse entre plusieurs comptes : deux comptes-clients, deux comptes courants, un compte-fournisseur, un compte-achat, sans que l'on puisse aisément distinguer ce qui les différencie. Il y a ces « dépôts » de M. Chalandon qui, dans les comptes de la joaillerie, ne sont pas mentionnés comme restitués : *« Un paquet cacheté plus un pli (nº 1279) »* en septembre 1974, *« une cassette fermée (nº 1402) »* en avril 1975. Il y a enfin, concernant son épouse, le dépôt d'un *« paquet cacheté »* en novembre 1976, accompagné d'une date de *« livraison »* en mars 1987.

Aucune illégalité, il faut le rappeler, *n'est reprochée aux clients de la* joaillerie. Seuls les Chaumet sont en cause. Mais les créanciers, surtout quand les sommes en jeu sont importantes, souhaitent logiquement être tenus sur un pied d'égalité par le magistrat instructeur. Que M. Chalandon, personne privée, ne soit pas entendu en irrite plus d'un. D'autant plus qu'il fut l'un des clients les plus réguliers de la joaillerie, ayant choisi, ainsi qu'il l'explique lui-même, d'investir *« dans l'achat de bijoux comme d'autres investissent dans l'immobilier, la Bourse ou les tableaux »*.

C'est peu dire que cette situation embarrasse les policiers chargés de l'enquête. *« Nous avons été amenés incidemment et par nécessité à recueillir quelques documents relatifs à M. Albin Chalandon »*, écrit par exemple l'un d'eux, dans un rapport récent, daté du 4 novembre. Comme s'il s'excusait d'avoir dû croiser, dans ses investigations, le ministre qui déclarait, mercredi, à l'Assemblée nationale : *« En ce qui concerne la faillite Chaumet, la justice est saisie. Faites comme moi, laissez-la poursuivre sa tâche, respectez l'instruction et l'indépendance des magistrats. »*

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

L'introuvable commissaire Jobic

Avant son inculpation le 20 novembre dernier pour proxénétisme aggravé (*le Monde* du 1er décembre), le commissaire Yves Jobic, affecté *à la première division de la police judiciaire de Paris*, avait été cité devant la seizième chambre correctionnelle de Paris, à la demande de Me Harry Haïk, défenseur de M. Ben Ali, soupçonné de proxénétisme. Le rapport du policier semblait trop affirmatif aux yeux de l'avocat, qui souhaitait amener le commissaire à donner des explications. Le tribunal avait accédé à sa demande en faisant citer M. Jobic à l'audience du jeudi 10 décembre. Cependant, il *semble que l'huissier ait eu* quelques difficultés à « toucher » le commissaire, même en s'adressant à son employeur... L'audience a donc dû être renvoyée, et, s'il peut être joint, M. Jobic déposera à l'audience le 8 mars.

M. P.

SPORTS

Football

L'affaire Yvinec proche du dénouement

Le comité exécutif de la Fédération internationale de football (FIFA) a fait connaître, vendredi 11 *décembre*, son jugement dans l'affaire opposant les clubs America Cali et Brest-Armorique pour le transfert du joueur paraguayen Roberto Cabanas (*le Monde* du 1er décembre). Le transfert de ce dernier à Brest devra être réalisé *avant le 16 décembre*, sur la base de 750 000 dollars. La plainte en justice de M. Juan José Bellini contre son homologue brestois, M. François Yvinec, pour « faux en document privé » devra être retirée. La suspension de Roberto Cabanas est levée. Ces mesures sont sans appel et la FIFA prendrait des sanctions, si elles n'étaient pas appliquées.

Le président d'America Cali a aussitôt indiqué qu'il respecterait ces décisions. En revanche, Mme Elisabeth Amaya, juge d'instruction chargée de l'affaire, a fait savoir *qu'elle refusait encore* à M. Yvinec l'autorisation de quitter la Colombie où il est retenu depuis plus d'un mois.

● **BASKET-BALL : coupes d'Europe.** — Battu à Belgrade par les joueurs du Partizan (94-89), jeudi 10 décembre, l'Elan béarnais d'Orthez occupe la septième place de la poule finale de *la coupe d'Europe des clubs champions* après le troisième tour aller. Mercredi 9 décembre, au deuxième tour des poules quarts de finale de la Coupe Korac, tous les clubs français avaient été battus : Monaco par *Bologne* (94-86), le RCF *par Zagreb* (81-64) et l'ASVEL par Madrid (84-74).

● ***MOTOCYCLISME : parrainage des marques d'alcool.*** — *« Ricard n'acceptera pas le chantage »*, a déclaré M. Jean-Marie Laborde, PDG de la société, à la suite de la décision du président de la *Fédération française de motocyclisme, M. Hervé Kervella*, interdisant les courses sur le circuit Paul-Ricard en raison de la loi du 30 juillet 1987 qui réglemente la publicité des boissons alcoolisées. *Pour sa part*, la *société des cognacs Martell a annoncé* le 10 *décembre* qu'elle mettait un terme à toutes ses opérations de parrainage sportif.

● **SKI ALPIN : Coupe du monde.** — La Suissesse Michela Figini a remporté, le vendredi 11 décembre, la descente de Loèche-les-Bains (Valais), comptant pour la Coupe du monde. *Elle a devancé l'Autrichienne Sigrid Wolf et sa compatriote Brigitte Oertli.*

Société

Après le meurtre d'un policier municipal dans l'Isère

Les tensions raciales d'une petite ville

M. François Mitterrand devait se rendre, le lundi 14 décembre, à Vienne (Isère), ville dont M. Louis Mermaz est le maire, puis à Pont-de-Chéruy pour inaugurer le lycée la Pléiade, qui faisait partie des projets de *« construction exemplaire »* demandés par le président de la République aux différents ministères.

Dans l'une des quatre communes de l'agglomération, où vit une très importante population étrangère, le meurtre à coups de couteau d'un policier municipal a exacerbé les tensions : le meurtrier présumé est un Maghrébin.

LYON
de notre bureau régional

Vingt mille habitants, une vingtaine de nationalités. L'agglomération de Pont-de-Chéruy résume cent cinquante ans d'histoire industrielle : 30 % de la population y est d'origine étrangère. Par vagues, au hasard des guerres, des révolutions, ils sont venus dans cette région, longtemps pourvoyeuse d'emplois et avide de main-d'œuvre bon marché : Italiens, Polonais, Espagnols, Grecs, Portugais, Arméniens, Ukrainiens, puis Maghrébins, se sont succédé pour travailler dans les usines de transformation du cuivre et de fabrication de câbles.

Dans la nuit du 1er novembre, Roger Gauthier est tué à la sortie d'un bal. Il est policier municipal. Son meurtrier présumé, un Algérien, est employé à la société Trefcâble. Il a, depuis, déserté son domicile et son travail. Le juge d'instruction a inculpé son père, M. Hamliki Kebli, – présent au moment du meurtre – de complicité d'homicide et l'a fait incarcérer.

Le maire de Charvieu-Chavagnieu, M. Gérard Dezempte (RPR), déclare, dans un message à ses concitoyens, que *« la commune est en deuil »* et que *« les couleurs de la France sont en berne à Charvieu-Chavagnieu »*. M. Bruno Gollnisch, député Front national du Rhône, le département voisin, dénonce *« ce crime raciste anti-Français »* et appelle à une manifestation dans les rues de Lyon. Le club motocycliste et le Football-Club de Charvieu-Chavagnieu lancent une pétition adressée au président de la République, lui demandant de *« consulter le peuple de France, par voie de référendum, sur le rétablissement de la peine de mort »* et d'*« expulser tout délinquant dès son premier délit, considérant que de nombreux délinquants étrangers sont récidivistes et deviennent parfois criminels »*.

La municipalité se déclare *« solidaire »* de cette action et imprime le texte de la pétition sur papier à en-tête de la mairie. Les communes voisines, à l'exception de Pont-de-Chéruy, dont le maire, M. Paul Chenguelia, est conseiller général (PS), acceptent de mettre le texte à la disposition du public dans le local d'accueil municipal.

Le 4 novembre, pour les obsèques de Roger Gauthier, la population est appelée à *« manifester son témoignage de solidarité dans la dignité et le recueillement »*. M. Dezempte assure qu'il s'est efforcé d'éviter tout débordement ce jour-là, interdisant, par exemple, les manifestations silencieuses projetées devant les quelques commerces tenus par des Maghrébins et le domicile de la famille Kebli.

Dans son bureau, le maire a exposé une photo de Roger Gauthier en motocycliste, sous un cadre drapé de bleu-blanc-rouge. Oui, il a signé la pétition, qui aurait, selon lui, recueilli cinq mille trois cents signatures sur la commune, *« parce que, en tant que gaulliste »*, il est favorable *« à la consultation du peuple de France »*. Oui, il est *« plutôt pour »* la peine de mort, *« parce qu'il ne serait pas mal de ne pas s'encombrer de criminels que l'on relâche au bout de vingt ans »*.

Non, il n'a pas *« d'accointances »* avec le Front national, qui a obtenu 17 % des suffrages aux législatives en 1986 dans sa commune, même si, depuis son élection en 1983, aucune famille immigrée n'est acceptée dans les HLM que gère la municipalité.

Au 31 décembre 1982, le nombre de Nord-Africains à Charvieu-Chavagnieu – M. Dezempte ne veut pas parler de Maghrébins *« parce que c'est une notion qui fait appel à quelque chose de poétique »* – s'élevait à mille cent-soixante quinze, soit près de 36 % de la population. Quatre ans plus tard, ils ne sont plus que 24,5 % et encore au-dessus du *« seuil raisonnable de tolérance »* que le maire fixe à 20 %. Originaire de Rives, près de Grenoble, M. Dezempte avait été nommé *intendant du collège de Charvieu*-Chavagnieu en 1979. Militant du RPR depuis 1977, il remporta les élections municipales de 1983 *contre la liste de la municipalité* socialiste sortante, qui avait remporté les élections de 1977 avec plus de 80 % des voix, mais fut victime de dissensions internes.

Elu, M. Dezempte s'efforce de développer la zone industrielle, fait construire une usine-relais de 3 000 mètres carrés et décide de faire transiter les demandes d'emploi par la mairie. *« Nous demandons aux entreprises d'embaucher en priorité des résidents de notre commune, mais tout le monde est à égalité »*, s'empresse-t-il de préciser.

L'association sportive Les Algériens de Charvieu, qui s'entraînait régulièrement sur le stade municipal, s'est vu, peu à peu, supprimer les vestiaires puis restreindre l'accès au terrain de football. M. Dezempte a refusé de participer au conseil intercommunal de prévention de la délinquance, mis en place en novembre par les maires des communes voisines.

M. Dezempte refuse de se prononcer sur le rapport « Sur le racisme et la discrimination en France », que M. Michel Hannoun, député (RPR) *de l'Isère, a remis, la semaine dernière*, au gouvernement : *« Je n'ai pas encore eu le temps de le lire. »*

PASCALE ROBERT-DIARD.

Les auteurs présumés d'agressions racistes arrêtés à Caen

Les dérisoires patriotes de la « Main blanche »

CAEN
de notre correspondant

Auteur présumé d'une agression raciste commise dans un bar du Petit-Quevilly, près de Rouen, en mars dernier, et du meurtre d'un épicier algérien, à Caen, le 5 juin, Christophe Arcini, vingt-six ans, a été interpellé jeudi à Octeville-sur-Mer (Seine-Maritime) par les policiers du SRPJ de Rouen-Caen et du RAID (Recherche, action, intervention, dissuasion).

Le jeune homme, recherché depuis plusieurs jours, se cachait dans une base désaffectée de l'OTAN. *C'est là qu'a également été* arrêté Michel Lajoye, vingt et un ans, qui aurait déposé le 1er décembre un colis piégé dans un café du Petit-Quevilly *fréquenté par des* Maghrébins. Les deux hommes devaient être présentés samedi à Mme Fabienne Janocka, juge d'instruction à Caen. *Fonctionnaire* modèle, Christophe Arcini travaille depuis quatre ans dans les services de la Protection civile, à la préfecture de Caen, *comme artificier*-démineur.

Et lorsque, mardi 8 décembre, les policiers de Caen décident de venir perquisitionner chez lui, parce qu'il possède une voiture identique à celle du meurtrier d'Abdelkader Moussaoui, il leur crie, avant de leur échapper en les menaçant d'une grenade : *« Je suis un patriote de la « Main blanche ». Ce n'est pas à vous que j'en ai, c'est aux Arabes. J'en ai déjà butés. »*

Christophe Arcini est né en Algérie, à Bône où il a vécu enfant. Sa famille s'installe en France en 1964. Son père est militaire de carrière. Après ses études, il choisit d'abord l'administration des impôts, puis la Protection civile. Parce qu'il aime les armes et les explosifs. Garçon solitaire, taciturne, il n'a pas d'amis.

Excepté Michel Lajoye, parachutiste déserteur, qui partage sa haine des *Maghrébins*. Lajoye, c'est tout le contraire d'Arcini. Volontiers « frimeur », il n'hésite pas à afficher ses opinions racistes et se vante même d'appartenir à une organisation secrète. En fait, la fameuse « Main blanche » ne rassemblerait que les deux hommes.

Dans son pavillon néo-normand de la rue Rouget-de-Lisle à Caen, Christophe Arcini entasse armes et munitions. Des manuels de survie aussi. Les tracts qu'il laisse sur place après chaque agression sont signés *« Irgoun, Israël vaincra »*, du nom d'une ancienne organisation sioniste. On ne sait pourquoi. Dans une lettre envoyée jeudi à des quotidiens, il avait même imaginé pour la circonstance un *« Irgoun drei »* revendiquant le deuxième attentat du Petit-Quevilly, toujours écrit au feutre noir.

Interpellés près du *Havre*, au terme d'une cavale dérisoire, les deux hommes étaient en possession d'un stock d'armes. A Caen, vendredi, devant *l'épicerie Aux épices* d'Atlas, des inconnus ont déposé des fleurs.

PASCALE MONNIER.

Les progrès de la recherche internationale

Des perspectives encourageantes pour le traitement et la vaccination contre le SIDA

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

« Sans aller jusqu'à parler encore de guérison, nous pouvons dire que le bilan des progrès accomplis, depuis dix-huit mois, pour le traitement du SIDA est largement positif. Il est probable que plusieurs substances peuvent inhiber la réplication du virus chez les malades et améliorer considérablement leur état. » Le professeur Samuel Broder, de l'Institut national du cancer américain est *« raisonnablement optimiste »*. Il a montré, lors de la dernière séance du congrès organisé conjointement à Washington par l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC) et l'Institut national du cancer américain, que des patients survivent depuis plus de trente mois sous un traitement par l'AZT, alors que la mortalité précoce reste très importante chez les témoins traités par un placebo. Les essais avec la didéoxycitidine (DDC) sont d'autant plus prometteurs qu'un traitement alternant les deux produits (une semaine d'AZT, une semaine de DDC) permet de réduire très nettement leur toxicité respective. Sous brevet du gouvernement américain, le DDC est fabriqué par Hoffman-Laroche et devrait être bientôt disponible.

Quatre-vingt-un volontaires

Le docteur Broder estime que la question maintenant la plus importante est celle du traitement des séropositifs qui ne présentent encore aucun signe de la maladie. *« Il importe,* dit-il, *de tester sur mille cinq cents volontaires séropositifs le résultat obtenu par l'administration d'AZT à doses variées et de les comparer au devenir des séropositifs non traités. Il faut deux ans pour juger de cette expérience pour laquelle des volontaires hautement motivés et altruistes ont été trouvés.*

» Le SIDA nous a fourni, pour la première fois, la possibilité d'entreprendre une action concertée pour développer une thérapeutique antivirale. Cela constituerait une percée décisive pour toutes les autres maladies à virus, contre lesquelles on ne pouvait, jusqu'à présent, pas grand-chose. »

Des volontaires participent également, depuis septembre dernier, aux premiers essais américains de vaccination (*le Monde* du 20 août). Il s'agit de quatre-vingt-un homosexuels âgés de dix-huit à soixante ans, dépourvus de toute maladie chronique, séronégatifs, et qui sont partagés en quatre groupes qui reçoivent des doses croissantes (de 10 à 40 micro-grammes) d'un vaccin recombinant fabriqué par une petite compagnie (MicroGeneSys).

Le vaccin est administré par grattage, comme celui de la variole. Des rappels sont effectués tous les mois. Tous ces volontaires (ils ne sont ni rétribués ni assurés) deviennent séropositifs pour le SIDA. Ils reçoivent un document officiel du gouvernement américain attestant que cette séropositivité est provoquée par un vaccin et non par une atteinte de la maladie.

Le vaccin utilisé depuis un an sur lui-même et sur des volontaires par le professeur *Daniel Zagury* (université Pierre-et-Marie-Curie, Paris) est basé sur le même principe. Mais il y ajoute un dispositif stimulant une réponse complémentaire à médiation cellulaire. Il estime, avec une avance importante sur l'équipe de Washington, que son vaccin confère un taux d'immunité très satisfaisant et durable. Son absence de toxicité est démontrée. La question qui se pose encore est de savoir si le système immunitaire est ainsi suffisamment stimulé pour rejeter le virus en cas de contamination. L'absence de modèle animal complique évidemment le problème.

« Il appartient à présent à l'industrie de se mettre au travail », dit le professeur Robert Gallo, qui estime qu'*« un dispositif complémentaire de stimulation du système immunitaire plus facile à appliquer que celui utilisé par le professeur Zagury doit encore être mis au point. Mais,* dit-il, *au train où vont les choses, nous aurons un vaccin disponible pour tous dans cinq ans. »* Le docteur Jean-Claude Chermann, de Marseille, partage cette opinion.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

● **Pour un dépistage systématique chez les femmes enceintes.** – Après les déclarations du président de l'ARC, M. Jacques Crozemarie, réclamant un dépistage systématique du SIDA pour toute la population française (*le Monde* du 11 décembre), huit chercheurs – les professeurs Michel Boiron, Jean-Claude Chermann, Lucien Israël, François Kourilsky, Roger Monier, Léon Schwarzenberg et Maurice Tubiana et le docteur Alain Bernard – ont signé avec M. Crozemarie un communiqué de compromis, dans lequel ils suggèrent que le dépistage soit systématique chez les femmes enceintes, et que le test soit proposé lors de l'examen prénuptial. *« Tous les Français et les Françaises sont invités, s'ils le souhaitent, à se faire dépister »*, ajoutent les signataires.

L'affaire de la bande FM et de Radio-Courtoisie

Vives réactions à gauche au dessaisissement du juge Grellier

La décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation conduisant au dessaisissement de M. Claude Grellier, juge d'instruction, a continué à provoquer de nombreuses réactions tant dans le monde judiciaire que dans les milieux politiques.

C'est ainsi que le président de l'Union syndicale des magistrats, M. Michel Joubrel, a souhaité que *« les passions s'apaisent »*, précisant *« que la procédure qui a été suivie est une procédure parfaitement existante dans nos textes actuels »*.

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a dénoncé, vendredi soir à Toulouse, ce qu'il considère être *« les pressions multiples, politiques, venant du pouvoir qui s'exercent sur la justice, mettant en cause son indépendance »*. En regrettant qu'un *« justiciable, parce qu'il était de renom, bien en cour, venait d'obtenir par une procédure inusitée, que son juge n'était pas apte à juger »*. Et M. Jospin d'en conclure : *« Un pays qui ne peut plus avoir confiance dans sa justice est un pays où la démocratie s'affaiblit. »*

Même type de réaction de la part de M. Michel Rocard, pour qui *« la justice doit être égale pour tous et ne saurait être à deux vitesses »*. Soulignant qu'*« il n'appartient pas aux justiciables de choisir leurs juges »*, M. Rocard observe : *« Renvoyer une affaire à une autre juridiction que celle qui se trouve territorialement compétente peut se révéler nécessaire à la sérénité des juges. Mais alors,* demande-t-il, *que ne l'a-t-on fait dans une affaire récente jugée en Nouvelle-Calédonie. »*

Autre réaction socialiste, celle de l'ancien premier ministre, M. Laurent Fabius, vendredi soir à Clermont-Ferrand. M. Laurent Fabius souhaite pour la France *« une politique de la justice, mais pas une justice politique »*.

● **PRÉCISION.** – Me Georges Kiejman, qui, au nom de M. Roger Saint-Jean, avait déposé une requête en suspicion légitime contre M. Germain Sengelin, juge d'instruction à Mulhouse (*le Monde* du 12 décembre), nous demande de faire savoir que les raisons qui l'amenaient à engager cette procédure sont très *différentes de celles qui caractérisent* l'action entreprise contre M. Grellier au nom de M. Michel Droit.

« Cette requête, nous précise-t-il notamment, *est intervenue non pas pas au lendemain de l'inculpation de M. Saint-Jean, mais quatre ans après celle-ci et alors que le magistrat en cause était resté de longues années sans entendre l'inculpé tout en exposant publiquement les raisons qui lui faisaient croire à sa culpabilité. »*

C'est pourquoi Me Kiejman estime aujourd'hui pouvoir apporter l'expression de son estime et de son soutien au juge Grellier après la décision de la Cour de cassation.

Une mise au point de la CNCL

La CNCL a publié le vendredi 11 décembre une mise au point pour répondre à *« un certain nombre d'erreurs récemment avancées concernant l'instruction des dossiers et le rôle des collaborateurs de la commission »* dans l'affaire de la bande FM et notamment de Radio-Courtoisie.

Face à des informations selon lesquelles la commission technique de M. Pascal Vallery-Radot n'aurait pas retenu la candidature de la radio de M. Jean Ferré, la CNCL affirme que *« les services de la commission se bornent à assurer l'instruction des dossiers, et les documents qu'ils établissent ne sont que des aide-mémoire destinés à faciliter le travail des membres de la commission »*.

La CNCL affirme aussi *« se déterminer au vu des seuls dossiers de candidature »*. *« Il n'entre pas dans la responsabilité des collaborateurs d'émettre un avis, encore moins une proposition sur les candidatures. Ce rôle est réservé aux membres de la commission »*, poursuit la CNCL.

Enfin, aux affirmations selon lesquelles l'usage par la CNCL du huis clos n'est pas prévu par son règlement, la commission répond que *« les décisions sont prises par la commission plénière, qui siège à huis clos lorsque cela est nécessaire pour protéger sa liberté de décision, et endosse seule par sa délibération collégiale la responsabilité de ses choix »*.

[La « mise au point » de la CNCL après l'article du *Monde* du 11 décembre (« Questions sur Radio-Courtoisie ») ne contredit nullement les informations du *Monde* concernant le travail du département radio. Toutefois, s'il va de soi que les membres de la CNCL sont les seuls habilités à prendre des décisions définitives et que le service en question ne peut se prévaloir d'aucun pouvoir consultatif, il convient de ne pas minimiser son rôle dans la préparation et la présélection des dossiers de radios, comme en témoignent, d'ailleurs, les différentes fiches rédigées sur chacune des stations. Nous constatons d'autre part que la mise au point très restrictive de la CNCL ne concerne pas les autres informations contenues dans l'article du *Monde* à propos de M. Michel Droit et de Radio-Courtoisie. Dont acte.]

Le « Rainbow-Warrior » coulé définitivement

L'épave du *Rainbow-Warrior*, le bateau de Greenpeace coulé le 10 juillet 1985 par des agents secrets français dans le port néo-zélandais d'Auckland, puis renfloué, a été définitivement coulée.

Elle repose désormais sous 20 mètres d'eau, près des îles Cavalli toutes proches de la côte septentrionale de l'île du Nord (une des deux îles principales de la Nouvelle-Zélande). Plusieurs centaines de spectateurs ont assisté à l'opération. – *(AFP.)*

M. Claude Goasguen directeur du CNED

M. Claude Goasguen, conseiller technique au cabinet de M. René Monory, a été nommé recteur d'académie et directeur du Centre national d'enseignement à distance (CNED) par décret paru au *Journal officiel* du 5 décembre.

Il remplace M. Dominique Lecourt, qui dirigeait le CNED depuis 1985.

[Né le 12 mars 1945 à Toulon, M. Goasguen est docteur en droit. Maître de conférences à l'université de Paris-Nord (Paris-XIII Villetaneuse), il enseigne le droit du travail et de la formation professionnelle, et le droit des associations. En 1983, M. Goasguen est élu conseiller de Paris (UDF-CDS) dans le 14e arrondissement, où il est chargé de la vie associative.

Il préside la commission « Aménagement urbain, construction, logement et domaine » au Conseil de Paris et le Centre national d'aide à la vie associative. En avril 1986, M. Claude Goasguen est nommé conseiller technique au cabinet de M. Monory, puis inspecteur général de l'éducation nationale en février 1987.

Le Centre national d'enseignement à distance, dont M. Goasguen devient directeur, a vu ses compétences élargies à la formation professionnelle, à l'éducation permanente et à l'utilisation des technologies nouvelles depuis février 1986.]

En fêtant son cent vingt-cinquième anniversaire

La Croix-Rouge veut rajeunir son image

Elles paraissent immunisées contre les gaz lacrymogènes, le sang qui coule et la panique des foules traumatisées. Coiffées d'un béret modèle 1955 et sanglées *dans un uniforme bleu pétrole*, les volontaires de la Croix-Rouge sont toujours là, on ne sait trop comment, lorsque les choses tournent mal. *Depuis que* le Genevois Henri Dunant découvrait, en 1859, le scandaleux abandon dans lequel étaient laissés par leurs *propres armées les blessés français* et autrichiens de la bataille de Solférino, de bonnes âmes se dévouent à travers le monde entier *pour jouer les ambulanciers*.

On aurait pu croire que, au moins en France, le développement des services de santé militaires et des corps de sécurité civile aurait rendu leur intervention superflue. Il n'en est rien. *Rassemblées en 1863 dans une* « société de secours aux blessés militaires », ces dames de la Croix-Rouge ont vaillamment servi d'auxiliaires durant deux guerres, en 1870 et en 1914-18.

Puis l'institution s'est, en quelque sorte, civilisée. En 1940, les secouristes ont porté assistance aux prisonniers, aux réfugiés et aux victimes des bombardements. Dès la paix revenue, ils se sont posés aux carrefours, lors des migrations meurtrières du week-end. Enfin, on les a requis pour chaque manifestation d'importance. L'hiver dernier, après la catastrophe du téléphérique de Luz-Ardiden, dans les Pyrénées, ils transportaient encore des blessés à l'hôpital de Lourdes. Tout récemment, à Nantes, menacée par un nuage de gaz toxique, ils distribuaient des vivres et des couvertures aux évacués.

La Croix-Rouge est devenue, au fil des décennies, la plus puissante association française à vocation humanitaire. Avec un million de sympathisants-cotisants, cent mille volontaires prêts à se rendre sur le terrain et treize mille salariés, l'institution, dont le budget dépasse 2 milliards de francs, gère trois cent soixante-dix hôpitaux, dispensaires, crèches, maisons de retraite et centres d'hébergement. *Elle joue aussi le rôle d'une université* du premier secours. Plus d'un million et demi d'infirmières, de kinésithérapeutes, de puéricultrices, d'assistantes sociales, de conductrices-ambulancières et de secouristes sont passés par ses écoles.

Cependant, la vieille dame, austère et discrète, souffre de se voir éclipsée par le tapage médiatique d'associations humanitaires nées de fraîche date. Il lui faut dépoussiérer son image. C'est ce qu'elle a résolu de faire à l'occa*sion du 125e anniversaire de sa* fondation. Challenges entre équipes de secouristes, concours de vidéo, collectes, téléfilms, comédies musicales composées tout exprès, la Croix-Rouge entend briser le mur du silence. Le point d'orgue de sa campagne aura lieu à Paris, le 23 octobre 1988. Ce jour-là, le célèbre drapeau à croix rouge sur fond blanc flottera sur la capitale.

MARC AMBROISE-RENDU.

Novembre 1987 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

ÉTRANGER

1er. – CANADA : *Mort de René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985* (3, 4 et 7).

1er-3. – FRANCE-ISRAËL : La visite officielle de M. Jacques Chirac en Israël scelle la réconciliation entre le mouvement gaulliste et l'Etat hébreu (31/X, 3, 4 et 7).

2. – BRÉSIL : Brasilia accepte la levée du *moratoire* sur le paiement des intérêts de sa dette décidé le 20 février et s'engage à discuter avec le FMI (4, 8-9 et 25).

2. – CHINE : A l'issue du treizième congrès du PC, qui s'est tenu du 25 octobre au 1er novembre, les organes dirigeants du parti sont profondément renouvelés au profit d'une nouvelle génération, plus favorable aux réformes prônées par M. Deng Xiaoping. Ce dernier, qui a entraîné dans sa *« retraite »* la plupart des vétérans du régime, garde la haute main sur les affaires. Son dauphin, *M. Zhao Ziyang, reste secrétaire général, mais cède, le 24, ses fonctions de premier ministre* à M. Li Peng, *un réformateur plus modéré* (3, 4, 19, 20, 25, 26, 28 et 29-30).

2. – RFA : Deux policiers sont tués par balles lors d'une manifestation contre l'extension de l'aéroport de Francfort (4, 5, 6 et 12).

2. – URSS : M. Mikhaïl Gorbatchev, dans son discours pour le soixante-dixième anniversaire de la révolution d'Octobre, se montre prudent dans son évocation de l'histoire de l'URSS depuis 1917 et dans sa critique du stalinisme. Il lance une nouvelle mise en garde contre les *« forces conservatrices »* qui font obstacle à sa politique de « restructuration » (du 3 au 9 et 11).

5. – FINANCES MONDIALES : Pour faire face à la baisse persistante du dollar et afin de défendre la parité entre le mark et le franc, Bonn décide la baisse de deux de ses trois taux directeurs, en accord avec Paris, qui relève son taux d'intervention de 7,50 % à 8,25 %. Le 24, ce dernier revient à 8 %, le franc se portant mieux, tandis que, toujours en concertation avec Paris, Bonn abaisse à nouveau un de ses taux directeurs : ramené le 5 de 3,80 % à 3,50 %, il passe à 3,25 % (du 1er au 16, 25 et 26).

5. – NICARAGUA : Le président Ortega accepte le principe de négociations indirectes avec la Contra, par l'intermédiaire du cardinal Obando, archevêque de Managua. M. Reagan annonce, le 9, devant l'OEA, qu'il n'écarte plus d'éventuelles discussions avec les autorités nicaraguayennes si des *« négociations sérieuses »* s'engagent entre les sandinistes et la Contra (5, du 7 au 17, 20 et 24).

7. – TUNISIE : *M. Habib Bourguiba, président depuis 1957, est destitué pour « incapacité » par son premier ministre, M. Zine El Abidine Ben Ali, qui lui succède à la tête de l'Etat. M. Hedi Baccouche est nommé premier ministre.* La population et la classe politique accueillent favorablement cette transition pacifique (du 8 au 21).

8. – IRLANDE DU NORD : Onze personnes sont tuées à Enniskillen par l'explosion d'une bombe avant une cérémonie devant le monument aux morts. L'IRA, qui revendique cet attentat tout en exprimant ses *« regrets »*, est fermement condamnée, le 15, par les évêques catholiques (du 10 au 13, 17 et 25).

8-9. – ITALIE : Les « oui » l'emportent largement aux cinq référendums. La responsabilité civile des juges est instaurée et le programme électronucléaire remis en cause. Ces résultats sont suivis, du 13 au 19, d'une crise gouvernementale, rapidement résolue, sans que soit modifié le cabinet formé fin juillet par M. Giovanni Goria (6, 10, 11, 13, du 15 au 20 et 26).

8-11. – SOMMET ARABE : Les vingt membres de la Ligue arabe sont tous représentés au sommet extraordinaire d'Amman (Jordanie), surtout consacré au conflit irano-irakien. Seuls cinq pays ne sont pas représentés par leur chef d'Etat : Arabie saoudite, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie. Après une spectaculaire *« réconciliation »* syro-irakienne, la déclaration finale *« condamne l'Iran »* et son *« obstination à ne pas arrêter les hostilités »*. Chaque Etat est autorisé à rétablir ses relations diplomatiques avec l'Egypte, suspendues depuis 1979, et, les jours suivants, tous les pays arabes du Golfe, le Maroc, la Mauritanie et le Yémen du Nord renouent avec Le Caire. Le 12, Damas minimise les résultats du sommet et affirme que son entente avec Téhéran reste *« inchangée »* (5 et du 8 au 20).

9-13. – FRANCE-CHINE : M. Li Xiannian effectue en France la première visite d'Etat d'un président chinois (5 et du 8 au 14).

10. – EUROPE : Les treize pays *membres de l'Agence spatiale européenne (ESA), sauf la Grande-Bretagne, s'engagent à participer financièrement aux trois programmes à long terme concernant le lanceur lourd Ariane-5*, l'avion spatial Hermès et les modules habitables du projet Colombus (du 8 au 12).

10. – NIGER : Mort à Paris du général Seyni Kountché, chef de l'Etat depuis 1974. Le colonel Ali Seibou, chef d'état-major de l'armée, lui succède le 14 (du 11 au 17 et 22-23).

11. – ANGOLA : Pretoria revendique pour la première fois la participation de troupes sud-africaines aux combats dans le sud-est de l'Angola pour soutenir les rebelles de l'UNITA de M. Jonas Savimbi. Ce dernier annonce le 12 que ses troupes ont réussi à repousser la vaste offensive lancée, début septembre, par les forces gouvernementales angolaises assistées par des Cubains et des Soviétiques (4, du 13 au 17, 19 et 27).

11. – ÉTATS-UNIS : M. Reagan *désigne un troisième candidat pour siéger à la Cour suprême, le juge Anthony Kennedy, après le retrait, le 7, du juge Douglas Ginsburg* (7, 10 et 13).

11. – URSS : M. Boris Eltsine est remplacé à la tête du parti pour la ville de Moscou par M. Lev Zaïkov. M. Eltsine, un proche de M. Gorbatchev, avait violemment critiqué, le 21 octobre, devant le comité central, les lenteurs et les échecs de la « restructuration », s'en prenant nommément à M. Egor Ligatchev, numéro deux du parti (3, 5, du 13 au 16, 18, du 20 au 23 et 26).

12. – ETHIOPIE : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) lance un pressant appel en faveur des cinq millions d'Ethiopiens menacés par la famine dans les régions de l'Erythrée et du Tigré (14, 17, 21, 24, 25 et 29-30).

12. – FINANCES MONDIALES : L'annonce d'un déficit commercial des Etats-Unis de 14,08 milliards de dollars pour septembre, en diminution de 10 % par rapport à août, est bien accueilli par les marchés financiers, qui restaient très pessimistes depuis le début du mois : le dollar progresse et les indices boursiers, qui avaient chuté, le 9, à 1232 à Londres, le 10, à 1878 à New-York et à 273,6 à Paris (6,4 % de baisse en une séance), le 11, à 21 036 à Tokyo, se redressent. Mais cette reprise est de courte durée (du 1er au 16).

12-13. – FRANCE-RFA : Le 50e sommet franco-allemand, réuni à Karlsruhe, confirme la volonté de Paris et de Bonn d'élargir leur coopération en matière économique et de défense. La construction en commun d'un hélicoptère de combat est décidée et plusieurs accords industriels sont conclus (du 13 au 16 et 28).

13. – GRANDE-BRETAGNE : *L'identification par les « empreintes génétiques » est reconnue pour la première fois au monde, dans une affaire criminelle, comme preuve de culpabilité*, lors d'un procès pour viol à *Bristol* (15-16).

13. – IRAN-IRAK : Un appel à la mobilisation est lancé à Téhéran en vue de nouvelles offensives terrestres d'envergure, alors que se poursuivent les raids aériens irakiens, les tirs d'artillerie iraniens et les attaques contre le trafic maritime dans le Golfe (du 3 au 10 et du 13 au 27/XI, 1er et 2/XII).

15. – ROUMANIE : *Des émeutes ont lieu à Brasov, où les protestations de milliers d'ouvriers contre les réductions de salaires et les pénuries se transforment en manifestations contre le régime du président Ceausescu* (19, 24, 25 et 29-30/XI, 5/XII).

18. – ÉTATS-UNIS : Le rapport parlementaire d'enquête sur l'« Irangate » est sévère pour le président Reagan mais ne propose pas d'engager une procédure de destitution (du 19 au 21).

18. – GRANDE-BRETAGNE : Un incendie à la station de métro King's Cross à Londres *provoque* la mort de trente personnes (20 et 21).

20. – ESPACE : La fusée européenne Ariane place sur orbite le satellite de télédiffusion directe allemand TV-Sat I (15-16 et du 21 au 24).

20. – ÉTATS-UNIS : La Maison Blanche et le Congrès parviennent à un accord de principe sur le montant de la réduction du déficit budgétaire : 30 milliards de dollars pour 1988 et 46 milliards pour 1989. Les marchés financiers, qui attendaient cet accord avec impatience, le jugent insuffisant : le dollar chute, jusqu'à 5,56 F, 1,63 DM et 132,45 yens le 30, entraînant les marchés boursiers, où les indices retombent le 30 au-dessous de 1900 à New-York, de 23 000 à Tokyo, de 300 à Paris et de 1 300 à Londres (à partir du 3).

21. – ÉTATS-UNIS : Des détenus cubains se révoltent à Oakdale (Louisiane), puis, le 23, à Atlanta (Géorgie), après la signature, le 20, d'un accord américano-cubain prévoyant leur rapatriement à Cuba. Ils se rendront, le 30 à Oakdale et le 4 décembre à Atlanta, après avoir obtenu de pouvoir rester aux Etats-Unis (du 22 au 28/XI, 1er, 4 et 5/XII).

24. – ÉTATS-UNIS-URSS : MM. Shultz et Chevardnadze *parachèvent* à Genève l'accord *sur* les missiles intermédiaires. Pour vérifier leur élimination, des inspections sur place sont prévues pendant treize ans (5, 6, 12, 13, 14, 19, 21 et du 24 au 27).

25. – ISRAËL : Un Palestinien, venu du Liban en ULM, tue six soldats dans une base militaire de Haute-Galilée, avant d'être tué à son tour (27 et 28).

25. – SURINAME : L'opposition au lieutenant-colonel Désiré Bouterse, auteur du coup d'Etat de 1980, remporte les premières élections organisées depuis sept ans. Le Front démocratique, qui regroupe les trois partis ethniques traditionnels (Indiens, créoles et Javanais), obtient 40 des 51 sièges de l'Assemblée (12, 26 et 29-30/XI, 4/XII).

26. – FRANCE-ITALIE : MM. Mitterrand et Goria, réunis à Naples pour le sommet annuel franco-italien, ne parviennent pas à surmonter toutes leurs divergences sur les finances et la défense européennes (27 et 28).

26. – ZIMBABWE : *Seize Blancs et quatre Noirs sont massacrés par des rebelles dans une ferme* du Matabeleland (28 et 29-30).

27. – BANGLADESH : Le général Ershad décrète l'état d'urgence pour faire face à l'agitation déclenchée le 10 par l'opposition pour obtenir sa démission et le retour à la démocratie (du 10 au 17, 22-23, 24, 27 et 29-30/XI, 2 et 3/XII).

27-28. – AMÉRIQUE LATINE : Huit chefs d'Etat (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela), *réunis à Acapulco* (Mexique), dénoncent *le poids excessif de la dette extérieure, évaluée au total à 380 milliards de dollars, et envisagent « un projet commun de développement »* pour toutes les nations latino-américaines (22-23, 27 et 28/XI, 1er/XII).

28. – OCÉAN INDIEN : Un Boeing-747 de la compagnie sud-africaine SAA s'abîme au large de l'île Maurice avec cent cinquante-neuf personnes à bord (29-30/XI et 1er/XII).

29. – BIRMANIE : Un Boeing-707 sud-coréen s'écrase avec cent trente-cinq personnes à bord : il aurait été victime d'un attentat dont Séoul rend la Corée du Nord responsable (du 1er au 5/XII).

29. – HAITI : Les élections présidentielle et législatives, les premières élections libres depuis 1957, sont annulées le jour même du scrutin en raison des massacres et des exactions commis par les macoutes, sans que l'armée n'intervienne. Des bandes armées, en civil et en uniforme, ont tué au moins vingt-six personnes depuis le début du mois et trente-quatre le 29. Le général Henri Namphy réaffirme sans convaincre qu'il cédera le pouvoir le 7 février 1988 à un président civil régulièrement élu (du 5 au 9, 14, 19, 25 et à partir du 27).

29. – POLOGNE : Les *« non »* l'emportent au *référendum*. Les résultats *étant établis par rapport aux inscrits, seuls 42,2 % approuvent les réformes économiques et 46,3 % la démocratisation de la vie politique* (10, 17, 19, 26 et 27/XI, 1er, 2 et 3/XII).

29. – TURQUIE : Aux élections législatives, le Parti de la mère patrie (ANAP) de M. Turgut Ozal, premier ministre depuis décembre 1983, obtient, avec 36,3 % des voix, 292 des 450 sièges du Parlement, où seuls le Parti populiste social démocrate de M. Erdal Inonu, avec 99 sièges, et le Parti de la juste voie de M. Suleyman Demirel, avec 59 sièges, qui ont franchi le seuil obligatoire de 10 % des voix, seront aussi représentés (26 et 28/XI, 1er et 2/XII).

30. – AFGHANISTAN : M. Najibullah est élu président pour sept ans par une « assemblée traditionnelle » de 1 860 délégués, qui a approuvé la nouvelle Constitution créant cette fonction (du 29/XI au 3/XII).

Dégel franco-iranien

Le 27, deux des cinq otages français détenus au Liban, MM. Jean-Louis Normandin et Roger Auque, enlevés en mars 1986 et janvier 1987, sont libérés à Beyrouth-Ouest. Ils arrivent le 28 à Paris, où ils sont accueillis par M. Chirac, *qui lie la normalisation complète des relations franco-iraniennes à une libération de tous les otages.*

Le 29, M. Wahid Gordji quitte l'ambassade d'Iran à Paris, où il était refugié depuis juin, pour le Palais de justice. Il y est entendu par le juge Boulouque, qui estime qu'il n'y a « pas de charges devant entraîner son inculpation ». Aussitôt conduit au Bourget, il s'envole pour Karachi, où il est échangé, le 30, contre M. Paul Torri, consul de France à Téhéran, qui a été entendu par la justice islamique avant de quitter la capitale iranienne. Les dispositifs de sécurité mis en place fin juin autour des ambassades sont levés, à Paris comme à Téhéran, et le personnel diplomatique peut être rapatrié.

Le 30, tandis que M. Mitterrand rappelle que l'*« action diplomatique et politique »* doit être menée *« dans le respect de la dignité de notre pays »*, les tractations menées par le gouvernement français pour obtenir la libération des otages sont vivement critiquées par la presse britannique, ainsi que par Mme Thatcher et par Washington, *qui reprochent à Paris de manquer à la solidarité occidentale face au terrorisme* (du 28/XI au 5/XII).

FRANCE

2. – La location-gérance de la Chapelle-Darblay, premier groupe papetier français, est confiée au tandem franco-canadien Pinault-Cascades, après la mise à l'écart de l'ancien PDG par M. Alain Madelin, ministre de l'industrie (du 30/X au 5/XI, 7, 13, 24, 28 et 29-30).

4. – Le conseil des ministres approuve le nouveau projet de statut de la Nouvelle-Calédonie. Alors que M. Bernard Pons estime qu'il devrait favoriser la *« réconciliation »*, M. François Mitterrand s'inquiète de *« mesures discutables » qui pourraient « devenir vite intolérables pour une large fraction de la population »*. Le projet est adopté le 25 par l'Assemblée nationale, les députés PS, PC et FN votant contre, après quelques concessions faites par M. Pons à l'UDF, qui souhaitait renvoyer l'application du nouveau statut après l'élection présidentielle (du 5 au 10, du 14 au 17, 20 et du 22 au 27).

4. – Le général Maurice Schmitt est nommé chef d'état-major des armées. Il succède le 16 au général Jean Saulnier, qui a atteint la limite d'âge (29 et 30/X, 6/XI).

4. – Cinq Irlandais sont inculpés à Paris par le juge Bruguière, spécialisé dans la lutte antiterroriste, après la saisie, le 30 octobre, au large de l'île de Batz, à bord de l'*Eksund II*, un cargo panaméen, de près de 200 tonnes d'armes et de munitions qui proviendraient de Libye et auraient été destinées à l'IRA (du 3 au 9).

6. – Le cardinal Albert Decourtray est élu président de l'épiscopat. Il succède à Mgr Jean Vilnet, à la tête des évêques depuis 1981 (4 et du 8 au 13).

6. – La Cour de cassation suspend jusqu'au 10 décembre l'instruction de l'affaire Radio-Courtoisie après le dépôt par M. Michel Droit d'une requête en suspicion légitime contre le juge Grellier qui l'avait inculpé le 27 octobre de forfaiture (6, du 8 au 13, 15-16, 17 et 25).

9. – L'action Suez, pour sa première cotation, s'établit à 261 F, soit 17,6 % au-dessous du prix de l'offre publique de vente. Pour ne pas décourager les petits porteurs, un paiement en deux temps à un an d'intervalle a été instauré (du 4 au 12).

10. – Le gouvernement accorde aux fonctionnaires un rattrapage salarial : les traitements et pensions sont majorés de *1 %* à compter du 1er mai au lieu d'une hausse de 0,6 % *prévue pour le 1er novembre* (4, 10, 11, 12 et 18).

12. – M. Balladur annonce le report à 1988 de la privatisation de l'UAP, avant de *« s'interroger »*, à l'Assemblée nationale, sur les *« effets négatifs »* de la crise boursière sur les économies européennes (6, 13, 14, 19, 20, 25 et 28).

12. – M. Jacques Delors, invité de « Questions à domicile » sur TF 1, n'exclut pas de devenir le premier ministre de M. Raymond Barre, ce qui suscite les critiques des dirigeants du PS (8-9, du 14 au 21 et 24).

12-13. – Les deux journées nationales des « états généraux » de la Sécurité sociale rassemblent à Paris près d'un millier de professionnels de la santé et de partenaires *sociaux (du 11 au 16)*.

12-13. – *Les détenus de la centrale de Saint-Maur (Indre) se révoltent et mettent à sac la prison* (14, 15-16 et 20).

18. – *Le conseil des ministres approuve le projet de réforme de l'instruction, qui prévoit la création de chambres composées de trois magistrats pour décider de la mise en détention provisoire d'un inculpé* (7, 14, 19, 20, 21, 25 et 28).

18. – En octobre, le déficit du commerce extérieur a atteint 4,9 milliards de francs, le nombre des chômeurs a diminué de 1 % et les prix ont augmenté de 0,2 % (13, 14, 19, 20, 21, 26 et 28).

18. – Mort de Jacques Anquetil, ancien champion cycliste (19, 20, 22-23 et 25).

19-20. – M. Chirac se rend en visite à la Réunion (du 20 au 23).

20. – M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère, remet au gouvernement son rapport sur le racisme. Parmi cinquante-trois propositions, il suggère un renforcement de la législation antiraciste et la création d'un haut conseil de l'immigration (21, 24 et 28).

20. – Trois responsables de Radio-Nostalgie, dont son créateur, M. Pierre Alberti, sont inculpés et écroués à Lyon après la découverte de malversations financières. En marge de ce dossier, une enquête est ouverte après la découverte de fausses factures qui auraient servi à financer partiellement la campagne du PS du Rhône lors des législatives de mars 1986 (du 21 au 28).

21. – Le projet de mutualisation du Crédit agricole est voté en première lecture à l'Assemblée nationale, où la majorité comme l'opposition se sont *inquiétées* de l'affectation du produit de cette *privatisation* (du 21 au 25 et 27).

21-22. – Devant le comité directeur du PS, des désaccords s'expriment entre les différents courants sur le projet socialiste pour 1988 (11, 14 et du 20 au 24).

23. – M. Mitterrand affirme que *« la réglementation doit accompagner et non contredire le principe du droit de grève »*, alors que, pour la deuxième fois en quatre mois, un tribunal a jugé que la grève prévue par les pilotes d'Air Inter créerait un *« trouble illicite »* (20 et du 24/XI au 3/XII).

26. – La CGT et le PC protestent contre l'*« assassinat »* de Lucien Barbier, un de leurs militants, mort après vingt jours de coma : à Amiens, le 6, il avait été frappé par des policiers lors d'une manifestation (10, 11, 21 et du 28/XI au 2/XII).

27. – Max Frérot, dernier responsable d'Action directe encore en *fuite*, est arrêté à Lyon (du 29/XI au 4/XII).

29. – Le candidat unique de la majorité l'emporte au *second tour* d'une cantonale partielle à Marseille, malgré la consigne d'*« abstention positive »* du Front national (21 et du 24 au 28/XI, 1er/XII).

29. – M. Raymond Barre rassemble à *Toulouse* soixante-douze maires de grandes villes, présidents ou vice-présidents de conseil régional ou de conseil général, qu'il présente comme sa *« grande équipe de France »* (4, 10, 20, et du 28/XI au 2/XII).

29. – Un face-à-face télévisé entre M. Edouard Balladur et M. Michel Rocard est organisé sur TF1 (du 28/XI au 2/XII).

29. – Une manifestation antiraciste rassemble plus de trente mille personnes à Paris à l'appel de SOS-Racisme, de l'UNEF-ID et de nombreuses autres organisations (19, 20, et 29-30/XI, 1er/XII).

30. – Mort de Jean Menu, ancien président de la CGC (1er et 2/XII).

L'affaire Luchaire et le financement des partis politiques

Le 4, le rapport du contrôleur général Barba sur les ventes illicites de munitions à l'Iran par la société Luchaire, entre 1983 et 1985, est publié par *le Figaro*, après que *l'Express* et *le Point* eurent affirmé que le PS avait touché des commissions sur ces ventes d'armes. Le rapport Barba, remis en juin 1986 à M. André Giraud après que M. Paul Quilès eut déposé plainte, le 13 mars 1986, *souligne que l'amiral Lacoste, alors chef des services secrets, avait alerté dès mai 1984 M. François Mitterrand et M. Charles Hernu. Ces révélations provoquent une vaste polémique politique, la majorité mettant en cause le PS ainsi que « les plus hautes autorités de l'Etat ».*

Le 16, sur RTL, M. Mitterrand s'explique longuement sur l'affaire Luchaire : il plaide l'ignorance à propos d'un trafic organisé malgré les ordres qu'il avait donnés pour interdire toute exportation d'armes vers l'Iran. Après avoir dénoncé les *« exploiteurs de scandales »*, il presse le gouvernement de présenter un projet de loi sur le financement des partis et des campagnes électorales.

Le 19, M. Jacques Chirac déclare au *Figaro qu'il « fera tout pour faciliter un accord »* sur ce sujet. Une première réunion est organisée le 26 à Matignon avec les chefs des cinq grands partis (RPR, UDF, FN, PS, PC). Des *« possibilités d'accord »* apparaissent sur les dépenses électorales et le patrimoine des élus, *mais l'UDF, le RPR et le PC se montrent hostiles* au financement public des partis (du 3 au 30).

CULTURE

3. – Mort d'André Roussin, de l'Académie française (5).

4. – *Mort de Pierre Seghers*, poète et éditeur (4).

5. – Frédérique Hébrard, pour *le Harem* (Flammarion), obtient le Grand Prix du roman de l'Académie française (7 et 8-9).

5. – Mort de Georges Franju, cinéaste (6 et 15-16).

11. – Les *Iris*, tableau peint en 1889 par Vincent Van Gogh, atteint à New-York l'enchère record de 53,9 millions de dollars, soit 320 millions de francs (13).

11. – Mort de Pierre-Aimé Touchard, ancien directeur du Conservatoire d'art dramatique et administrateur général de la Comédie-Française (13 et 19).

16. – Tahar Ben Jelloun, pour *la Nuit sacrée* (Seuil), obtient le prix Goncourt et René-Jean Clot, pour *l'Enfant halluciné* (Grasset), le prix Renaudot (17 et 18).

16. – Près de six mille personnes se rassemblent au Zénith à Paris sur l'initiative de M. Jack Ralite (PC) pour la défense des *« droits de la culture »* (18).

16. – Mort de Jean Maitron, spécialiste de l'histoire du mouvement ouvrier (18).

20. – Deux tableaux de Modigliani sont vendus 41 et 34 millions de francs, lors de l'inauguration de la salle de vente Drouot-Montaigne, installée dans le Théâtre des Champs-Elysées (12, 17, 21 et 22-23).

23. – Les prix Femina (romans français et étranger) sont attribués à Alain Absire, pour *l'Egal de Dieu (Calmann-Lévy)* et à l'Américaine Susan Minot pour *Mouflets* (Gallimard). *Les prix Médicis (romans français et étranger, essai) récompensent Pierre Mertens pour les Eblouissements* (Seuil), l'Italien Antonio Tabucchi pour *Nocturne indien* (Bourgois) et Georges Borgeaud pour *le Soleil sur Aubiac* (Grasset) (24 et 25).

24. – Mort de Philippe Erlanger, historien (1er/XII).

26. – Mort d'Emmanuel Bondeville, compositeur (28 et 29-30).

30. – M. *François* Mitterrand inaugure l'Institut du monde arabe à Paris (29-30/XI, 2 et 3/XII).

30. – Mort à Saint-Paul-de-Vence de James Baldwin, écrivain noir américain (2/XII).

Culture

ARTS



Dessin préparatoire au frontispice du chapitre « la Terre en plan »

Grandville, dessins originaux au Musée Carnavalet

Un talent fou

Caricaturiste féroce sous la Monarchie de Juillet, aussi réputé que Daumier, Grandville est maintenant connu pour l'étrangeté de ses illustrations.

« Ah ! si l'on pouvait comparer mes dessins mis sur bois, avant la gravure, avec l'épreuve tirée, on verrait si je n'ai pas raison de me plaindre », soupirait Grandville. Le public peut aujourd'hui juger sur pièces : après Nancy, près de quatre cents dessins sont exposés au Musée Carnavalet. Et la sécheresse que nombre de ses contemporains lui reprochaient dans son œuvre gravé est absente de ce panorama qui couvre vingt-cinq ans de son activité, de son départ de Nancy en 1825 à sa mort précoce en 1847.

Caricaturiste féroce et très vite à succès, il participe à l'aventure de *la Caricature*, le brûlot de Philipon, où il multiplie les charges contre le régime en place. C'est à lui qu'on doit la célèbre lithographie : *L'ordre règne à Varsovie*, où l'on voit un cosaque fumant sa pipe au milieu des décombres de la capitale polonaise. Mais ce sont ses illustrations qui vont assurer sa survie. Celles qui accompagnent les œuvres de La Fontaine, de Molière, de Swift, ou de La Bruyère et deux chefs-d'œuvre : *Scènes de la vie publique et privée des animaux*, sur des textes de Balzac, George Sand ou Musset et *Un autre monde*, la genèse d'un univers que le dessinateur a inventé.

Les tirages se succèdent, en dépit des réactions de la critique, qui lui préfère Daumier, Gavarni et même Tony Johannot. Théophile Gautier constate qu'il a rendu ses idées *« avec une clarté prosaïque et une netteté bourgeoise »*. Et, plus loin, le bon Théo note aimablement : *« C'est un visionnaire qui ronfle. »* Baudelaire est à peine plus tendre : *« Grandville a touché naturellement à plusieurs grandes questions et il finit par tomber dans le vide, n'étant ni tout à fait philosophe, ni tout à fait artiste. »* A propos d'*Un autre monde*, il dira : *« Dieu est l'inventeur d'un monde, Grandville n'en est que le bricoleur. »* Il l'absout finalement du bout des lèvres : *« C'est par le côté fou de son talent qu'il est important. »*

Les surréalistes apprécieront en effet les inventions surprenantes de Grandville destinées à déboussoler le lecteur : ses tableaux, en relief, ses marteaux sculptant des membres humains, ses monstres bicéphales, ses anamorphoses, ses perspectives corrompues, ses vues plongeantes. La présence d'une multiplicité d'instruments d'optique, *lunettes*, loupes, besicles, télescopes suggère la diversité des points de vue. Comme est multipliée la signification des planches qui peuvent être considérées sous l'angle du désir, de la contemplation, de l'expérience scientifique ou de la satire sociale.

« C'est donc à une réflexion sur l'image qu'aboutit cette mise en cause de l'œil, du regard et de la perspective », note Annie Renonciat (1). Mais les techniques de reproduction de l'époque – un assistant reporte le dessin de l'artiste sur un bois qu'un artisan va travailler à son tour au burin avant l'impression – font que la déperdition entre l'original et l'œuvre gravé est assez grande. A voir l'exposition de Carnavalet, on comprend mieux l'anathème jeté par Grandville sur ses collaborateurs.

Son trait est plus vif, plus nerveux, moins sec, d'une perfection moins mécanique. Mais ce que l'on voit aussi, c'est, de dessin en dessin, la progression de son travail. Lentement, il accumule les éléments de son illustration, multiplie les études minutieuses, modifie peu à peu ses personnages, intègre dans son travail en cours des fragments de travaux antérieurs, avant d'arriver au résultat final qu'il annote soigneusement pour l'imprimeur. Tatillon, maniaque du détail, Grandville n'est peut-être qu'un bricoleur, mais c'est dans ce cas un bricoleur de génie.

EMMANUEL DE ROUX.

★ *Jusqu'au 3 janvier 1988.*

(1) *J.-J. Grandville*, par Annie Renonciat, ACR, édition Vilo.

MUSIQUE

Mort du violoniste Jascha Heifetz

Le violoniste américain Jascha Heifetz est mort, jeudi 10 décembre, à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans.

Retiré pour raison de santé depuis 1973, Jascha Heifetz était devenu un mythe, l'image exemplaire du très grand violoniste, un peu à la manière d'Horowitz pour le piano, pendant ses années de silence. On l'avait entendu pour la dernière fois à Paris en septembre 1971 avec l'Orchestre national, pour un concert bien décevant où il jouait la *Fantaisie écossaise*, de Max Bruch, malgré la richesse intacte de sa technique.

On gardera pourtant le souvenir d'un artiste prestigieux, au physique énigmatique de prince oriental, prince des violonistes par cette sonorité qui avait la pureté d'un diamant poli à l'extrême. Il ne briguait pas le rayonnement chaleureux d'un Stern, l'impétueux lyrisme d'une Ginette Neveu, la générosité humaine d'un Enesco. Il fuyait tout ce qui pouvait paraître emphase ou confidence ; il réduisait l'ampleur des phrases expressives comme par pudeur. Mais l'on restait captivé, ému par le fil d'or de ce chant délivré de toute opacité par le scintillement étoilé de tel crescendo qui transfigurait soudain l'adagio du *Concerto* de Brahms en un grand crépuscule d'été, par le flamboiement spirituel du finale ou par le jaillissement d'étincelles de *Tzigane*, de Ravel. Chez Heifetz, au-delà de l'interprétation, c'est la sonorité qui était poésie et vérité.

J.L.

[Fils d'un violoniste juif lituanien, Heifetz était né à Vilna le 2 février 1899. Enfant prodige, il travailla avec Auer au conservatoire de Saint-Pétersbourg, et, dès l'âge de seize ans, commença une fabuleuse carrière internationale. Il avait été naturalisé américain en 1925. Il jouait un Guarnerius « Del Gesù » de 1742. Parmi ses élèves figure le violoniste français Pierre Amoyal.]

THÉÂTRE

« Le Secret », de Henry Bernstein

Jalousies

Retour d'Henry Bernstein, spécialiste du cœur et du drame psychologique. Jusqu'à la guerre, les plus grands acteurs l'ont interprété.

Constant Jannelot a *« une très belle fortune »*. Il la tient de ses parents, il se tourne les pouces, sa seule occupation est de peindre à l'huile *deux ou trois croûtes par an* et d'offrir d'excellents dîners aux critiques d'art qui lui offrent – retour d'ascenseur – d'excellents articles.

Gabrielle Jannelot, son épouse, a un méchant *fond sous des dehors* généreux. C'est l'un des « secrets » de la pièce. Gabrielle est un monstre de jalousie, d'envie. Elle ne supporte pas de voir le bonheur d'autrui. *« Une criminelle »*, dira son mari lorsqu'il aura compris la chose, au dernier acte, *« elle fait le mal avec passion, une passion constante et sombre »*. Gabrielle, entre autres méfaits, brise les ménages.

Sa meilleure amie, Henriette, est veuve : le *mari est mort* dans un accident de la route (Bernstein ne nous dit pas si Gabrielle avait trafiqué les freins de la voiture). Henriette a manqué se remarier avec un séduisant amoureux, Charlie Ponta : Gabrielle a saboté *cela*, par des mensonges.

Un nouveau candidat, fou d'Henriette, apparaît : Denis Le Guenn, diplomate et *« une très belle fortune »*. Le critique dramatique Brisson remarquait que Bernstein situait son théâtre *« dans des boudoirs de milliardaires »*. Mais pourquoi pas, Bernstein était très riche lui-même, son papa, Marcel, avait fait fortune en important du guano, tout comme ce marquis de la pièce de Labiche *Doit-on le dire* qui nous précise : *« Le guano ce sont des inconvenances d'oiseaux qu'on réduit en poudre pour l'agriculture »*.

Denis Le Guenn a l'imprudence de se confier à la méchante Gabrielle : *il souffre d'un mal* atroce, la jalousie du passé. S'il apprenait un jour, dit-il, qu'Henriette a aimé un autre homme, il vivrait un martyre, et s'enfuirait au bout du monde.

Gabrielle est là

Soyez tranquille, lui dit Gabrielle, qui ne trouve rien de mieux à faire que d'inviter, ensemble, Henriette et Le Guenn, jeunes mariés, et Charlie Ponta, l'ancien amant d'Henriette, dans une villa proche de Deauville.

Nous voici dans la villa. Ici, Henry Bernstein se laisse aller à ce que Jacques Copeau appelait *« un procédé de théâtre franchement sommaire et qui surprend sous la main d'un dramaturge aussi rusé que l'est M. Bernstein »* : c'est que l'innocent Le Guenn s'entiche furieusement de Charlie Ponta, ne le lâche plus, l'oblige à partager des parties de tennis, de bridge. Et Bernstein va tout droit au bon adage : « chance de cocu » : *« Quand Ponta est de la partie,* jubile Le Guenn, *je deviens imbattable. »* La salle est ravie, croule de rires. Bien sûr.

Mais tout va se gâter : Gabrielle est là pour ça. Le Guenn et Ponta vont se battre dans le couloir, un vrai pugilat. N'ayez pas peur, tout s'arrangera. *« Mon petit mari bien-aimé, je t'appartiens »*, dit Henriette à Le Guenn, qui lui donne *« un baiser passionné »*. *« Je me reconnais une infâme, j'ai suivi mon atroce instinct »*, avoue Gabrielle à son mari qui la rassure : *« Mais je t'aime ! »*

Les dialogues du *Secret* sont, c'est visible, super-brûlants, et, qui plus est, Bernstein tenait à ce qu'ils soient dits à très haute tension, il l'indique sans cesse dans le texte, c'est assez drôle. Exemple : « GABRIELLE *(un appel rauque !)*. – Henriette !

– HENRIETTE *(avec un rire et un visage d'horreur)*. – *Ha, ha, ha !... tout était vrai !*

– GABRIELLE *(intensément)*. – Henriette, écoute-moi !... »

Henri Bernstein, qui a obtenu des succès énormes de 1900 à 1940, n'était pas n'importe qui. Robert Kemp raconte ainsi son apparition : *« En 1902, Bernstein arrive comme un jeune Hercule. Sa brutalité secoue l'engourdissement des théâtres. Bernstein fait le bousculeur. »* Et notons qu'il fut joué, dès ses débuts, par les plus grands acteurs, Lucien Guitry, Simone, Le Bargy, ou Gémier, qui n'était pas qu'un comédien de « boulevard » puisqu'il avait créé *Ubu roi*.

Les actuels directeurs du Théâtre Montparnasse, Myriam de Colombi et Jérôme Hullot, alertés peut-être par l'adaptation qu'a faite Alain Resnais de l'œuvre de Bernstein, *Mélo*, ont fait « le bon choix » : *le Secret* est l'une des meilleures pièces de l'auteur, sans doute même la meilleure. Les deux jalousies, la jalousie-envie de Gabrielle Jannelot et la jalousie rétrospective de Denis Le Guenn sont bien vues. Mis à part l'engouement trop voulu et trop souligné de Le Guenn pour Charlie Ponta, les actes sont bien construits, et apparemment bien écrits car les acteurs passent sous silence les bouts de phrase trop lourds.

Serge Moati avait commencé la mise en scène, qui a été reprise par Andréas Voutsinas, lequel est un vrai spécialiste de ce théâtre psychologique old-fashioned. Les robes d'Henriette et de Gabrielle, signées Loris Azzaro, sont d'une splendeur un peu trop voyante, cela ressemble à un défilé de collection de haute couture, mais ce défaut (agréable) va coopérer au succès de cette soirée, qui pourrait bien durer plus d'une saison.

Fabrice Luchini (Le Guenn) est très inventif, drôle, brillant. Pierre Vaneck (Jannelot) parfait de tenue. Nicole Jamet (Henriette) juste et charmante. Et Anny Duperey (Gabrielle, rôle numéro un) sait donner, tant elle maîtrise son jeu, l'étrange « passion sombre » étudiée par Bernstein.

MICHEL COURNOT.

★ *Théâtre Montparnasse, 21 heures.*

CINÉMA

« Le Cabinet du docteur Caligari »

Version intégrale

Le Goethe Institut de Paris et le ministère de la Rhénanie-Westphalie ont présenté, le mardi 8 décembre, au Théâtre national de Chaillot la version restaurée la plus complète qui existe du film de Robert Wiene, le Cabinet du docteur Caligari. *La Cinémathèque française avait prêté son concours à cette soirée.*

1919. L'Allemagne vaincue, mise au ban des nations, enfante le cinéma « expressionniste » qui va étonner le monde. L'expressionnisme est une doctrine artistique qui, dès 1910, s'est élevée contre la reproduction naturaliste de l'homme et de la nature. Elle est passée par la peinture, le théâtre, la danse, l'architecture, la musique. Elle arrive au cinéma au moment où la défaite de l'Allemagne impériale fait penser à une apocalypse, au moment où le romantisme de la mort, des fantômes, de la nuit, reparaît, réveille des hantises, des démons, des peurs.

Le Cabinet du docteur Caligari, réalisé par Robert Wiene sur un scénario de Carl Meyer et Hans Janowitz, va être le manifeste du cinéma expressionniste. C'est un conte d'horreur à la manière d'Hoffmann. Dans une petite ville bizarrement moyenâgeuse, un savant exhibe un somnambule à la foire. Il se sert de lui pour commettre des meurtres.

Le docteur Caligari, qui est, en fait, directeur d'un asile psychiatrique, incarne le mal engendré par le pouvoir absolu, la volonté de domination. L'univers plastique du film est à son image : inquiétant. Les décors d'Hermann Warm, Walter Röhrig et Walter Reimann, peints en trompe l'œil, déforment la réalité par des lignes brisées, obliques, des taches blanches et noires, un graphisme tourmenté. Les maisons et les escaliers sont tordus, les portes, les arbres, les fenêtres, les rues, les couloirs, prennent des formes étranges, et tout est lié à un déséquilibre psychique.

Effets monochromes

Lotte Eisner, dans son ouvrage *l'Ecran démoniaque*, faisait état d'une version en couleurs (par procédé de virage fréquent à l'époque du cinéma muet) de *Caligari* qu'elle avait vue *jadis*. Une *copie* de cette version fut retrouvée chez un collectionneur privé à Montevideo. Le Filminstitut de Düsseldorf l'acheta en 1981 et entreprit la restauration du film originel, avec l'apport d'une autre copie prêtée par les Archives nationales de l'Institut britannique du cinéma. A quelques minutes près, c'est, maintenant, la version intégrale avec ses effets monochromes (rouge, bleu, jaune, sépia), ses cartons d'intertitres.

La partition musicale de Giuseppe Becce qui accompagnait les projections a été, elle aussi, reconstituée grâce à Lothar Prox et Emil Gerhard. On a pu l'entendre à Chaillot, *jouée par les trente musiciens* de l'Orchestre Sinfonietta Düsseldorf, sous la direction de Mark Andreas, en parfait synchronisme avec les scènes fantastiques et criminelles, l'atmosphère *d'épouvante et de folie. Une merveille.*

JACQUES SICLIER.

LETTRES

Festival du livre de jeunesse de Montreuil

A Montreuil, le troisième Festival du livre de jeunesse fête, dimanche 13 décembre, un des plus célèbres et des plus grands illustrateurs pour enfants (et pour adultes), Maurice Sendak, avec une exposition de reproductions des dessins de l'auteur de *Max et les Maximonstres*, et une projection de films de et sur Maurice Sendak (dimanche 13 à 15 heures).

L'ensemble des éditeurs français de jeunesse sont réunis à l'occasion de ce troisième Festival, qui prend plus d'ampleur chaque année, et permet aux visiteurs de prendre connaissance – et d'acquérir – les livres et les périodiques choisis dans l'ensemble de la production. Pour la « journée professionnelle » de jeudi, quelque cinq mille élèves d'écoles primaires ont visité cette impressionnante exposition d'images.

Le samedi 12 décembre, l'écrivain Michel Chaillou propose une *« performance improvisation »* : dix écrivains pour les « grands » (François Coupry, Alain Nadaud, Marie Redonnet, Jacques Roubaud, Henri Meschonnic, J.-C. Montel, Pierrette Fleutiaux, Paul-Louis Rossi, Renaud Camus, Didier Daeninck) improviseront un roman sur le thème « La maison qui n'avait pas de fin », dans un décor d'Alain Batifoulier (à partir de 15 heures).

★ Centre des Expositions, Esplanade Benoît-Frachon, Montreuil. Métro Mairie-de-Montreuil. Jusqu'au dimanche 13, 19 heures).

Les Grands Prix de la Ville de Paris

Les Grands Prix de la Ville de Paris ont été décernés à l'Hôtel de Ville, vendredi 11 décembre, en présence de Mme Françoise de Panafieu, adjoint au maire, chargée des affaires culturelles. Les dotations financières de ces prix varient entre 25 000 F et *50 000 F*.

● **Grand Prix d'histoire : FRANÇOIS CROUZET.**

Universitaire et essayiste, âgé de soixante-cinq ans, – agrégé d'histoire, docteur ès lettres diplômé de la London School of Economics, – François Crouzet est connu pour ses travaux sur l'économie britannique notamment.

● ***Grand Prix du roman* : FRANÇOIS NOURISSIER**

François Nourissier, âgé de soixante ans, auteur d'une vingtaine de livres depuis 1951, critique littéraire dans plusieurs publications, conseiller littéraire aux éditions Grasset et secrétaire général (depuis 1983) de l'Académie Goncourt dont il était membre depuis 1977. Son dernier roman, *En avant, calme et droit*, a paru cet automne chez Grasset (*le Monde* du 28 août).

● **Grand Prix de poésie : LORAND GASPAR**

La vie de Lorand Gaspar se partage *entre* deux *vocations*, la *chirurgie* et la poésie, et une réalité, l'exil. Né en Hongrie en 1925, il fait, après la guerre et la déportation en Allemagne, le choix « radical » de la France et de sa langue.

● **Grand Prix de littérature dramatique : COPI**

Cet Argentin de quarante-sept ans vit à Paris depuis 1963. C'est sa « Dame assise », série de dessins paraissant dans *le Nouvel Observateur* qui le fit connaître du public. Mais sa vraie passion est le théâtre. Ses compatriotes exilés comme lui (Lavalli, le groupe TSE) vont mettre *en scène ses premières pièces, la Journée d'une rêveuse, Eva Peron.* Par la suite, il montera lui-même sur les planches. Son théâtre complet est édité en « 10/18 ».

● **Grand Prix de la littérature enfantine PHILIPPE DUMAS**

Né en 1940, peintre et écrivain, il a notamment publié en 1976, à L'Ecole des loisirs, *Laura, la Terre-Neuve* et *la Petite Géante*, tandis que Flammarion faisait paraître l'*Histoire d'Edouard*. Ses ouvrages ont, depuis, connu une audience internationale.

● **Grand Prix des arts : AVIGDOR ARIKHA**

Cet Israélien, né en Roumanie en 1929, réside en France depuis 1954. C'est un dessinateur qui, après avoir été tenté par l'abstraction, a *évolué* vers un impressionnisme en noir et blanc.

● **Grand Prix scientifique : ANDRÉE TIXIER-VIDAL**

Née en 1923, agrégée et docteur ès sciences naturelles, ses travaux dans le domaine de la neuro-endocrinologie se situent à la frontière de la biologie et de la médecine. Directeur de recherches au CNRS, elle anime le groupe de neuro-endocrinologie cellulaire du Collège de France depuis 1970.

● **Grand Prix Gérard-Philipe : ROBIN RENUCCI**

Sorti du Conservatoire en 1981, ce comédien de trente-deux ans a tenu dans la cour du palais des Papes à Avignon, en 1987, le rôle de Camille du *Soulier de satin*, de Claudel, mis en scène par Antoine Vitez. On l'a vu au cinéma dans les films de Michel Deville *(Eaux profondes)*, Claude Chabrol *(Masques)*, et Gérard Mordillat *(Vive la sociale !)*.

● **Grand Prix musical : YANNIS XENAKIS**

Elève de Messiaen, Xenakis a commencé sa vie professionnelle comme architecte. Il ne cesse d'approfondir ses recherches. En particulier au sein du Centre d'étude de mathématique et automatique musicales.

● **Grand Prix de la technique : LUCIEN MALAVARD**

Né en 1901, Lucien Malavard, docteur ès sciences, a été directeur de recherche au CNRS *tout* en travaillant à l'Office national d'étude et de recherche aérospatiale (ONERA), dont il devait devenir président en 1974. Il est l'inventeur d'un nouveau système de propulsion, les turbo-voiles.

● **Grand Prix de la photographie : DENIS BRIHAT**

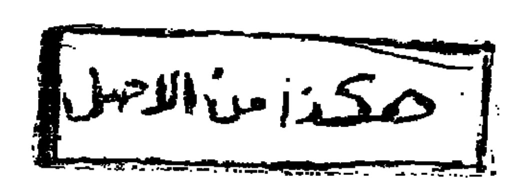
Personnalité à part dans l'univers de la photographie, Denis Brihat vit retiré dans le Lubéron où il travaille au plus près de la nature, le sujet-clef de son œuvre.

● **Grand Prix Sola-Cabiati : ANDRÉ CASTELOT**

André Castelot, âgé de soixante-seize ans, est *« homme de lettres et journaliste depuis 1935 »*, comme il aime à le dire. On ne compte plus ses biographies et ses livres d'histoire, certains en collaboration avec Alain Decaux, avec lequel il produisait, à la télévision, « La caméra explore le temps ».

EN BREF

● **« Frissons », de Wojcieh Marczewski.** – A l'occasion de la parution du no 15 de la revue *Lettre internationale*, le cinéma Accatone (20, rue Cujas, 75005 Paris) présente un film inédit en France : *Frissons*, de Wojcieh Marczewski (Pologne, 1981), qui a obtenu l'Ours d'argent et le prix spécial du jury au Festival de Berlin en 1982. Participation aux frais : 15 F.



Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

SCARAMOUCHE. Malakoff, Th. 71 (46-55-43-45), 20 h 30, sam. ; dim. 18 h.

COCHON QUI S'EN DÉDIT. Théâtre de la main d'or (48-05-67-89). sam. et dim. à 18 h 30.

LES MUSICOMÉDIENS. Th. des Arts Hébertot (43-87-23-23). 20 h 30, dim. 15 h.

LE LAVOIR. Nouveau Th. Mouffetard (43-31-11-99). 20 h 45 ; dim. 15 h 30.

PARTITION INACHEVÉE POUR UN PIANO MÉCANIQUE. Théâtre de Bobigny (48-31-11-45). 21 h, dim. à 16 h.

LES SOUFFRANCES DU JEUNE WERTHER. Saint-Denis, Th. Gérard-Philipe, salle Le Terrier (42-43-17-17), sam. à 18 h 30 et 22 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Taupe : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). La Sonate au clair de lune : 20 h 30, dim. 17 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Le Miracle de Théophile : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Une année sans été (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Excès contraire : 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Iphigénie : 20 h 30, dim. 16 h.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15). Le Temps, le fou : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Les Dindons de la farce tranquille : 19 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou la Dissipation : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Les Femmes savantes : 20 h 30, dim. (dernière) 20 h 30. ▷ Dim. La Poudre aux yeux : 14 h. Monsieur de Pourceaugnac : 14 h.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Fandango : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 18 h et 21 h.

GALERIE 55 (43-26-63-51). Be Trayal : 21 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant de Noël (A Christmas Carol) : 18 h 30, dim. 17 h.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Madame Sans-Gêne : 15 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-44-38-10). Le Traducteur cleptomane ou la disparition : 20 h 45, dim. 17 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lettre d'une inconnue : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER-THÉATRE OUVERT (42-62-59-49). Conversations conjugales : 21 h.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Inventaires : 19 h 30, dim. 15 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Première Jeunesse : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Carmen Cru : 22 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Fous-moi la paix avec Gainsbarre : 19 h. L'Etonnante Famille Bronté : 21 h, dim. 16 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Contes bariolés, suivi du Chant du cygne : 20 h. Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 21 h 30. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Un riche, trois pauvres : 21 h 15.

MARIE STUART (45-08-17-80). Haute Autriche : 20 h 30. Le Bal des monstres : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Kean : 20 h, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30, dim. 15 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). La Chambre d'ami : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Double Mixte : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Lavoir : 20 h 45, dim. 15 h 30.

NICOLAITE DE CHAILLOT (45-54-84-59). Le Festin de Balthazar : 20 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30, dim. 14 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). L'Ange de l'information : 18 h, dim. 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Léopold le bien-aimé : 20 h 45, dim. 15 h.

OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Macbeth : 19 h 30, dim. (dernière) 15 h.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h, dim. 15 h. Petite salle. Pleure pas Gilbert Trio : 19 h, dim. 17 h.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). L'Affaire du courrier de Lyon : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h et 18 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Reine mère : 20 h 45, dim. 15 h. Salle II. Ma chère Rose : 21 h, dim. 15 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Enfin Bénureau ! : 20 h 30, dim. 18 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Triomphe de l'amour : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA BELLE DE MAI (43-56-64-37). Y'a pas de place pour tout le monde : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). Pantomimes de style et Pantomimes de Bip : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-88). Les Evadés : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Quel Petit Vélo ? : 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). Porgy and Bess : 14 h 30 et 20 h, dim. (dernière) 14 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Cochon qui s'en dédit : 18 h 30, dim. 18 h 30. Salle I. L'Etranger : 20 h 30, dim. 15 h. L'Ecume des jours : 22 h, dim. 17 h. Salle II. La Métamorphose : 20 h 30, dim. 15 h. Huis Clos : 22 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). La Chasse au corbeau : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). Le Pont des soupirs : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. Le Soulier de satin : 20 h, dim. (en continuité) 13 h. Théâtre Gémier. Une lune pour les déshérités : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30. Petite salle. Une heure avec : Rrose Selavy : 18 h 30. Le Trio en mi bémol : 21 h, dim. 15 h.

Samedi 12 - Dimanche 13 décembre

Les concerts

AMPHITHÉATRE RICHELIEU (42-51-69-11). Quatuor Arpeggione, 20 h 45 sam. Œuvres de Schubert, Borodine et Roussel. 80 F, 50 F. FNAC, CROUS, Cityrama, AE, agences.

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (43-96-48-48). Orchestre symphonique de jeunes en Ile-de-France, 21 h sam. Direction par B. de Billy. Œuvres de Mozart et Dvorak (concert exceptionnel « La Nuit des droits de l'enfant »). 80 F, 40 F. FNAC, CROUS, Cityrama, agences.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Ensemble Intercontemporain, 20 h 30 sam. Direction par P. Eötvös, atelier-lecture : œuvres de Dubedout, Fervers et Dench. 45 F, 35 F. Ensemble Intercontemporain, 17 h dim. Direction par P. Eötvös. Œuvres de Rojko et Schoeller. 45 F, 35 F. Ensemble Intercontemporain, 20 h 30 lun. Direction par K. Nagano. Œuvres de Powell, Giraud, Torke et Liebernon. 65 F, 50 F.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (43-96-48-48). Philharmonie de chambre, 17 h 30 dim. Direction par R. Dosatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel et Bach. FNAC.

ÉGLISE SAINT-ROCH (chauffée et illuminée) (42-61-93-26). Orchestre français d'Oratorio, 20 h 30 sam., 15 h 30 dim. Avec S. Kyriazopoulos (vl), huit cents participants. Direction J.-P. Loré, le grand ensemble de cuivres Guy Touvron, le chœur français d'Oratorio, avec (entre autres) C. Arnaud, E. Billet, J.-L. Bouffat, F. Coubès, B. Dubois, B. Gaucheron-Perol, H. Lamy, M. Modou, F. Nosny, J.-M. Paissant et Jacques Martin (dans le rôle du compositeur). Le Requiem de Berlioz (à l'occasion du 150e anniversaire de sa création à Paris). De 100 F à 150 F.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42). USA No Name Gospel, 20 h 30 sam., 17 h dim. Le chant profond de cinq religieux noirs de Brooklyn, des harmonies fabuleuses et planantes. La grande et rare tradition du gospel. 80 F, 60 F. FNAC, CROUS.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Les Plaisirs du palais, 21 h sam., 17 h dim. Ou - Oh ! ils chantent la bouche pleine », opéra de bouche qui tente d'associer le plaisir de chanter au plaisir de la bouche. Chansons du XVIe siècle. Mise en scène de M. Larroche, avec l'ensemble Janequin, D. Visse (haute-contre), B. Boterf (ténor), Ph. Cantor (baryton), A. Sicot (basse) et C. Deboves (luth) ; B. Massin (danseuse) et F. Zipperlin (jongleur). 120 F, 100 F. FNAC.

SALLE CORTOT (43-96-48-48). Roland Dyens. 20 h 45 sam. (guitare). Œuvres de Sor, Coste, Barrios, Powell, Dyens, Villa-Lobos, Regondi, Monk, Ellington et Brouwer. 100 F, 80 F, 60 F. FNAC, Guitarreria, CROUS.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Ensemble orchestral de Paris. 20 h 30 sam. Dir. par A. Jordan, avec J. Suk (vl.). Œuvres de Haydn, Vanhal, Beethoven. De 40 F à 160 F. Concerts Lamoureux. 17 h 45 dim. Dir. par J.-S. Beraud. Œuvres de Poulenc, L. Mozart, Prokofiev et Dukas. De 40 F à 130 F. Concerts Pasdeloup. 17 h 30 sam. Dir. par J. Burdekin, avec J. Martin et M. Masquelin. Œuvres de Verdi, Rossini, Donizetti et Britten. De 45 F à 125 F.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80). Georges Pludermacher. 11 h dim. (pia.). Œuvres de Brahms, Beethoven et Schubert. 70 F.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Ram Narayan. 18 h 30 sam. (sarangui) avec Swapan Chowdury (tabla). Musique de l'Inde du Nord. 48 F, 52 F. Ali Akbar Khan. 18 h 30 ven., 20 h 30 dim. (Sarod) avec Swapan Chowdury (tabla). Musique de l'Inde du Nord. 48 F, 52 F (18 h 30), de 52 F à 150 F (20 h 30).

Les opéras

OPÉRA DE PARIS, PALAIS GARNIER (47-42-53-71), Macbeth : 19 h 30 sam., 15 h dim. (dernière). Opéra en quatre actes de G. Verdi, livret de F. Maria Piave d'après la tragédie de W. Shakespeare, dir. mus. de M. Schoenwandt, mise en scène de A. Vitez.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Porgy and Bess : 20 h sam., 14 h 30 sam. et dim. (dernière). Opéra en deux actes, mus. de G. Gershwin, livret de D. Heyward, chor. de M. Robinso, mise en scène de J. O'Brien, chef d'orchestre : C. Nance. 357 F, 281 F, 205 F, 160 F et 71 F.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39), le Pont des Soupirs : 15 h 30 dim., 20 h 30 sam. : opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'ensemble orchestral d'Antenne 2, dir. par J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

THÉATRE DU RANELAGH (42-88-64-44), Bastien et Bastienne + le Directeur de théâtre : 20 h 30 sam., 17 h dim. : Opéra de Mozart, mise en scène de F. Cohen-Tannji, dir. mus. de D. Riffaud (vingt-quatre musiciens et six chanteurs), avec C. Estourelle et G. Ragon. De 80 F à 250 F.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

La Bohème (1926), de King Vidor, 15 h ; Zouzou (1934), de Marc Allégret, 17 h ; Paperback Hero (1972-1973, v.o.), de Peter Pearson, 19 h ; Ce soir-là, Gilles Vigneault (1967), d'Arthur Lamothe, 21 h.

DIMANCHE

Le Baiser (1929), de Jacques Feyder, 15 h ; la Vie de notre seigneur Jésus-Christ (1913), de Maurice-André Maître, 17 h ; O.K.... la Liberté (1973), de Marcel Carrière, 19 h ; Réjeanne Padovani (1973), de Denys Arcand, 21 h 15.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

SAMEDI

Track of the cat (1954), de William A. Wellman, 15 h ; les Mirages de l'amour (1986, v.o.s.t.f.), de Tolomouch Okeev, 17 h ; Amour gâché (1986, v.o.s.t.f.), de Stanley Kwan, 19 h ; l'Empire de la fortune (1986, v.o.), d'Arturo Ripstein, 21 h.

DIMANCHE

Le Vieil Homme et la Mer (1958), de John Sturges, 15 h ; Vera (1986, v.o.s.t.f.), de Sergio Toledo, 17 h ; Poussière dans le vent (1987, v.o.s.t.f.), de Hsou Hsiao-Hsien, 19 h ; Pluie (1949, v.o.), de Raj Kapoor, 21 h 15.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger ; Autoportrait (1963), de Gérard Patris, 14 h 30 ; l'Amant de Lady Chatterley (1955), de Marc Allégret, 14 h 30 ; le Bâton (1946), de Marcel Gibaud, 17 h 30 ; la Petite Chocolatière (1932), de Marc Allégret, 17 h 30 ; Rien que les heures (1960), d'Alberto Cavalcanti, 20 h 30 ; En rade (1927), d'Alberto Cavalcanti, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger ; Début de siècle (1968), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Paris qui dort (1923), de René Clair, 14 h 30 ; Une partie de campagne (1936-1946), de Jean Renoir, 17 h 30 ; Paris 1900 (1946), de Nicole Védrès et Pierre Braunberger, 17 h 30 ; Du cuir en juin (1968), de Gisèle Braunberger, 20 h 30 ; Gardez le sourire (1933), de Paul Fejos, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

AVRIL BRISÉ. Film français de Liria Begeja, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE. Film allemand de Heinz Schirk, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ENNEMIS INTIMES. (*) Film français de Denis Amar : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES MAITRES DE L'UNIVERS. Film américain de Gary Goddard, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAURICE. Film britannique de James Ivory, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OU QUE TU SOIS. Film français d'Alain Bergala : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PROMIS... JURÉ. Film français de Jacques Monnet : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUOTIDIEN A LA UNE. Film français de Bernard Labourcau : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ROXANNE. Film américain de Fred Schepisi, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TOI ET MOI AUSSI. Film allemand de Anja Franke, Dani Levy, Helmut Berger, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

APOLOGY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE BAYOU (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA BONNE (**) (It.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

COLÈRE EN LOUISIANE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE CRI DU HIBOU (Fr.-It.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOLLYWOOD SHUFFLE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NADINE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES NOUVEAUX TRICHEURS (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

4 AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RENT A COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LE SICILIEN (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPERMAN IV (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA VEILLÉE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

VENT DE PANIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

YEELEN (malien, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 13 décembre

Versailles-Rameau, 14 heures : tableaux modernes ; **Versailles Chevau-Légers,** 10 heures : tableaux modernes ; 14 heures : orfèvrerie, bijoux ; **Etampes,** 14 heures : vins, alcools ; **Provins,** 14 heures : mobilier, argenterie, bijoux ; **Senlis,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Chartres,** 10 h 30-14 heures : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Chartres,** 10 h 30-14 heures : TSF ; **Verrières-le-Buisson,** 14 h 15 : dessins, aquarelles ; **Rambouillet,** 14 h 30 : tableaux modernes ; **L'Isle-Adam,** 14 heures : vins, alcools.

PLUS LOIN

Dimanche 14 décembre

Auch, 14 h 30 : objets d'art, tableaux, mobilier ; **Saint-Omer,** 14 h 30 : porcelaine de Desvres ; **Boulogne-sur-Mer,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Lisieux,** 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Alençon,** 14 h 30 : art d'Asie ; **Vitry-le-François,** 14 h 30 : tableaux modernes ; **Avranches,** 14 h 30 : mobilier haute époque et 19e siècle ; **Rouen (Vieux Palais),** 14 h 30 : tableaux modernes ; **L'Aigle,** 10 heures : linge ; 14 heures : vaisselle, mobilier ; **Rouen (Palais des congrès),** 14 h 30 : tableaux, mobilier, objets d'art ; **Calais,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Auxerre,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Lille,** 14 heures : mobilier, tableaux anciens et souvenirs du Roi de Rome ; **Rennes,** 14 h 30 : tableaux, mobilier, objets d'art ; **Brest,** 14 h 30 : tableaux modernes ; **Nantes,** 14 heures : tableaux, céramiques, mobilier ; **Castres,** 14 heures : tableaux modernes, argenterie, bijoux ; **Cognac,** 14 heures : objets d'art, bijoux ; **Troyes,** 14 heures : armes, tableaux, mobilier ; **Nancy,** 14 heures : verrerie, art nouveau, collection de bénitiers ; **Chaumont,** 14 heures : argenterie, mobilier ; **Béthune,** 10 heures : vins ; 14 heures ; tableaux modernes ; **Bourg-en-Bresse,** 14 h 30 : bijoux, mobilier ; **Vienne,** 14 h 30 : objets d'art, mobilier ; **Beaune,** 14 heures : argenterie, bijoux, mobilier, jouets ; **Saint-Quentin,** 14 h 30 : armes, bijoux, mobilier ; **Bressuire,** 15 heures : automobiles de collection ; **Chalon-sur-Saône,** 10 heures : mobilier, céramiques, argenterie ; **Saint-Etienne,** 10 heures et 14 h 30 : tableaux, bijoux, argenterie ; **Bulgnéville (88),** 14 heures : argenterie, bijoux, mobilier ; **Lyon (Me Chenu),** 15 heures : lingerie, fourrures ; **Lyon (9e),** 16 heures : art publicitaire ; 18 heures : jouets ; **Aubais,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Arles,** 13 h 30 : objets d'art, argenterie, mobilier ; **Marseille (Castellane),** 14 h 30 : livres.

FOIRES ET SALONS

Paris (Porte Champerret), Saint-Maur, Dourdan, La Châtre, Nîmes et **Paris (quai d'Austerlitz)** : « Collectomanie ».

PARIS EN VISITES

LUNDI 14 DÉCEMBRE

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Chefs-d'œuvre de la collection Saint-Morys », 14 h 15, Louvre, pavillon de Flore, côté quai des Tuileries (Cercle culturel parisien).

« Les appartements privés d'Anne d'Autriche au Louvre. L'enfance de Louis XIV », 14 h 30, métro Louvre, sortie (Isabelle Haulier).

« Histoire de la franc-maçonnerie », 14 h 30, 16, rue Cadet (Paris passion).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie, sortie (Gilles Botteau).

« Le jardin des porcelaines », 15 heures, Musée Guimet, 6, place d'Iéna (Approche de l'art).

« L'Opéra, de Garnier à Chagall », 15 heures, hall (Didier Bouchard).

« Découverte du quartier Amandiers-Roquette », 14 h 30, métro Gambetta, sortie Martin-Nadaud (V. de Langlade).

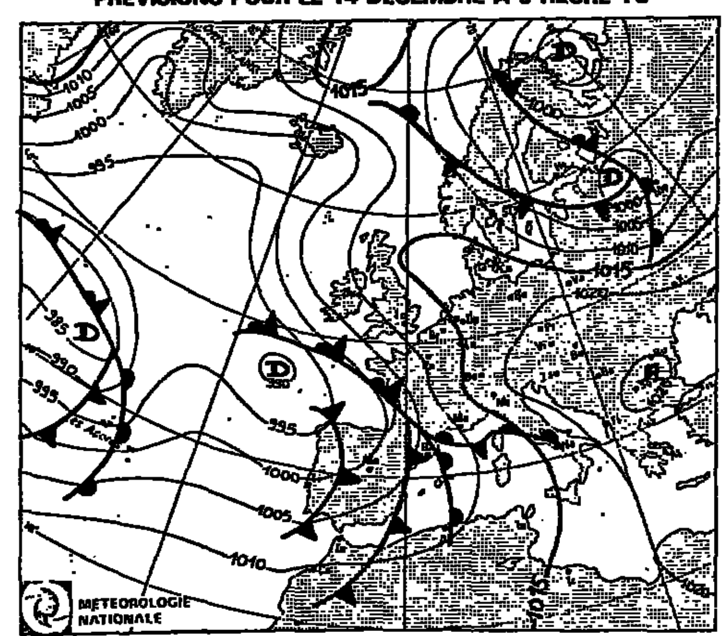
CONFÉRENCES

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Les rites funéraires en Egypte pharaonique » ; 19 heures : « La naissance du surréalisme » (Arcus).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU

METEOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 12 décembre à 0 h TU et le dimanche 13 décembre à 24 h TU.

Les perturbations qui touchent la France par le Sud-Ouest apportent progressivement de l'air plus doux et humide. Le radoucissement est effectif dans le Sud-Ouest et près de la Méditerranée, mais sur le nord et l'est de la France l'air froid persiste, et ces perturbations apportent surtout de l'humidité.

Dimanche : un temps humide, du brouillard givrant. Pluie dans le Sud.

De la Gironde à Lyon et plus au sud, le ciel sera plutôt gris, les éclaircies seront rares. Il pleuvra un peu par moment. En montagne, il neigera un peu au-dessus de 1 000 mètres dans les Pyrénées et les Alpes, 800 mètres dans le Massif Central. Dans les Alpes du Nord il pourra neiger à basse altitude le matin.

Le sud du Massif Central et les régions méditerranéennes connaîtront des pluies un peu plus marquées.

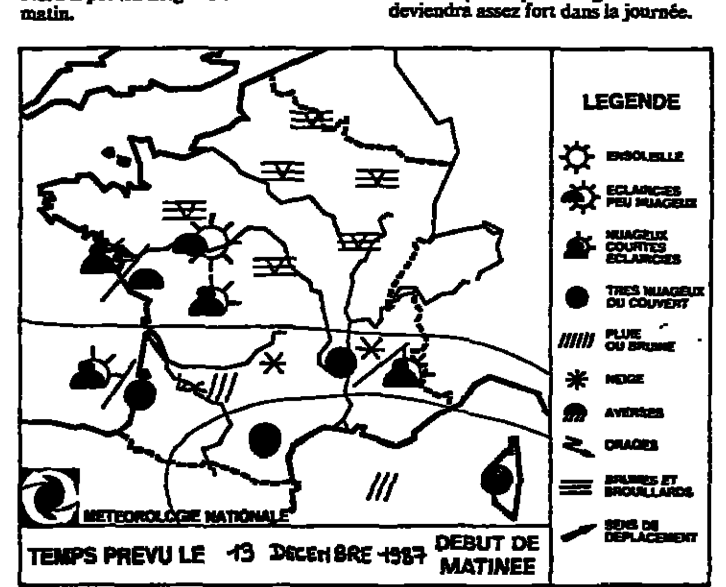
Les températures : le matin de 2 à 4 degrés et jusqu'à 8 degrés dans l'extrême sud. L'après-midi : de 6 à 12 degrés du nord au sud.

Sur les autres régions, c'est un temps à brouillard qui va prédominer. Un brouillard qui déposera souvent du givre.

Dans l'Ouest : Bretagne, Pays de Loire, Charente, Charente-Maritime, le brouillard sera plus rare, il ne déposera pas de givre mais le ciel sera souvent assez gris.

Les températures : il gèlera toujours le matin, entre 0 et – 3 degrés. Le thermomètre descendra parfois jusqu'à – 6 degrés dans l'Est. L'après-midi : des températures positives, de 4 à 6 degrés en général, mais 2 à 3 degrés dans l'Est.

Le vent soufflera du Sud-Est. Près de l'Atlantique et près du golfe du Lion il deviendra assez fort dans la journée.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 11-12 à 6 heures TU et le 12-12-1987 à 6 heures TU — le 12-12-1987

FRANCE			
AJACCIO	14	5	D
BIARRITZ	17	10	P
BORDEAUX	10	4	B
BOURGES	3	–5	B
BREST	3	3	B
CAEN	4	–6	D
CHERBOURG	3	–2	N
CLERMONT-FERR.	5	1	C
DIJON	0	–9	N
GRENOBLE St-M-H	4	–2	C
LILLE	3	1	B
LIMOGES	6	3	D
LYON	3	–3	C
MARSEILLE-MAR.	8	–2	D
NANCY	1	–3	B
NANTES	3	2	C
NICE	13	5	D
PARIS-MONTS.	3	–1	B
PAU	16	8	P
PERPIGNAN	11	5	C
RENNES	2	1	C
ST-ÉTIENNE	2	–2	D
STRASBOURG	0	–4	D
TOURS	1	–4	C
TOULOUSE	12	3	C
POINTE-A-PITRE	31	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	21	13	C
AMSTERDAM	7	3	C
ATHÈNES	15	10	N
BANGKOK	30	20	D
BARCELONE	14	7	P
BELGRADE	–5	–10	D
BERLIN	3	–5	D
BRUXELLES	3	0	B
LE CAIRE	23	14	D
COPENHAGUE	4	–4	N
DAKAR	28	20	N
DELHI	22	14	P
DJERBA	20	11	C
GENÈVE	0	–2	C
HONGKONG	21	12	D
ISTANBUL	8	5	P
JÉRUSALEM	19	10	N
LISBONNE	15	12	B
LONDRES	5	0	B
LOS ANGELES	24	11	D
LUXEMBOURG	1	–1	B
MADRID	13	9	P
MARRAKECH	18	8	N
MEXICO	22	8	B
MILAN	6	2	C
MONTRÉAL	5	0	B
MOSCOU	–1	–9	C
NAIROBI	26	16	C
NEW-YORK	13	5	D
OSLO	3	–5	C
PALMA-DE-MAL.	19	13	P
PÉKIN	2	–9	C
RIO-DE-JANEIRO	26	23	C
ROME	10	1	D
SINGAPOUR	27	24	C
STOCKHOLM	–3	–10	D
SYDNEY	21	20	C
TOKYO	13	8	P
TUNIS	15	10	C
VARSOVIE	2	–4	D
VENISE	5	–3	D
VIENNE	2	–1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4634

HORIZONTALEMENT

I. Où trouvent souvent refuge des visages pâles. Ce n'est pas aux poudres qu'on y met le feu. – II. Est souvent amené à se taper la tête contre les murs. Sur laquelle il ne vaut mieux pas avoir le nez. – III. Cogne. Deux parmi vingt. En voilà qui reviennent de loin! – IV. S'intéresse à des porteuses de manteau. – V. Est battue par les flots. Porté par certains pèlerins lors de tous leurs déplacements. Il n'est pas rare qu'on y voit passer des moutons. – VI. Possessif. S'offre aux regards des Sélestadiens. Se jetait dans la bataille. – VII. Se situe sur les côtes nippones. Conséquente à de nombreuses mises en boîte. Fait bonne figure dans le cadre d'un jeu. – VIII. Bien élevé. Avec lui, on fait plus d'une fois le point. Pronom. – IX. Fait travailler les esprits. Etre au cœur du changement. Conjonction. Pas autrement. – X. Joua les prolongations. Oblige parfois à s'arrêter en chemin. – XI. A beaucoup plus d'une âme. Opposé à la cessation des poursuites. – XII. Mener à terme. Se plaisait à faire la morale. – XIII. En l'exposant, c'est nous qui pouvons nous étaler ! Qui ont peut-être été passées au peigne fin. A parfois la tête près du bonnet. – XIV. Epargnée par le « froid ». Est riche en couleurs. Prouve parfois qu'on a tapé dans l'œil. – XV. Ont des chatons à leur portée. On n'hésite guère à les laisser tomber.

VERTICALEMENT

1. Une qui « court » le monde. Restent visibles toute l'année. – 2. Propre à entraîner une obturation nasale. Partie de certaines dents. – 3. De quoi avoir le « ventre » bien rempli. Ce n'est pas précisément à *lui qu'il faut souhaiter* une bonne continuation. – 4. En toile. Repousse les ténèbres. Où nombreux sont ceux qui entrent régulièrement *dans la danse*. Agent de *liaison*. – 5. Ne se fait entendre que parce qu'on le veut bien. – 6. Vieux jeu. Ne dure certes pas qu'un temps. – 7. *Participe. Démontre. Donne* à espérer en l'avenir. Dans lequel il arrive que l'on tape ou que l'on tire. – 8. Ce n'est pas par faiblesse qu'il se laisse entraîner. Franchit le pas. – 9. Courir le risque de finir sur les genoux. Préposition. Peut servir à étendre. – 10. Ne reste pas « inactif ». Ne tiennent souvent qu'à un cheveu. – 11. Moyen de faire rapidement le point. Sous les yeux de celui qui a du pain sur la planche. Voit ses efforts récompensés. – 12. Rend les mêmes services que la ficelle. Moyen d'expression. – 13. Préparé pour la retraite. Bénéficie de plusieurs contacts avec le sol. – 14. Ont une démarche caractéristique. Conjonction. – 15. Certes pas dans une mauvaise situation. Malmenés par les événements.

Solution du problème n° 4633

Horizontalement

I. Serveuses. – II. Apion. Epi. – *III*. Vies. Aval. – *IV*. Ecu. Diète. – V. Termes. An. – VI. Ir. Item. – VII. Eider. Ane. – VIII. R.E.R. Ivre. – IX. Si. Tomes. – X. Eau. *Osé*. – *XI*. *Fausset*.

Verticalement

1. Savetier. If. – 2. Epiceries. – 3. Rieur. Drieu. – 4. Vos. Mie. As. – 5. En. Détritus. – 6. Aisé. Vo. – 7. Sève. Marmot. – 8. Epata. Nées. – 9. Silence. Set.

GUY BROUTY.

Echecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
SÉVILLE
1987

Vingt-deuxième partie : nulle

Avant la dernière chance pour Karpov...

Onze partout. Deux parties à jouer. Une fois chacun les Blancs. Chances égales donc ? Evidemment non, puisque cet équilibre parfait est détruit par une quatrième donnée : le règlement. Il permet à Kasparov de se *contenter d'un match nul*. Il impose à Karpov de devancer son rival de 1 point.

Autant dire que si Karpov ne *gagne pas* l'avant-dernière partie, ses chances de reconquérir la couronne mondiale deviendront microscopiques.

A l'évidence, d'ailleurs, Kasparov « joue » le règlement. Il aurait, certes, été ravi de gagner la vingt-deuxième partie jouée le vendredi 11 décembre *mais n'a pas hésité*, cependant, à proposer la nullité dès le dix-neuvième coup (la plus courte partie du championnat) dans une *position où il n'avait rien à craindre*. Karpov, qui n'avait rien à espérer, accepta sur-le-champ le partage du point.

La vingt-troisième partie est prévue pour le lundi 14 décembre, mais il paraît logique que Karpov prenne son troisième et dernier repos ce jour-là et la fasse reporter au mercredi 16.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Vingt-deuxième partie
Gambit de la Dame refusé

1. ç4	é6	11. éxd4	Cxd4
2. Cç3	d5	12. Cxd4	Dxd4
3. d4	Fé7	13. Dxd4	Fxd4
4. Cf3	Cf6	14. Cb5 (7)	Fb6 (50)
5. Ff4 (6)	0-0 (8)	15. 0-0 (7)	Fé6 (53)
6. é3	ç5	16. a3 (13)	Tf8 (65)
7. dxç5	Fxç5 (9)	17. Cd6 (23)	Td7 (66)
8. Tç1 (6)	Cç6 (47)	18. Fb5 (50)	Té7 (73)
9. çxd5 (6)	éxd5 (47)	19. Té1 (59)	Nulle
10. Fé2	d4		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 11 décembre 1987 :

DES LOIS :

● N° 87-991 du 10 décembre 1987 autorisant l'approbation d'un accord d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine.

● N° 87-992 du 10 décembre 1987 autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne relative à la délimitation des frontières maritimes dans la région des bouches de Bonifacio.

UN DÉCRET :

● N° 87-994 du 10 décembre 1987 pris pour l'application des articles 1er à 9 de la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés.

DES ARRÊTÉS :

● Du 13 octobre 1987 fixant les modalités et le montant de la rémunération des chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires.

● Du 12 octobre 1987 fixant le montant de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat aux associations et organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés relevant de l'article 4 de la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984.

UNE CIRCULAIRE :

● Du 8 septembre 1987 relative à l'application de l'article 59 de la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social (départ à la retraite du salarié).

Le Carnet du Monde

Naissances

– Elisabeth et Paul-Bernard **ARRIGHI**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Célia,

le 6 décembre 1987.

14, avenue Armand-Rousseau,
75012 Paris.

– Mme Jean SALATHE,
M. et Mme Charles-David BARBE,
M. et Mme Emmanuel *FLORENTIN*,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils, petit-fils et fils,

Gaël,

le 2 décembre 1987.

Sainte-Croix-de-Caderle,
30460 Lasalle.
Saint-Siffret,
30700 Uzès.
Le Charrel, bât. C
13400 Aubagne.

– M. et Mme Maurice BOURJOL,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Rémy,

au foyer de
Jean-Marc et Sophie DEMARET

et de

Maud

au foyer de
Jean-Jack et Fabienne BRIGANT.

13, *rue des Cerisiers*,
37000 Tours.

Mariages

– *Hélène AUFFRET*
et Paul-Gabriel BOUCÉ

sont heureux de faire part de leur *mariage qui a été célébré le samedi* 28 novembre 1987, dans l'intimité.

Collège franco-britannique,
9 *bis*, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

– M. et Mme Jean COUTURON,
M. et Mme François POLAILLON,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Sylvie et Eric,

le 4 décembre 1987.

Décès

– *Mme Albert Beuret*,
Toute la famille et ses nombreux amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Albert BEURET,

survenu le 8 décembre 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce, le lundi 14 décembre, à 8 h 30.
Les condoléances seront reçues sur registre.
Cet avis tient lieu de faire-part.

37, avenue Rapp,
75007 Paris.

– Les Editions Gallimard ont la tristesse de faire part du décès de

Albert BEURET,
ami et exécuteur testamentaire d'André Malraux,
membre du comité de direction de l'Univers des formes.

[Né le 21 juillet 1912 à Paris, Albert Beuret était l'exécuteur testamentaire d'André Malraux. Ami de l'écrivain, il fut l'un de ses plus proches collaborateurs lorsque André Malraux assuma des fonctions ministérielles. C'est ainsi que Albert Beuret fut chef du secrétariat particulier du ministre de l'information, de novembre 1945 à janvier 1946, chef du secrétariat particulier du ministre délégué à la présidence du conseil, puis du ministre d'Etat, en 1958 et 1959, avant de devenir chef de cabinet du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.]

– On nous prie d'annoncer le décès à Montpellier, le 9 décembre 1987, de

M. Paul DEMANGEON,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire à la Faculté des sciences de Montpellier.

De la part de :
Mme Paul *Demangeon*, née Odette Lavaud,
son épouse,
Esteban, Sylvie, Eveline, Hélène, Odile, Alain,
ses enfants,
Frédéric, Laure, Géraldine, Katina et Marc, Gabriel, Vanessa, Clary, Jane,
ses petits-enfants,
Hélène,
son arrière-petite-fille,
Claire Fouré, Ann-Caroll Werquin,
ses belles-filles,
Rainer Hey, Alain Bès,
ses gendres,
Mme Louis-Albert Demangeon,
Mlle Suzanne *Lavaud*, Mme Jean Villeroy,
ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces Perpillou, Demangeon, Villeroy.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Gèdre (Hautes-Pyrénées), le 10 décembre.

Villa Cantegril,
24, rue Métairie-de-l'Oiseau,
34070 Montpellier.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Nous avons appris la mort de

Joseph ROOS.

[Né le 13 mars 1906 à Paris, Joseph Roos était ancien élève de l'Ecole polytechnique. Il fut successivement ingénieur général de l'air (1947), directeur (1946-1947) puis directeur honoraire des transports aériens au ministère des travaux publics, président (1947-1961), puis administrateur-président d'honneur de la Société des usines Chausson, délégué de P. Guillaumat (ministre des armées) pour l'administration de l'armée de l'air (juin-septembre 1958), président (1960-1972) de l'Institut du transport aérien et président-directeur général (1961-1967) puis président d'honneur et administrateur (1968-1976) de la compagnie nationale Air France. Joseph Roos était en outre administrateur de la société Bertin et Cie, de Pechiney Ugine Kuhlmann, des établissements Jaeger, ainsi que membre du conseil de surveillance de Sacilor-Aciéries et Laminoirs de Lorraine.]

(Le Monde du 12 décembre.)

– Nous apprenons le décès, survenu à Bordeaux, de

Me Jean ROZIER,
ancien bâtonnier
du barreau de Bordeaux,
ancien président
de la conférence des bâtonniers.

[Né à Bordeaux, Jean Rozier, qui venait d'avoir soixante-seize ans, était inscrit au barreau de sa ville natale depuis 1931. Membre du conseil de l'ordre en 1952, il avait été élu bâtonnier en 1967 et exerça ce mandat en 1968 et 1969. Il avait ensuite été appelé à la présidence de la conférence des bâtonniers où il devait réaliser l'unité entre bâtonniers de province et de Paris, assurant successivement, avec le bâtonnier Bernard Lasserre puis le bâtonnier Francis Mollet-Vieville, la coprésidence.

Jean Rozier, qui plaidait occasionnellement des affaires pénales, était surtout reconnu comme un spécialiste du droit viniviticole.]

Avis de messes

– Les amis du

docteur Pierre AGEORGES
se réuniront pour se recueillir à sa mémoire jeudi 17 décembre 1987, à *10 h 30, en l'église Saint-Ambroise* (hauteur du 74, boulevard Voltaire, 75011 Paris, métro Saint-Ambroise).

Communications diverses

– A l'issue de la séance solennelle de l'Académie française, le jeudi 10 décembre, sous la Coupole, le secrétaire perpétuel et Mme Maurice Druon ont donné au palais Mazarin, salle de Caen, une réception en l'honneur des lauréats des prix littéraires.

Soutenances de thèses

– Université Paris-VII, lundi 14 décembre, à 14 heures, UFR de *sociologie, salle 203, tour 24/34*, 2e étage, place Jussieu : Mme Bouchrara-Traki, épouse Zannad, « L'espace et le corps dans l'islam maghrébin : l'exemple de la Tunisie ».

– Université Paris-IV, le lundi 14 décembre, à 14 heures, salle des actes, centre administratif, M. Pierre Kunstmann : « Le relatif-interrogatif en ancien français ».

– Université Paris-IV, le lundi 14 décembre, à 9 h 30, salle Louis-Liard, M. Loïc Chotard : « La biographie contemporaine en France au XIXe siècle. Autour du Panthéon-Nadar ».

– Université Paris-IV, le lundi *14 décembre, à 10 heures, salle 126*, escalier G, 2e étage, M. Okah-Atengé Pierre-Paul : « L'épreuve et le temps ».

– Université Paris-IV, le lundi 14 décembre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. André Guyon : « Le tourment de l'unanimisme. Les années de formation de Jules Romains (1885-1916) ».

– Université Paris-IV, le lundi 14 décembre, à 9 h 30, M. Loïc Chotard : « La biographie contemporaine en France au XIXe siècle. Autour du Panthéon-Nadar ».

– Université Bordeaux-III, le mardi 15 décembre, à 14 heures, salle des Actes, domaine universitaire de Talence, M. Jean Hiernard : « Les monnaies *du Poitou antique. Circulation* monétaire et histoire ».

– Université Paris-II, le mercredi 16 décembre, à 9 h 30, appartement decanal, M. Dominique Haynau : « Analyse politique de la pensée jacobine ».

– Université Paris-III, le mercredi 16 décembre, à 9 h 30, salle Bourjac, M. Luc Rukingama : « Société colonisée et écriture romanesque ».

– Université Paris-XII Val-de-Marne, le mercredi 16 décembre, à *14 heures, salle G 100, M. Charles* Barrangou-Poueys : « La période d'occupation dans la location-accession à la propriété immobilière ».

– Université Paris-I, le mercredi 16 décembre, à 14 h 30, salle Liard, M. André Guichaoua : « Destins paysans et politiques agraires en *Afrique* centrale ».

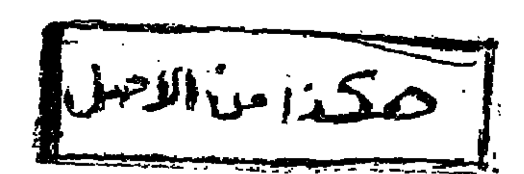
– Université Paris-VII, le jeudi 17 décembre, à 13 h 45, au laboratoire de psychologie sociale, salle 200, 18, rue de la Sorbonne, M. Moktar Fathallah : « Dispositifs de groupe et propriétés individuelles dans le contexte social ».

– Université Paris-VIII, le jeudi 17 décembre, à 14 heures, salle E 163, M. Maurice-Ruben Hayoun : « *La* philosophie et la théologie de Moïse de Narbonne (1300-1362) ».

– Université Paris-VIII à Saint-Denis, le jeudi 17 décembre, à 14 heures, salle G 201, M. Daniel Coste : « Institution du français langue étrangère et implications de la linguistique appliquée. *Contribution* à l'étude des relations entre linguistique et didactique des langues de 1945 à 1975 ».

– Université Paris-I, le jeudi *17 décembre*, à 14 h 30, salle Cuzin, UER de philosophie, M. J.-Joseph Goux : « Echange et valeur : les équivalents généraux ».

– Université Champagne-Ardenne, à Reims, le vendredi 18 décembre, à 14 h 30, salle du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines, 57, rue P.-Taittinger, Mme Marie-Jeanne Ortemann : « L'image poétique dans l'œuvre de S.T. Coleridge ou la question de la représentation ».



Les négociations de l'OPEP dans l'impasse

La guerre Iran-Irak s'ajoute à l'indiscipline des pays producteurs de pétrole

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Après trois jours de tractations de couloirs éprouvantes, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunie à Vienne depuis le 9 décembre, semblait toujours dans l'impasse *samedi matin 12 décembre*. Les chances de parvenir à un accord crédible permettant de réitérer en 1988 le succès de 1987 et de stabiliser les prix du pétrole à leur niveau actuel paraissaient des plus faibles, tant sont fortes les tensions politiques au sein du groupe, qui rassemble, pour son malheur, la plupart des pays impliqués dans la guerre du Golfe, au premier rang desquels l'Iran et l'Irak. *« Ce n'était déjà pas facile dans le passé, alors que les belligérants faisaient un effort, mais maintenant nous sommes en plein dans les problèmes politiques... »*, notait avec amertume le ministre gabonais du pétrole.

Trois jours sont passés à tenter de réconcilier d'un côté les pays arabes du Golfe, qui, au nom du *« réalisme »*, veulent réintégrer l'Irak exclu depuis un an des accords et doté d'un quota théorique de 1,5 million de barils-jour, alors qu'il en produit près du double (2,7 millions) et, de l'autre, l'Iran, qui refuse d'accorder à son ennemi l'avantage qu'il réclame et qui s'accroche à une augmentation des *prix de référence jugée impossible* par la majorité des pays membres. La lassitude et la colère commençaient à gagner les pays *« neutres »*, non impliqués dans le conflit comme le Nigéria, le Gabon, le Venezuela et l'Indonésie. *« On ne doit pas céder aux exigences des pays du Golfe »*, assurait le ministre gabonais, tandis que la délégation vénézuélienne marquait des signes d'énervement de plus en plus nets. Même le ministre nigérian, président de l'Organisation et traditionnellement conciliant, regrettait en privé à mots vifs l'intrusion de la politique dans les travaux d'un groupe originellement créé pour défendre exclusivement les intérêts économiques de ses membres.

Les pays neutres n'en continuaient pas moins à rechercher un compromis. Samedi matin, alors que les treize *ministres devaient se* retrouver en séance officielle après une journée et demie de suspension, deux issues paraissaient envisageables. Soit un plafonnement de la production de 1988 à 17,5 millions de barils/jour, c'est-à-dire presque le même niveau qu'en 1987 (1), en intégrant l'Irak avec un quota proche de celui qu'il réclame (2,3 millions de barils/jour) mais néanmoins légèrement inférieur à celui de l'Iran. Soit une reconduction pure et simple de l'accord de 1987 (un plafond de 16,2 millions de *barils/jour sur l'année, excluant* l'Irak).

« Le marché éclatera de rire »

Mais, en admettant même que ces propositions puissent recueillir l'accord de toutes les parties prenantes, ce qui n'est pas évident, aucune des deux ne semblait suffisamment crédible aux observateurs présents pour garantir l'an prochain une stabilisation des prix. *« Si cette réunion se termine par une simple reconduction des accords existants, le marché éclatera de rire*, notait un membre de l'état-major d'une grande compagnie française : *ce serait une manière de prendre congé sans avoir l'air de divorcer, mais cela reviendrait au même. A terme, cela signifierait un prix du pétrole de 15 dollars, au lieu de 17 dollars en moyenne actuellement... Et cela pourrait aller vite... »*

Le problème de l'OPEP, expliquait de son côté un analyste londonien, n'est pas de fixer un plafond moyen pour l'année mais de limiter suffisamment sa production au premier trimestre 1988 pour faire face au déstockage saisonnier. Pour tenir les prix au niveau actuel l'OPEP devrait limiter son rythme d'extraction à 15,5 millions de *barils/jour au* maximum, ajoutait-il, notant que cela *supposait une* baisse de près de 3 *millions* de barils/jour par rapport au *niveau* actuel, baisse qu'aucun des pays présents n'était jusqu'ici disposé à accepter... et encore moins à appliquer concrètement !

Compte tenu des positions annoncées, une rupture pure et simple des négociations sans aucun accord n'était pas complètement exclue. *« L'issue est encore imprévisible »*, assurait un *délégué* vénézuélien. *Une seule chose paraissait en tout* état de cause certaine : l'esprit de conciliation qui avait présidé, il y a exactement un an, aux accords de décembre 1986 et qui avait permis à l'OPEP de reprendre le contrôle du marché pétrolier, avait bel et bien disparu. L'Organisation paraissait de fait revenue trois ans en arrière, lorsqu'elle bricolait au fil de réunions laborieuses de mauvais compromis permettant tout juste d'éviter l'effondrement des prix sans empêcher un effritement permanent des cours.

VERONIQUE MAURUS.

(1) *Le* plafond théorique retenu pour 1986, soit 16,2 millions barils/jour en moyenne sur l'année, n'incluait l'Irak que pour une part de sa production. Il correspondait à une production totale réelle d'environ 17,4 millions de barils/jour.

BILLET

La grande bouffe

On pouvait imaginer que la bise qui a soufflé sur les marchés boursiers et financiers en octobre, et qui ne s'est guère démentie depuis, pousserait les pays cigales à un peu plus de rigueur. La publication des statistiques du commerce extérieur américain, comme celle du marché français de l'automobile, semble montrer *que, jusqu'à présent*, le krach n'a *rien changé* : la grande bouffe *continue.*

L'*« effet de richesse »* ou la traduction de la perte d'un patrimoine sur la consommation annoncée à grand renfort de courbes par tous les spécialistes de l'économie, comme devant *conduire inéluctablement à un ralentissement* de la demande, se fait attendre. Les Français vont, de ce fait, battre, en 1987, le record des achats d'automobiles : nettement plus de deux millions seront donc immatriculées cette année. Sans doute, l'abaissement *substantiel de la* TVA, *depuis la mi-septembre, y est-il pour quelque chose*. Mais ce n'est pas la seule cause. Sur les neuf premiers mois de l'année, la progression des ventes de voitures, par rapport à la même période de 1986, était déjà de 10 %.

Le marché immobilier n'est pas en reste puisque les mises en chantier de logements neufs, au cours des trois premiers trimestres, ont, elles aussi, nettement augmenté.

En fait, l'ensemble de la consommation est bon. En octobre, mois symbole et dernière statistique connue, le volume des ventes du grand commerce a atteint son plus haut *niveau de l'année. Et comme le pouvoir d'achat n'augmente* pratiquement pas, c'est à crédit — une révolution culturelle — que les Français s'empiffrent. C'est pourtant cette consommation qui entretient le déséquilibre des comptes extérieurs. Alors que les exportations progressent, que la France a relevé des parts de marché en Espagne, *en Allemagne fédérale (+ 0,4 %) depuis un an*, le maintien de cette boulimie creuse le déficit par les importations. Si les achats d'automobiles ont globalement augmenté de 18,2 % en novembre, l'attraction pour les belles étrangères a crû de près de 25 %. On achète aujourd'hui, on paye demain.

Les Américains, qui pratiquent depuis longtemps le paiement différé, n'ont, quant à eux, pas l'air de s'en lasser. Et si les exportations des Etats-Unis ont *progressé de 3,7 % en octobre, leurs importations ont augmenté* plus de trois fois plus vite. Sans doute, les achats de biens industriels peuvent-ils être rassurants, pour l'avenir, mais ceux de textile et d'habillement, d'automobiles, d'électronique grand public soulignent que les Américains n'ont *toujours pas décidé de se serrer la ceinture.*

Pourquoi le feraient-ils d'ailleurs ? Les économistes de tout poil ne clament-ils pas à Washington qu'il n'y aura pas de récession en 1988. C'est, bien sûr — puisque la baisse du dollar et le maintien d'un haut niveau de liquidités permettent de différer *la cure — que la crise boursière ne devrait* pas avoir de conséquences fâcheuses sur l'activité économique.

« Pas de perte de confiance »

Le groupe des hauts fonctionnaires des finances des dix principaux pays *industrialisés, qui se réunit mensuellement* au Château de la Muette et qui a achevé ses travaux de décembre jeudi 10, pense lui aussi avoir exagéré, le mois passé, les conséquences de ce qui n'était après tout qu'une correction brutale devant *« la hausse exagérée des Bourses au cours du printemps et de l'été 1987 », à en croire son porte-parole. « Il n'y a pas eu perte de confiance généralisée parmi les consommateurs »*, dit-on désormais à l'OCDE. La preuve, ils consomment, comme si l'économie réelle était — après le krach comme dans la période précédente de hausses excessives des cours — *totalement déconnectée de l'économie financière.*

Bien sûr, il y a les Cassandre. L'INSEE *prédit que les effets de la crise ne se feront sentir qu'à partir de juin* ; d'autres organismes de prévision parient sur un frein de la consommation au profit de l'épargne. Et les plus inquiets des économistes imaginent mal que des pertes boursières approchant 800 milliards de dollars aux Etats-Unis *et 300 milliards de francs en France n'aient aucune conséquence.*

Mais en attendant de voir le visage que prendra la crise, nous consommons. Et il y a même une bonne nouvelle : les Japonais — longtemps fourmis — se mettent eux aussi de la fête (leurs importations ont progressé de 8,7 % le mois dernier). Alors, pourquoi se priver ?

BRUNO DETHOMAS.

TRANSPORTS

Les exportations d'Airbus

Vendre, et après ?

La compagnie aérienne espagnole Iberia a signé, le vendredi 11 décembre, un énorme contrat de 10 milliards de francs avec les constructeurs Airbus et McDonnell Douglas (*le Monde* daté 6-7 décembre). Le marché portera sur quinze biréacteurs Airbus A-320, huit quadriréacteurs Airbus A-340 et dix-sept biréacteurs MD-87. Boeing est le grand vaincu de cette bataille commerciale qui s'est jouée sur les performances des avions, sur leur prix, mais aussi sur la qualité du service après-vente du constructeur, comme l'explique M. Gérard Blanc, responsable chez Airbus Industrie de cette assistance aux compagnies.

« Le fuselage de mon avion a été percé. Que faire ? »

Lorsque le président d'une compagnie aérienne doit acheter un type d'appareil pour compléter ou renouveler sa flotte, les critères de choix ne lui manquent pas. Il vérifie la capacité de l'avion à emporter la charge marchande annoncée, son rayon d'action, ses coûts d'exploitation au siège et sa consommation de carburant. Il mesure les dimensions de *la soute*, compte le nombre de sièges par rangée et, bien sûr, se soucie du prix de vente. Mais ce n'est pas tout : lui importe de plus en plus le service après-vente assuré par le constructeur tout au long de la vie — quelque vingt-cinq ans — d'une machine coûteuse, qui doit rester le moins possible au sol. Le président d'une grande compagnie nord-américaine estime même que la qualité du service après-vente entre pour 40 % dans sa décision d'acheter un appareil plutôt que son concurrent.

Chez Airbus, le service après-vente fait donc l'objet de soins attentifs et de mesures de renforcement, car il n'a pas toujours été exempt de critiques. M. Gérard Blanc, qui le dirige, est parfaitement conscient des enjeux et de l'ampleur de la tâche.

« Nous sommes un support technique pour nos clients. Lorsqu'ils rencontrent un problème, ils nous interrogent : les conduites d'eau des toilettes gèlent en altitude ; un engin de manutention a percé le fuselage de l'avion ; le longeron X présente des marques de corrosion. Que dois-je faire ? Nous recevons chaque jour soixante-dix télex de ce genre en provenance du monde entier pour les trois cent quatre-vingt-six Airbus en exploitation.

» Nous surveillons de très près le taux de ponctualité, c'est-à-dire les retards de plus de quinze minutes, mais aussi les annulations de vol et les remplacements d'avion. Ce sont de bons indicateurs de la santé de la compagnie. »

Pour assurer ces multiples tâches, six cent cinquante personnes sont mobilisées en permanence. Les unes assemblent les pièces de rechange dans les usines MBB de Hambourg. Certaines sont mises à la disposition de la clientèle. D'autres mettent au point, à Toulouse, la documentation ou les réponses aux problèmes posés.

Au Nigéria, un Airbus a fini son atterrissage contre un pylône et dans la boue. Le *consortium a été chargé par* la compagnie de le remettre en état. Il a fallu construire une zone bétonnée et un hangar spécial, et expédier trente techniciens au Nigéria. L'avion revolera en février prochain. En 1986, Continental était très mécontent du taux de ponctualité de ses six Airbus. Le consortium a *formé* les personnels du transporteur à l'entretien des appareils qui ont *été* adaptés à l'usage qui en était fait. Début janvier 1987, le taux de ponctualité était remonté à 98,5 % de départs dans les quinze minutes suivant l'heure prévue.

En anglais

« On juge un service après-vente sur sa rapidité à résoudre les questions qui lui sont soumises et à réduire le temps d'immobilisation de l'avion, rappelle M. Blanc. *En Europe, on a encore des progrès à réaliser, car on y a encore trop souvent le réflexe de dire : « Ce n'est pas nous qui sommes responsables » et bien des industriels français sont incapables de répondre en anglais à nos clients. Les Américains, eux, réparent d'abord et discutent ensuite pour savoir qui paiera. Airbus résout actuellement en 2,1 jours, en moyenne, les demandes des compagnies. Nous réduirons encore ces délais. Pour cela, nous avons doublé nos effectifs dans le secteur de l'assistance technique. Je prêche auprès de nos partenaires et de nos fournisseurs pour qu'ils s'associent à nos efforts. »*

Quels sont les meilleurs services après-vente du monde aéronautique ? *« Celui du motoriste General Electric et celui de notre concurrent Boeing*, répond M. Blanc. *Mais, dans deux ans, nous serons au niveau de Boeing... et en mesure de le dépasser. »*

ALAIN FAUJAS.

● RECTIFICATIF. — Dans l'entretien accordé par M. Jacques Delors (*le Monde* du 12 décembre) il fallait lire, *« les événements qui se sont produits depuis deux mois vont avoir un impact déflationniste »* et non *« inflationniste »* comme nous l'avons écrit par erreur.

REPÈRES

Mineurs

30 000 suppressions d'emplois en RFA

Les capacités d'extraction de charbon vont être *réduites en RFA de 13 millions à 15 millions de tonnes d'ici à 1995*, ce qui entraînera la suppression de 30 000 emplois sur 157 000. L'effort sera particulièrement lourd dans la Rhur (– 10 millions de tonnes).

Un accord conclu, le vendredi 11 décembre, entre les partenaires sociaux prévoit que ce plan se fera sans licenciements massifs. La production ouest-allemande de charbon ne cesse de baisser : *elle est tombée de 82,8 millions de tonnes en 1986 à 77 millions de tonnes cette année, contre 140 millions* au début des années 60. Les subventions aux charbonnages, qui ont atteint en 1987 près de 34 milliards de francs, seront fortement réduites.

Masse monétaire

Dérapage en France aussi

« L'expansion monétaire a été forte en octobre », indique vendredi 11 décembre un *communiqué* de la Banque de *France*. La *masse* monétaire M3, l'un des agrégats de référence, a progressé — d'après des statistiques provisoires — de 1,7 % en octobre, après avoir augmenté de 0,5 % en septembre. La variation de M3 par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 1986 atteint ainsi 9,9 %. L'*objectif fixé par les autorités monétaires pour l'année se situait dans une fourchette comprise entre 3 % et 5 %. Comme* la plupart des autres pays industriels, la France *connaît donc* un dérapage sensible de *sa masse monétaire.*

Dans son communiqué, la Banque de France relève que *« la préférence observée depuis le début de l'année pour les placements les plus liquides s'est sensiblement accentuée durant la crise boursière : elle a porté sur pratiquement toutes les composantes de l'agrégat L »*, la définition la plus large de la liquidité.

Consommation

Hausse des ventes, stabilité des prix de gros aux Etats-Unis

Les ventes au détail ont augmenté de 0,2 % en novembre aux Etats-Unis, après deux mois de baisses importantes, a *indiqué*, vendredi 11 *décembre, le département américain du commerce*. En septembre, les ventes avaient diminué de 1,7 %, puis à nouveau de 0,9 % en octobre, à la suite du krach boursier. En définitive, les ventes au détail étaient en hausse de 3,4 % par rapport à novembre 1986. Sur les onze premiers mois de l'année, elles sont en progression de 3,9 % *par rapport à la même période* de 1986.

Autre bonne nouvelle pour l'économie *américaine* : en novembre, les prix de gros étaient stables par rapport au mois précédent, d'après le département américain au travail. L'indice des prix de gros avait baissé de 0,2 % en octobre. Le mois dernier, la hausse modeste des prix des produits alimentaires a été compensée par une baisse sensible des *prix des produits énergétiques, pour le troisième mois consécutif*. En novembre 1987, les prix de gros étaient supérieurs de 2,5 % à ceux enregistrés un an auparavant. Il n'y aurait donc, d'après ces différentes statistiques, ni reprise de l'inflation ni effondrement de la consommation outre-Atlantique.

ÉTRANGER

Ralentissement de la hausse des prix en novembre au Royaume-Uni

Une erreur informatique a sous-évalué l'inflation

Sur les douze derniers mois, les prix de détail ont augmenté, à la fin novembre, de 4,1 % en Grande-Bretagne, a indiqué, vendredi 11 décembre, le ministère britannique de l'emploi. Ce résultat traduit *une légère décélération de l'inflation outre-Manche : le taux annuel était de 4,5 % à la fin octobre*. Mais *cette* bonne nouvelle a été quelque peu estompée par une autre information : la découverte d'erreurs informatiques qui auraient abouti à une sous-évaluation de l'inflation en Grande-Bretagne depuis le début de 1986.

Le secrétaire d'Etat à l'emploi, M. Norman Fowler, a en effet indiqué, vendredi, qu'à la suite d'erreurs dans la programmation informatique, l'indice des prix britannique avait sous-évalué d'environ 0,1 point chaque mois, depuis février 1986, le rythme de l'inflation. Or de nombreux avantages sociaux (pensions et autres allocations) sont indexés sur l'indice des prix. Des estimations officieuses évaluent à près de 100 millions de livres sterling (près d'1 *milliard* de francs) les économies *ainsi* réalisées *indûment* par le gouvernement britannique. *Il* devrait aujourd'hui procéder à un rattrapage. Près de *9,5 millions* de retraités — le groupe le plus affecté par cette erreur — devraient bénéficier d'un paiement supplémentaire à ce titre.

SOCIAL

La direction de la Banque de France demande l'expulsion des grévistes

La direction de la Banque de France a demandé, le vendredi 11 décembre, au tribunal de grande instance de Paris de déclarer illégale l'occupation, depuis le 1[er] décembre, de ses locaux par les grévistes. *L'audience aura lieu lundi 14 décembre. Pour le gouvernement* de la Banque de France, les grévistes *« exercent une pression physique sur le personnel de direction »*. Les syndicats qui s'attendaient à cette décision ont assuré que *« l'évacuation se fera dans le calme »*. Cette demande de référé à été introduite alors que l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFTC, SNABF (autonomes) rencontrait M. Jacques Waitzenegger, premier sous-gouverneur. *Les syndicats, qui n'avaient eu aucun interlocuteur* valable, depuis trois jours se disaient dans l'ensemble satisfaits de cette entrevue.

EN BREF

● ***Britoil : Arco rival de British Petroleum.*** — *La compagnie pétrolière américaine* Atlantic Richfield (Arco) a pris une participation de 7,7 % dans le capital de Britoil, qui a fait l'objet la semaine dernière d'un raid boursier de British Petroleum (BP). BP, actionnaire à 14,9 % de Britoil, et Arco souhaitent porter leurs participations à 29,9 %. Au-delà de ce seuil, *une offre publique d'achat sur la totalité des titres* doit être lancée.

L'entrée en scène du groupe américain a fait bondir le titre Britoil à 353 pence le vendredi 11 décembre. *La maison de titres* Warburg, intervenant pour le compte d'Arco, a indiqué que le prix proposé était de 350 pence, soit 50 de mieux que celui offert par BP.

● ***OPA d'Elf-Aquitaine sur Tricentrol.*** — *La filiale britannique de la compagnie pétrolière française* Elf-Aquitaine a lancé, vendredi 11 décembre, une offre publique d'achat sur la compagnie pétrolière britannique Tricentrol, pour un prix d'achat total de 134,7 millions de livres (environ 1,35 milliard de francs). Cette décision intervient après un *« raid » boursier* qui a permis à *Elf-Aquitaine d'acquérir 1,3 % du capital, portant ainsi sa participation* dans *Tricentrol à 7,6 %*. Ce projet s'intègre dans la stratégie d'investissement d'Elf-Aquitaine, à la recherche de permis nouveaux en mer du Nord.

● **La Chapelle-Darblay : *contretemps pour l'augmentation de capital.*** — *L'assemblée générale* de la Chapelle-Darblay a accepté le *principe* d'une augmentation de capital de 300 millions de francs mais a subordonné sa réalisation à l'acceptation, par le tribunal de commerce, du plan présenté par le tandem Pinault-Cascades. L'administrateur judiciaire, M[e] Didier Segard, a précisé que cette décision *« ne change rien »* sur le fond et qu'une nouvelle assemblée générale *serait* convoquée avant la fin de l'année.

● ***Nouvelle proposition de règlement dans le différend* Pennzoil-Texaco.** — Pennzoil et des actionnaires de Texaco, regroupés en comité, ont proposé un règlement provisoire de 3 milliards de dollars dans le différend qui oppose les deux compagnies pétrolières américaines. Accusée par Pennzoil de lui avoir « soufflé » illégalement le contrôle d'une troisième compagnie, Getty Oil, Texaco avait été condamnée à *lui verser 10,3 milliards de dollars de dommages-intérêts. Texaco, en avril 1987, s'était déclarée en faillite, et* Pennzoil, en juillet avait formulé une première proposition de règlement amiable.

● **Thomson : Batif Développement fusionnne avec Huard-UCF.** — La *société de capital-risque* de Thomson, Batif Développement, va absorber Huard-UCF, une coquille vide reprise en octobre dernier par le groupe, côtée sur le marché au comptant. Thomson, qui procède à des coups d'accordéon sur le capital de Huard, demande la reprise de la cotation de cette entreprise, suspendue depuis plus d'un an. La fusion des deux sociétés donnera naissance à une nouvelle entité, qui gardera le nom de Batif Développement et sera ainsi cotée au comptant. Batif Développement, qui *détient en particulier des participations dans Concept SA, Finacor, Viel et Compagnie Finance, et Fimagest, pourra donc faire* appel *au marché si nécessaire.*

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 7 au 11 décembre

La tactique du gendarme

QUI pourra arracher la Bourse de son trouble ? L'approche des fêtes de Noël ? Apparemment non. Pourtant, dans cette perspective, deux sapins parés de quelques guirlandes argentées et dorées ont été installés rapidement durant le week-end en haut des marches d'escalier. De plus, peut-être par hasard, une dizaine de ballons de toutes les couleurs se sont accrochés lundi sur le toit du palais Brongniart. Au gré du vent glacé, ils ont voleté pendant quelques heures autour du drapeau français. De quoi égayer tous les professionnels. Il n'en fut rien. Et comme d'habitude, depuis la mi-septembre, pour la treizième fois en quatorze semaines, ces cinq jours se terminent sur une note négative : 3 % de baisse. L'indice CAC de la Compagnie des agents de change clôturait même vendredi à son plus bas niveau de l'année (270,3) alors que ce jour-là le marché gagnait 0,5 %, avec une majorité de valeurs en repli. Ce paradoxe s'explique par le fait que le CAC est calculé en début de journée. De plus, tous les efforts sont faits pour que chaque séance se termine sur une note pas trop désastreuse. Pour cela, les « zinzins », ces fameux investisseurs institutionnels, auraient été invités à intervenir régulièrement jusqu'à la fin de l'année sur les actions qui composent les indicateurs pour améliorer l'image du marché. En fin de séance, et même durant les transactions s'il le faut, ces établissements se placent en position d'acheteurs pour limiter la baisse des cours des valeurs les plus représentatives due à l'afflux d'ordres de vente.

« Nous assistons à une partie de gendarmes et de vendeurs », constatait à voix basse un intervenant avant de fredonner une vieille rengaine *« la tactique du gendarme... »* Et cela, bien que, vendredi, M. Xavier Dupont, syndic des agents de change, eût démenti, dans un communiqué, tout soutien des cours boursiers par les institutionnels. Mais la confiance des opérateurs sur l'avenir du marché est terriblement émoussée, et ce n'est pas la semaine écoulée qui les a réconfortés. Les professionnels ont été secoués par le déficit commercial américain et les petits porteurs par la débâcle d'Eurotunnel. Cependant, quelques rares audacieux recherchent à nouveau des valeurs phares comme Peugeot, Lafarge ou Thomson, qui ont été particulièrement éprouvées jeudi. D'autres estiment que le marché des actions devrait se stabiliser à ce niveau au vu de l'évolution du délai de recouvrement (DR). Ce paramètre sophistiqué se définit comme le délai nécessaire (en années) au cours d'une action pour rejoindre le total des bénéfices futurs actualisés. Mais la plupart demeurent pessimistes, rappelant que le prochain seuil de résistance du CAC se situe entre 220 et 230. Cela représente encore un potentiel de baisse du cours des actions de plus de... 15 %. A cela s'ajoute l'effet pervers des bilans *(voir encadré)*.

Mais revenons au déroulement de la semaine. La trame chaque jour fut la même : peu de volumes, une hausse des cours en début de séance, vite coiffée par un afflux de ventes, et souvent une remontée des valeurs en fin d'après-midi.

Dès lundi, ignorant le répit que s'accordait la majorité des grandes places internationales, Paris s'enfonçait dans la baisse et tombait à son plus bas niveau de l'année. Certes *les investisseurs ont été déçus par l'échec du sommet européen de Copenhague*, mais ils sont surtout inquiets du devenir du marché des actions. *« La baisse appelle la baisse. »* Ce sombre présage était sur toutes les lèvres. L'indicateur perdait jusqu'à 4 % pour terminer à – 2,14 % grâce aux nombreuses interventions. Le courant de ventes ne se tarissait pas le lendemain malgré la bonne tenue de Wall Street. Cette fois-là, l'essai ne put être transformé. La hausse de 1,5 % de la matinée était vite noyée dans un flot de ventes. Après avoir reculé jusqu'à – 0,5 %, le baromètre, grâce aux gendarmes, se stabilisait à + 0,28 %. Scénario analogue, mercredi, qui fut toutefois perturbé par *la défaillance* pendant près d'une heure du système de cotation assisté en continu où se négocient une centaine de valeurs. Le marché déprimé s'achevait sur une note très légèrement négative (– 0,85 %).

Jeudi sera cependant la journée la plus spectaculaire de la semaine avec la publication du déficit commercial américain du mois d'octobre et la cotation d'Eurotunnel, dont les petits porteurs étaient fixés sur leur sort. Dès 10 heures, l'action, tant à Londres qu'à Paris, perdait 25 % sur son cours d'émission. Elle tombait à 26 F... pour un prix d'achat de 35 F. Ce placement de « père de famille » n'a pas résisté à la défiance générale. *« De toute façon, je garde mes cent actions. Même si elles s'effondrent, elles me donneront droit à une traversée gratuite dans cinq ans »*, observait stoïquement un détenteur de titres. Et pendant ce temps-là, l'indicateur de tendance n'en finissait pas de progresser sous l'impulsion des institutionnels et des décisions de M. Balladur de prolonger le CEA (compte épargne action) d'un an et de relever le plafond du PER (plan épargne retraite). Il culminait à 3,43 % à 14 h 30. Le renversement, hélas ! fut alors rapide. L'annonce à cette minute-là d'un déficit record *américain de 17,6 milliards de dollars a totalement* dérouté les opérateurs. Tous, pris à contre-pied, se mirent à vendre ensemble les valeurs encore cotées à cette heure-là. Des titres comme Peugeot chutèrent ainsi considérablement. L'indice tomba jusqu'à – 1,23 %. Mais, comme toujours, il se reprit en fin de séance et s'arrêta à + 0,07 %.

Ils étaient alors nombreux à prédire un « vendredi noir », dû à un krach de Wall Street et à une forte chute de Tokyo. Malgré le repli important de ces deux places, rien ne s'est passé comme prévu. Vendredi fut une journée certes nerveuse mais surtout anxieuse. Aucune véritable tendance ne pouvait s'en dégager. Pour preuve, le CAC enfonçait un nouveau seuil, tandis que l'indicateur de tendance gagnait 0,5 %. La chute des cours des actions permet de réaliser quelques belles opérations. Ainsi, le groupe Victoire, qui n'avait finalement pas été retenu dans le noyau dur de Suez, a acquis environ 1,7 % du capital de cette compagnie financière.

Les transactions se sont déroulées sur un prix moyen de 270 F au lieu de 332 F pour l'actionnariat stable et de 317 F pour le public. *Les dirigeants de Victoire* pourraient porter cette part à 2,5 % ou 3 % prochainement. Ils ne seraient pas les seuls. Certains membres du noyau stable, l'UAP notamment, auraient accru sensiblement leurs participations, renforçant le bloc d'actionnaires amis de Suez. M. Jérôme Seydoux, quant à lui, après avoir tenté vainement de prendre au prix fort le contrôle de Prouvost en juillet dernier, vient de s'attaquer à un autre groupe textile. Les Chargeurs viennent ainsi d'acquérir 57,7 % de Roudière grâce à la vente d'un bloc de titres par un actionnaire. L'investissement est de près de 73 millions de francs.

Dans le cadre de la réforme de la Bourse qui prévoit l'ouverture du capital des charges d'agents de change à des investisseurs français et étrangers, six nouveaux projets ont été annoncés : l'entrée à hauteur de 25 % des AGF chez Oddo, l'arrivée de la Banque de l'Union européenne chez Magnin-Cordelle dont elle détiendra à terme 75 % du capital, le rachat intégral de Schelcher-Dumont-Prince d'ici à trois ans par la Compagnie parisienne de réescompte, le rapprochement de la BIAO et de J.-L. Champell, l'association du britannique Barclays de Zoet Wedd (BZW) avec Puget et l'entrée du Crédit agricole et de la Société lyonnaise de banque à hauteur chacun de 15 % dans la charge lyonnaise Richard. Ces alliances portent à vingt le nombre de projets déposés pour les soixante charges françaises. Le Crédit commercial de France devrait présenter prochainement les modalités de son mariage avec Wolff-Goirand.

Dans chaque cas, le secret du prix de la transaction est jalousement gardé. Son niveau a-t-il changé à l'issue du krach boursier ? Aucune réponse, les établissements se bornent à dire qu'ils ont peu été touchés par la crise du 19 octobre. D'ailleurs, le fonds de garantie de la chambre syndicale, sorte d'assurance pour les agents de change, n'a pas été utilisé depuis...1977. Composé surtout de liquidités, il aurait traversé sans trop de problèmes les différentes secousses. Mais il est impossible de pouvoir le vérifier, son montant n'est pas rendu public. *« Ce mystère fait partie de sa force »*, aime à répéter le syndic Xavier Dupont lorsqu'on lui pose la question. Pour combien de temps encore ? Car les nouvelles structures qui seront mises en place dès l'année prochaine ne devraient-elles pas amener plus de transparence ?

DOMINIQUE GALLOIS.

Métallurgie construction mécanique

	11-12-87	Diff.
Alspi	192	– 38
Avions Dassault-B.	799	– 1
De Dietrich	1 275	– 105
FACOM	415	– 52
Fives Li	90,50	– 2
Marine Wendel	201	– 32
Penhoët	643	– 110
Peugeot SA	857	– 30
Poclain	13,20	– 0,65
Sagem	1 350	– 90
Saulnes-Chatillon	28,10	– 2,20
Strafor	340	inch.
Valéo	410	– 3
Vallourec	39	– 4

Alimentation

	11-12-87	Diff.
Béghin-Say	329	– 13
Bongrain	2 100	– 90
BSN	4 155	+ 85
Carrefour	2 241	– 38
Casino	104	– 7
Euromarché	2 850	– 200
Guyenne et Gasc.	405	– 20
Lesieur	1 475	– 5
Martell	2 250	+ 325
Moët-Hennessy	1 406	– 24
Nestlé	31 950	+ 450
Occidentale (Gle)	560	– 30
Olida-Caby	210	+ 20
Pernod-Ricard	651	– 34
Promodès	1 365	– 85
St-Louis-Bouchon	1 180	– 5
C.S. Saupiquet	900	– 20
Source Perrier	507	inch.

Produits chimiques

	11-12-87	Diff.
Inst. Mérieux	3 225	– 395
Labo. Bell.	850	– 55
Roussel UC	659	– 101
BASF	860	+ 35
Bayer	850	– 8
Hoechst	841	– 14
Imp. Chemic.	103	+ 8,50
Norsk Hydro	119,50	+ 3,50

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	11-12-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 810	– 70
7 % 1973	8 929	+ 6
10,30 % 1975	100,35	+ 0,05
PME 10,6 % 1976	100,50	– 0,15
8,80 % 1977	124,90	+ 0,90
10 % 1978	100,80	+ 0,10
9,80 % 1978	100	– 0,25
9 % 1979	97,80	– 0,70
10,80 % 1979	102,20	– 0,25
16,20 % 1982	112,26	– 0,59
16 % 1982	113,60	– 0,75
15,75 % 1982	109,80	– 0,45
CNE 3 %	4 120	+ 69
CNB bq. 5 000 F.	101,70	+ 0,01
CNB Paribas 5 000 F	101,80	+ 0,79
CNB Suez 5 000 F	101,80	+ 0,77
CNI 5 000 F	101,70	+ 0,08

Filatures, textiles, magasins

	11-12-87	Diff.
André Roudière	165	inch.
Agache (Fin.)	1 500	– 40
BHV	205	– 17
CFAO	1 250	– 80
Damart-Serviposte	2 000	+ 30
Darty	268	– 16
DMC	402,50	– 2,50
Galeries Lafayette	853	– 37
La Redoute	2 725	– 64
Nouvelles Galeries	278	– 6
Printemps	371,10	– 38,90
SCOA	69,95	– 2,05

Pétroles

	11-12-87	Diff.
Elf-Aquitaine	243	+ 10
Esso	280,10	– 24,90
Exxon (1)	207	– 2,40
B.P. France	66	– 3,10
Petrofina	1 301	– 64
Primagaz	490	– 40
Raffinage	69,20	+ 3,10
Royal Dutch	574	+ 5
Sogerap	295	– 15
Total	355,10	+ 3,50

(1) Coupon de 2,40.

Valeurs diverses

	11-12-87	Diff.
Accor	303	+ 9,50
Agence Havas	410,10	– 13,90
Arjomari	1 335	– 32
Bic	483	+ 1
Bis	625	– 45
CGIP	713	+ 3
Club Méditerranée	335	+ 7
Essilor	1 789	– 151
Europe 1	1 418	– 20
Hachette	1 615	– 175
L'Air liquide	477	– 9
L'Oréal	2 411	– 89
Navigation Mixte	739	+ 21
Nord-Est	74	– 7,80
Presses Cité	2 215	– 135
Saint-Gobain	417	– 2
Sanofi	486	– 15
Skis Rossignol	723	– 92

Bâtiment, travaux publics

	11-12-87	Diff.
Auxil. d'entr.	686	– 64
Bouygues	880	+ 15
Ciments Français	853	+ 2
Dumez	518	– 32
GTM	318	– 87
J. Lefebvre	644	+ 6
Lafarge	1 071	inch.
Maisons Phénix	46,50	– 6,95
Poliet et Chausson	405	– 6
SCREG	545	+ 10
SGE-SB	29,45	– 4,15

Mines, caoutchouc, outre-mer

	11-12-87	Diff.
Géophysique	260	– 15
Imétal	118	– 0,40
Michelin	179	inch.
Min. Penarroya	28,50	– 2
RTZ	32,70	+ 0,65
ZCI	1,67	+ 0,06

Mines d'or, diamants

	11-12-87	Diff.
Anglo-American	114,50	+ 1
Amgold	595	+ 2
Buf. Gold M.	118	+ 5,50
De Beers	54,90	– 0,10
Drief. Cons.	74,95	+ 6,85
Gencor	91	– 1
Gold Field	93,90	+ 5,70
Harmony	70,10	– 1,90
Randfontein	540	+ 10
Saint-Helena	69	– 2
Western Deep	283	+ 9

Banques, assurances sociétés d'investissement

	11-12-87	Diff.
Bail Équipement	255,10	– 44,30
Bancaire (Cie)	365	– 2
Cetelem	619	+ 30
Chargeurs SA	668	+ 3
CFF	917	– 16
CFI	364	– 24
Eurafrance	990	– 50
Hénin (La)	395	– 23
Imm. Pl.-Monceau	297	– 18
Locafrance	355	– 30
Locindus	906	– 4
Midi	970	– 64
Midland Bank	185	+ 5
OFP	830	– 21
Paris. de réesc	383	– 38,90
Prétabail	1 186	+ 4
Schneider	218,20	– 11,20
Suez (Cie fin.)	272	– 6
UCB	160	+ 2

Matériel électrique services publics

	11-12-87	Diff.
Alcatel	1 930	+ 90
Alsthom-Atlantique	235	– 5
Crouzet	136,10	+ 10
Générale des Eaux	1 058	– 25
IBM (1)	610	– 5,25
Intertechnique	508	– 92
ITT	241,80	+ 9,20
Legrand	2 060	+ 20
Lyonnaise des Eaux	1 116	– 107
Matra	1 415	+ 125
Merlin-Gérin	1 302	+ 17
Moteurs Leroy-Somer	382,90	+ 7,90
Moulinex	45,10	– 4,75
PM Labinal	665	– 19
Radiotechnique	910	– 15
Schlumberger	160	+ 0,50
SEB	587	– 62
Siemens	1 236	inch.
Signaux	266	– 25
Télémécanique Electrique	2 760	– 156
Thomson-CSF	671	– 13

(1) Coupon de 5,25 F.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Martell	+ 16,9	Gascogne	– 24,4
Fichet-Bauche	+ 10,6	TRT	– 18,8
Olida-Caby	+ 10,5	GMT Entrep.	– 18
Matra	+ 9,7	SAT	– 16,7
Midi	+ 7,6	Alspi	– 16,3
Hutchinson	+ 7,2	Skis Rossignol	– 14,9
UFB	+ 6,1	Majorette	– 14,4
Rober	+ 6	Roussel-Uclaf	– 13,3
Loc. Immob.	+ 5,8	Marine Wendel	– 13,2
Paribas	+ 5,6	UIC	– 13,1
Alcatel	+ 4,9	SGE	– 12,9
Crouzet	+ 4,7	Sovac	– 12,7
Raffinage	+ 4,7	Inst. Mérieux	– 12,3
Sfim	+ 4,5	Exor	– 12

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 4 déc.	Cours 11 déc.
Or fin (kilo en barre)	87 600	88 700
– (kilo en lingot)	88 400	88 700
● Pièce française (20 fr.)	553	542
Pièce française (10 fr.)	400	384
Pièce suisse (20 fr.)	599	601
Pièce latine (20 fr.)	513	508
● Pièce tunisienne (20 fr.)	503	505
Souverain	645	642
● Souverain Elizabeth II	639	649
● Demi-souverain	370	380
Pièce de 20 dollars	3 050	3 045
– 10 dollars	1 630	1 580
● – 5 dollars	950	902
– 50 pesos	3 480	3 445
● – 20 marks	625	630
– 10 florins	631	530
● – 5 roubles	348	335

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 décembre 1987

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Premier	–	–	–	–
+ haut	98	96,80	95,90	95,75
+ bas	97,55	96,15	95,30	95,45
Dernier	98	96,75	95,90	95,75
Compensation	98	96,75	95,90	95,75

Nombre de contrats : 79 742.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7 décembre	8 décembre	9 décembre	10 décembre	11 décembre
RM	1 621 743	–	1 465 249	1 919 162	1 440 667
Comptant					
R. et obl.	6 851 251	–	10 056 250	8 691 139	10 512 862
Actions	156 876	–	149 024	188 263	169 723
Total	8 629 870	–	11 670 523	10 798 564	12 123 252
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	70	70,3	69,9	69,4	–
Étrangères	93,6	95,6	96,1	96,1	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	70	70,8	70,7	70,10	70,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	271,8	275,7	274,1	277,4	270,3

L'effet pervers des bilans

Il y a encore quelques semaines, les milieux boursiers et financiers espéraient qu'une remontée des cours serait enregistrée avant la fin de l'année pour « habiller les bilans », c'est-à-dire réduire un peu l'impact des prévisions pour moins-values. Cela ne semble pas être le cas, à la fois pour des raisons conjoncturelles (crise du dollar) et pour des raisons structurelles.

En ce qui concerne les moins-values sur portefeuille d'actions et sur participation officielle, on sait qu'une société doit les provisionner lorsque les cours au 31 décembre sont inférieurs à leur valeur d'entrée dans les livres de cette société. Les plus-values, en revanche, ne figurent pas dans le bénéfice de l'année lorsqu'elles ne sont pas concrétisées, c'est-à-dire que les titres correspondants n'ont pas été vendus ou revendus.

Mais, dans cette perspective d'« habillage », certains gestionnaires ou directeurs financiers peuvent être tentés de concrétiser, effectivement, ces plus-values pour compenser les moins-values et les provisions correspondantes.

*Or de telles plus-values exis*tent encore, malgré la chute des cours, notamment dans les portefeuilles étrangers qui, depuis l'automne 1984, ont fait entrer bien des titres français à des cours avantageux : Peugeot à moins de 500 F ou 600 F, Lafarge entre 300 F et 500 F, et ainsi de suite (Michelin, Midi, etc). Même aux cours actuels, une revente est bénéficiaire, et elle l'est encore plus pour les Américains qui, avec la baisse du dollar, peuvent vendre des titres français en-dessous de leur cours d'achat en francs tout en conservant une plus-value en dollars.

Ce genre de vente pouvant persister jusqu'à la fin de l'année, avec l'effet dépressif que l'on imagine.

F. R.

● **Suicide.** — Un cadre bancaire de quarante-neuf ans, qui avait perdu plus d'un million de francs en spéculant en Bourse, a tué sa mère et s'est ensuite fait justice d'une balle dans la tête, à Kertzfeld (Bas-Rhin).

M. Marcel Ehrhardt a laissé à sa famille et aux enquêteurs des lettres qui ne laissent aucun doute sur ses motivations : il avait pris des risques *excessifs dans ses ordres d'achat* à terme sur le marché boursier. Un prêt de 100 000 F de sa banque n'avait pas suffi à éponger ses dettes.

L'homme, marié et père de deux enfants, avait coutume de passer la nuit plusieurs fois par semaine chez sa mère, une veuve âgée de quatre-vingt-quatre ans. Il a expliqué dans l'un de ses messages qu'il n'avait pas voulu qu'elle survive à son suicide et à sa ruine. — *(AFP.)*

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Wall Street reprend son souffle

Wall Street a retrouvé son souffle en dépit du choc provoqué par l'annonce d'un déficit record de la balance commerciale américaine pour octobre. L'indice Dow-Jones a enregistré un gain de 100,30 points pour la semaine en finissant vendredi 11 décembre à 1 867,04 points. Huit jours auparavant, l'indice avait accusé une perte de 143,74 points pour terminer à son plus bas niveau depuis la semaine du krach à la mi-octobre. La reprise des cours a commencé dès lundi, le Dow-Jones gagnant 45,43 points. Le mouvement s'est confirmé mardi et mercredi avec des hausses respectives de 56,20 et 34,15 points. Mais cet élan a été cassé jeudi par l'annonce d'un déficit record de la balance commerciale. La Bourse perdait 47,08 points. Toutefois, vendredi, l'indice s'est ressaisi finissant la semaine en progression de 11,60 points. Le volume des actions échangées a atteint 948,6 millions contre 955,5 millions pour la semaine précédente. Cette bonne tenue de la Bourse américaine, malgré le mauvais chiffre du commerce jeudi, viendrait de ce que tous les indicateurs publiés depuis lundi sont généralement satisfaisants, estiment certains analystes.

	4 déc.	11 déc.
Alcoa	41 1/8	45 3/4
Allegis (ex-UAL)	66 1/4	68 7/8
A.T.T.	26	27 3/8
Boeing	34 5/8	35 3/4
Chase Man. Bank	22 7/8	22 3/8
Du Pont de Nemours	76 3/4	80 3/8
Eastman Kodak	43 7/8	45 1/2
Exxon	36 3/8	39 1/4
Ford	72 3/8	75 3/8
General Electric	39 3/4	43 5/8
General Motors	55 1/2	59
Goodyear	49 3/8	53 1/4
I.B.M.	107 1/2	110 3/8
I.T.T.	42 5/8	43 3/4
Mobil Oil	35	38 1/4
Pfizer	44 3/4	41 3/4
Schlumberger	29 3/4	29
Texaco	31 3/4	35 1/2
Union Carbide	17 7/8	20 1/2
U.S.X.	26 5/8	30 1/2
Westinghouse	41 7/8	45 3/4
Xerox Corp.	50 3/4	54 1/2

LONDRES
Stimulé par les OPA

Dans un marché calme, les valeurs ont évolué de façon irrégulière mais en hausse durant la semaine. Plusieurs prises de participation ainsi que certaines OPA (offre publique d'achat) notamment dans le secteur pétrolier ont apporté davantage de soutien au marché. BP s'est doublement distingué avec d'importants gains après la prise de participation de 11,5 % de l'Office koweïtiens d'investissement, et à la suite de son achat de près de 15 % des parts de Britoil. Cette compagnie serait aussi convoitée par Arco. A cela s'ajoute l'OPA de Elf-Aquitaine sur la firme pétrolière Tricentrol et la majoration à 200 millions de livres de l'offre de British Airways sur British Caledonian. Eurotunnel, comme à Paris, perdait plus de 25 % de sa valeur par rapport à son prix d'émission dès le premier jour de cotation.

Jeudi, la City, comme toutes les places internationales, réagissait violemment à l'annonce du déficit américain. Elle se reprenait néanmoins en clôture.

Indice FT du 11 décembre : industrielles, 1 310,7 (contre 1 262,7) ; mines d'or, 327,3 (contre 329,4) et fonds d'Etat, 88,37 (contre 89,58).

	Cours 4 déc.	Cours 11 déc.
Beecham	426	449
Bowater	295	322
Brit. Petroleum	242	248
Charter	288	309
Courtaulds	318	331
De Beers (*)	9 5/8	9 3/4
Free Gold (*)	13 3/8	13 5/8
Glaxo	9 61/64	10 13/64
Gt. Univ. Stores	18 3/8	18 1/4
Imp. Chemical	967	10 1/4
Shell	955	980
Unilever	433	460
Vickers	129	133
War Loan	38 23/32	38 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT
Troublé

L'amorce de la reprise à Wall Street a peu encouragé le marché ouest-allemand des actions où les valeurs n'ont gagné que 2 % en moyenne durant la semaine. La tendance a été défavorablement influencée par la chute du dollar jeudi, après la publication du déficit commercial américain de 17,6 milliards de dollars pour octobre. Le billet vert est tombé à un nouveau cours plancher face au mark.

Indice Commerzbank du 11 décembre : 1 304,8 (contre 1 296,7).

	Cours 4 déc.	Cours 11 déc.
AEG	218,50	218,50
BASF	246,60	251
Bayer	254	257,30
Commerzbank	218,80	233,50
Deutschebank	393	394,80
Hoechst	252	255,50
Karstadt	462	467
Mannesman	103,20	107
Siemens	368,50	369
Volkswagen	222,50	222

TOKYO
Effet limité

A Tokyo, comme sur les autres places, l'annonce d'un déficit commercial record aux Etats-Unis pour octobre a fait vendredi 11 décembre l'effet d'une douche glacée. Mais le Kabuto cho a mieux résisté que le dollar qui s'était alors effondré. Certes, dès l'ouverture, le marché nippon décrochait de plus de 200 points mais l'écart ne devait guère se creuser par la suite. Cependant, grâce aux hausses des séances précédentes, la semaine se termine sur un léger gain.

Indices du 11 décembre : Nikkei 23035,81 (contre 22763,41) ; General 1 857,23 (contre 1837,51).

	Cours 4 déc.	Cours 11 déc.
Akai	428	437
Bridgestone	1 210	1 240
Canon	916	925
Fuji Bank	3 080	3 120
Honda Motors	1 220	1 270
Matsushita Electric	2 070	2 070
Mitsubishi Heavy	600	603
Sony Corp.	4 830	4 930
Toyota Motors	1 800	1 810

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Retranchement

Une conduite « agressive » de ses affaires et une politique aventureuse d'expansion à l'étranger figurent parmi les raisons invoquées par Standard & Poor's pour abaisser mercredi dernier son évaluation du crédit attaché à la célèbre maison new-yorkaise Salomon Inc. La notation (« rating ») n'est plus que de « A+ » contre « AA– » précédemment pour la dette de premier rang et de « A » contre « A+ » pour la dette subordonnée. En cette triste fin d'année sur les marchés financiers, la nouvelle illustre l'ampleur des changements récents et met en évidence la révision parfois déchirante de leur stratégie à laquelle *sont contraints de nombreux établissements de taille moyenne dont* l'ambition internationale semblait pleinement justifiée il y a moins d'un an encore.

Les plus puissantes des eurobanques ne manqueront pas d'en profiter pour asseoir leur supériorité sur le plan mondial. Mais, comme les autres, elles cherchent en premier lieu à s'assurer de leur position sur leur marché national. Cela facilite une ouverture des marchés internes de capitaux de plusieurs pays à des débiteurs ou à des investisseurs nouveaux. Il n'en demeure pas moins que ce resserrement témoigne d'un nationalisme étroit engoncé dans ses consortiums, ses syndicats et ses cartels.

Le retranchement sur des positions internes ne manque évidemment pas d'attirer l'attention des ministères des finances de nombreux pays, appâtés par la possibilité de recettes fiscales supplémentaires. S'ensuivent des développements déconcertants au premier abord. Les *autorités politiques en Europe chercheraient-elles* à favoriser l'activité euro-obligataire en devises au détriment des marchés domestiques qu'elles ne s'y prendraient pas autrement. Voici qu'aux Pays-Bas on va supprimer les titres au porteur, les obligations « K » pour les emprunts d'Etat. Seules subsisteront les créances « CF », instruments purement comptables. Il y a de quoi effrayer le fameux dentiste belge dont le comportement est si typique des investisseurs privés d'Europe continentale, et renforcer l'attrait des rares émissions d'euro-notes libellées en florins.

La mesure qui vient d'être annoncée aux Pays-Bas ne laisse guère de doute quant à la retenue à la source de 10 % qui pourrait, dès l'année prochaine, affecter les revenus des valeurs allemandes et à laquelle échapperaient seules les transactions à caractère vraiment international. En Autriche également, la réintroduction d'un impôt à la source sur les coupons des obligations est sérieusement envisagée. Une telle retenue frappe aussi, par exemple, tous les emprunts lancés en Italie, et son existence même explique la faveur dont jouissent auprès du public italien les émissions en eurolires qui en sont exemptes.

Sur le marché des obligations en francs français, la première apparition d'un emprunteur international depuis le mois d'octobre s'est faite dans le secteur des émissions nationales et non dans son appendice euro. La Banque mondiale lance au pair un emprunt d'1 milliard de francs *d'une durée de dix ans dont les obligations sont munies d'un coupon annuel de 10 %. L'opération*, qui devait être « swappée » en monnaie forte, est destinée à la clientèle privée des banques qu'intéressent tout à la fois la qualité d'une signature qui s'est rarement endettée en francs français et les conditions de l'opération : quelque deux points de base au-dessus du niveau correspondant des obligations assimilables du Trésor (OAT). Menée sous la direction de la BNP, la transaction a été bien accueillie.

C'est aussi sur un marché national qu'a été lancée la seule opération internationale pour le compte d'un débiteur français. Les conditions en ont été rendues publiques la semaine passée. Il s'agit de l'émission de 300 millions de francs luxembourgeois sur cinq ans pour le compte de la Banque Indosuez offerte à 99,875 % sur la base d'un coupon de 7,375 %, soit un rendement brut de 7,41 %. Placée en quelques heures, l'émission était menée par Indosuez Luxembourg, qui faisait ses premiers pas en tant que chef de file au Grand Duché. Le produit de cet emprunt est, lui aussi, « swappé », laissant l'emprunteur avec des fonds en dollars des Etats-Unis à taux flottant.

Où les étrangers s'illustrent

Quant à l'activité euro-obligataire proprement dite, elle se concentre, du fait de l'effondrement du dollar, sur les secteurs *à monnaie forte*. Le *recours au mark allemand s'intensifie* après la baisse du taux de l'escompte décidée la semaine dernière. La Bundesbank a paru soucieuse de maintenir les taux d'intérêt inchangés. Les quatre nouvelles émissions de ces derniers jours ont toutes été très bien reçues. Deux d'entre elles étaient dirigées par des banques étrangères domiciliées en Allemagne, où elles trouvent présentement un terrain propice à la démonstration de leurs talents. On attend encore qu'une banque française s'y distingue.

La Banque of Tokyo (Deutschland) a fait une entrée remarquée dans le club des chefs de file, tant en raison de l'émetteur dont elle soutenait les couleurs que de la composition du syndicat. Lancé sur trois ans pour le compte d'Industrial Credit Corporation avec la garantie de la République irlandaise, le placement *privé de 50 millions de deutschemarks est la première euro-obligation* émise en marks par un *établissement japonais pour un débiteur européen*. Elle a reçu le soutien des plus grandes banques allemandes, Deutsche Bank en tête, suivie de Commerzbank, Dresdner Bank et de Westdeutsche Landesbank. Offerts au pair, les titres sont munis d'un coupon de 5 %. Ils se traitaient vendredi sur le marché gris à – 0,50, – 0,25 pour des commissions bancaires totales de 1,375 %.

L'américaine Morgan Stanley GmbH s'est illustrée en apportant une toute première signature scandinave, Svensk Eksportkredit (SEK), dont la dette s'orne de la plus haute distinction possible, le triple A des *agences américaines spécialisées. Les obligations émises à 100,375 %* sur cinq ans pour un montant total de 300 millions de deutschemarks portent intérêt au taux de 5,375 %, soit un rendement brut de 5,29 %. Les décotes enregistrées en fin de semaine, de 1,375 % à 1 % sur le marché gris, restaient à l'intérieur de commissions bancaires de 2 %.

Parallèlement étaient offerts, à 12,15 DM pièce, 1,5 million de warrants, chacun permettant à leur détenteur d'acquérir jusqu'au 7 décembre 1989 100 dollars EU à un cours de change de 1,6725 DM. Sortie avant l'annonce de l'énorme déficit commercial américain de *17,63 milliards* pour le mois d'octobre, l'émission de warrants s'adressait initialement à ceux qui, misant sur de meilleurs résultats extérieurs, voyaient déjà le dollar abandonner pour un moment son rôle de monnaie de singe.

La chute de la devise américaine qui a suivi, la précipitant jusqu'à 1,6270 DM vendredi, n'a guère affecté la tenue de ces warrants. A la veille du week-end, ils s'échangeaient à 11,40 DM, 12 DM, ce qui, compte tenu d'une commission de vente de 50 pfennigs par warrant, était tout à fait satisfaisant. La résistance de ces instruments tient certes à leur relativement longue période d'exercice de deux ans, mais aussi à la faiblesse de leur prime. Celle-ci n'était que de 7,2 % au moment du lancement. Elle s'approchait de 10 % vendredi, alors que celles des quelques autres warrants de même nature oscillaient entre 13 % et 19,5 %.

(ntérim.)

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar au plus bas

Pas de chance pour le dollar : cette semaine, il est encore allé « au tapis », *victime d'une bien mauvaise surprise qui l'a envoyé rejoindre* ses plus bas cours historiques contre le deutschemark allemand et le yen japonais, soit 1,63 DM et 128 yens. Cette mauvaise surprise, ce fut l'annonce, jeudi 10 décembre 1987, à 14 h 30 précises (heure française), du plus gros déficit commercial des Etats-Unis depuis le début de 1987, soit 17,63 milliards de dollars en octobre. En trente secondes, le dollar perdit plus de 1 %, tombant de 1,6620 DM à 1,64 DM, pour continuer à baisser lentement par la suite, pour toucher 1,6285 DM et 128 yens avant de se redresser un peu grâce aux *interventions des banques centrales*, Réserve fédérale américaine y compris.

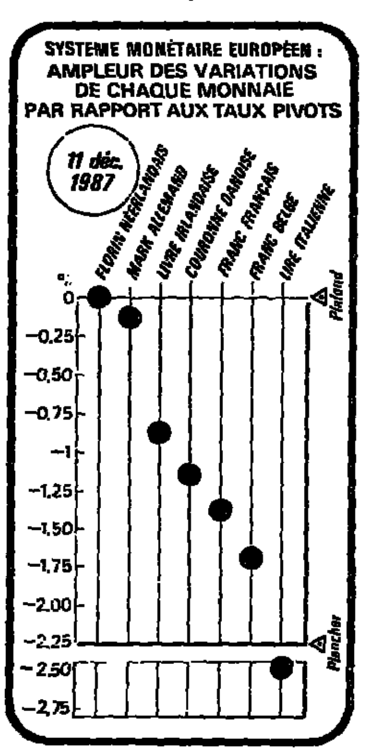
La pilule fut amère pour tout le monde, à commencer par les milieux officiels de Washington et les milieux financiers de Wall Street, où les cours de la Bourse accusèrent sévèrement le choc. Depuis le début de la semaine, les évaluations portant sur un déficit de 14 à 15 milliards de dollars, contre 14,1 milliards de dollars pour septembre et 15,7 milliards de dollars pour le mois d'août, mauvais résultat qui, annoncé peu avant le lundi « noir » 19 octobre, contribua à la chute de Wall Street. Au-delà de 15 milliards, le résultat était considéré comme mauvais. Mais à plus de 17 milliards, il fut regardé comme « *atterrant* ». Il n'y avait donc rien à faire : *en dépit d'une dévaluation du dollar de plus de 50 % par rapport aux monnaies fortes (DM et yen), le commerce extérieur américain restait tout aussi déséquilibré.*

Certes, les commentateurs avancèrent que les exportations augmentent fortement, signe, précisément, que la dévaluation du dollar commence à agir. Par ailleurs, ils laissent entendre que l'augmentation encore plus forte des importations reflète les anticipations des acheteurs de produits étrangers, qui redoutaient une hausse de leurs prix calculés en dollars, en raison d'une baisse prévisible du « billet vert » après le krach de Wall Street en octobre. Mais les milieux financiers internationaux soulignent l'irrépressible boulimie des consommateurs d'outre-Atlantique, friands de biens importés de tout poil : électronique, vêtements, chaussures. Ils notent, également, que 30 % des importations américaines proviennent des « quatre dragons » (Hongkong, Taïwan, Corée du Sud et Singapour), dont les monnaies ont pratiquement suivi le dollar dans sa chute, et n'ont donc pas été réévaluées comme le mark et le yen, avec une petite exception pour Taïwan. *Ils en concluent donc qu'il y a peu d'espoir de voir le déficit commercial des Etats-Unis se réduire rapidement.*

Certains analystes, cependant, basardent qu'une certaine réduction de ce déficit pourrait apparaître dès le milieu de janvier prochain, lorsque seront connus les chiffres du déficit américain pour le mois de novembre. Au cours de ce mois-là précisément, l'excédent commercial japonais sur les Etats-Unis est revenu de 5,86 milliards de dollars à 4,21 milliards de dollars, ce qui reste toutefois très élevé par rapport à l'excédent de 4,48 milliards de dollars dégagé en novembre 1986 : c'est l'effet de la *fameuse courbe en J*, qui gonfle *en valeur les importations d'un pays ayant réévalué sa monnaie, en dépit d'une diminution en volume. Peut-être alors verrons-nous se profiler les premiers résultats de l'opération* « Baisse du dollar », déclenchée le 22 septembre 1985 par le groupe des Cinq, devenu aujourd'hui le groupe des Sept. A ce propos, M. Kiichi Miyazawa, ministre japonais des finances, a déclaré qu' « *il serait dénué de sens que le groupe des Sept se réunisse, à défaut d'une attitude claire des Etats-Unis, sur la réduction de leur ancien déficit budgétaire* ». Il a réaffirmé que les accords du Louvre sur la stabilisation des monnaies, conclus le 22 février dernier, fonctionne efficament. Sans doute, mais ce sont alors des accords d'une souplesse telle qu'ils prennent plutôt le nom de « raccords » ajustables à volonté.

Et la finance française dans tout cela ? La hausse du mark par rapport au dollar aurait dû engendrer, à nouveau, des tensions au sein du système monétaire européen et affaiblir notre monnaie vis-à-vis de la devise allemande. Eh bien, il n'en a rien été. Le cours du mark à Paris n'a pratiquement pas monté après *l'annonce du déficit commercial américain*, et d'une *semaine sur l'autre il s'est maintenu au-dessous de 3,40 F, terminant à 3,3940 F environ*, sans intervention de la Banque de France. Il est vrai qu'une rémunération supérieure de cinq points, sur les placements en francs à court terme, à celle offerte sur les placements en marks, procure un soutien appréciable, du moins pour l'instant.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 7 AU 11 DECEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,8340	–	18,0180	74,9906	61,1621	2,9214	54,3626	0,0829
	1,8085	–	17,7304	73,5835	60,1503	2,8768	53,4473	0,0815
Paris	10,1787	5,5500	–	416,20	339,45	16,2138	301,71	4,5982
	10,1548	5,6400	–	415,01	339,25	16,2255	301,44	4,5965
Zurich	2,4456	1,3335	24,0270	–	81,5596	3,8957	72,4925	1,1048
	2,4468	1,3590	24,0958	–	81,7443	3,9096	72,6349	1,1075
Francfort ...	2,9986	1,6350	29,4595	122,61	–	4,7765	88,8829	1,3546
	2,9933	1,6625	29,4768	122,33	–	4,7828	88,8562	1,3549
Bruxelles ...	62,7778	34,23	6,1676	25,6693	209,36	–	18,6083	2,8360
	62,5853	34,76	6,1631	25,5776	209,08	–	18,5783	2,8329
Amsterdam ..	3,3736	1,8395	33,1441	137,95	112,51	5,3739	–	1,5240
	3,3687	1,8710	33,1740	137,67	112,54	5,3826	–	1,5248
Milan	2213,64	1207	217,48	905,14	738,23	35,2615	656,16	–
	2209,21	1227	217,55	902,86	738,04	35,2991	655,80	–
Tokyo	236,13	128,75	23,1982	96,5504	78,7462	3,7613	69,9918	0,1067
	238,57	132,50	23,4929	97,4982	79,6992	3,8118	70,8177	0,1080

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 11 décembre, 4,3107 F contre 4,2566 F le vendredi 4 décembre

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les taux américains remontent

Cela ne va pas très bien, à *nouveau, sur le front des taux d'intérêt*, où le *vent d'Amérique souffle en bise glacée. Jeudi après-midi, le rendement de l'emprunt-phare du Trésor*, le trente ans à échéance en 2017, a bondi à 9,44 % contre 9,22 % le matin et 9,06 % à la veille du week-end. Le coupable ? Tout simplement le déficit commercial américain pour octobre *(voir ci-dessus)*, qui, en poussant le dollar à la baisse, fait craindre une hausse des taux d'intérêt outre-Atlantique, traduisant l'augmentation de la prime de risque sur le « billet vert » et l'inquiétude des détenteurs ou des acheteurs éventuels de devise américaine.

Par ailleurs, les *prévisions* des « *gourous* » de Wall Street, tel Henry Kaufman, de la firme Salomon Brothers, ne sont guère optimistes en ce qui concerne les taux. Dans le rapport annuel de cette firme, consacré aux « Perspectives des marchés financiers », M. Kaufman prévoit un rendement de 11 % pour l'emprunt du Trésor à trente ans vers la mi-1988, soit plus d'un point et demi de hausse et une augmentation de même ordre pour les taux du court terme (argent entre banques ou Federal Funds), actuellement à 6 3/4 %.

En attendant l'année nouvelle, la place de Paris qui, il y a une quinzaine de jours, paraissait se désolidariser de celle de New-York en ce qui concerne le loyer de l'argent a, cette fois-ci, fidèlement suivi. Du jeudi au vendredi, le cours de l'échéance mars sur le MATIF a perdu un point entier, retombant à 96,60 environ, après une lente érosion tout au long de la semaine, ce qui porte à plus de 10,75 % le rendement de l'emprunt d'Etat « notionnel ». Et dire que la semaine dernière, ce cours avait failli retrouver le cours 100, qui correspond à 10 % de rendement, s'arrêtant à 99,70 !

La rechute est dure et traduit la méfiance, voire l'inquiétude des milieux financiers français. Ils se rappellent que, au cours de la première semaine de septembre dernier, le rendement de l'emprunt à trente ans américain avait passé le seuil des 9 %, venant de 7,40 % à la fin mai, pour *atteindre 9 %. On sait que la poursuite de cette hausse, culminant à 10,48 % à Tokyo le matin précédent la chute de* Wall Street, le lundi 19 octobre, avait notablement contribué à cette chute.

Cela ne trouble pas les experts de Salomon Brothers, qui pronostiquaient une reprise des marchés boursiers aux Etats-Unis et dans le monde pendant le premier semestre de 1988, de l'ordre de 15 % à 20 %. M. Kaufman recommande, tout de même, de privilégier pour les placements les obligations non libellées en dollars, avec une attention particulière pour les Européens accordant une place de choix aux obligations françaises, qui bénéficient de la « meilleure valeur relative ».

Sur le marché français des émissions primaires, calme plat cette semaine et grand vide, du moins pour les grands emprunteurs, probablement jusqu'au début de l'année prochaine. A noter toutefois, l'emprunt de 1 million de francs de la Banque mondiale, au taux « réglementaire » actuel de 10 %.

En novembre, l'en-cours total des SICAV court terme, dites de trésorerie, a *augmenté de 12 milliards de* francs à *442,3 milliards de francs*, selon les statistiques de Technique de *gestion financière* (TGF). La *progression a donc repris, après une pause en octobre (+ 2,1 milliards de francs)* et des avances vigoureuses les mois précédents (+ 20,7 milliards de francs en septembre et + 22,3 milliards de francs en août). Une fois de plus, ce sont les SICAV « monétaires », c'est-à-dire investies en placements à court terme non sensibles aux variations de cours, qui ont bénéficié de la faveur des souscripteurs. Leur en-cours brut a augmenté de 17,2 milliards de francs à 267 milliards de francs (de 13 milliards de francs en net) compte tenu de la création de six SICAV nouvelles.

En revanche, et comme d'habitude depuis le mois d'août 1986, les SICAV « sensibles » *ont régressé de 3,2 milliards de francs à 54 milliards, tandis* que les SICAV *régulières* perdaient *2 milliards* de francs à 121,2 *milliards* de francs.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

La chute libre du cacao

Le 31 décembre 1986, 1 tonne de cacao à Londres valait 1 632 livres. Au cours de la semaine écoulée, les cours sont tombés à 998 livres la tonne, leur niveau le plus bas de ces cinq dernières années. Entre ces deux chiffres, il y a toute l'incompréhension qui *sépare, sur le terrain des matières premières, les producteurs du tiers-monde* et les consommateurs massivement concentrés en ce qui concerne le cacao dans les pays développés.

Du côté des producteurs, on trouve la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de fèves (et quatrième pour le café), qui ne peut plus payer sa dette faute de recettes en devises suffisantes. On trouve encore le Ghana, premier producteur mondial dans les années 70, avant que le nouveau régime laisse à l'abandon ses plantations, aujourd'hui en plein marasme.

Les autorités d'Accra, encouragées par la Banque mondiale, engagent un vaste programme de relance de la production pour les cinq prochaines années. 128 millions de dollars accordés par l'Association internationale de développement (IDA), le conseil ghanéen du cacao et différentes banques africaines vont financer cet effort. L'objectif est de porter à 300 000 tonnes la production annuelle (contre 225 000 en 1986-1987).

De l'autre côté, les consommateurs font la fine bouche. S'ils sont prêts à payer cher le produit fini lorsqu'il porte la marque Lindt, Suchard ou Nestlé, ils sont en revanche fermés à tout discours sur la revalorisation de la matière première. Même la France, longtemps en pointe sur ce thème, n'évoque plus officiellement la nécessité de préserver un « juste prix » pour les produits de base (*le Monde* du 10 décembre). Dans ces circonstances, la crise du cacao *fait resurgir* les vieux pathos du *dialogue manqué* entre le Nord et le Sud, *à propos d'une denrée aussi superflue ici que vitale là-bas.*

Le blocage ne date pas d'hier. Les excédents de fèves, estimés pour la campagne 1987-1988 à 91 000 tonnes par l'OIC (Organisation internationale du cacao), empêchent toute possibilité de reprise des cours. Le marché est en situation de pléthore pour la quatrième année consécutive. Si la consommation reste bonne (1,904 million de tonnes), elle ne connaît pas de progression susceptible d'absorber le trop-plein.

Reste l'accord international de 1986 dont la bonne marche s'est enrayée l'été dernier. Après avoir acheté 75 000 tonnes, portant ses réserves à 175 000 tonnes, le directeur du stock régulateur n'est pas parvenu à infléchir la tendance résolument baissière du marché. Conformément au règlement de l'accord, les achats de soutien ont été stoppés après cette première vague de 75 000 tonnes. Leur reprise est subordonnée à la définition d'une nouvelle fourchette de prix plus basse, celle fixée jusque-là (1600-2270 DTS) (1) étant manifestement trop élevée.

Le 5 décembre, consommateurs et producteurs ont échoué pour la énième fois dans leurs discussions. Ces derniers étaient prêts à se résoudre à une baisse de l'échelle des prix. Mais ils demandaient aussi que soient taxées plus fortement les importations en provenance des pays non membres de l'OIC, de Malaisie en particulier. En jugeant « *discriminatoire* » une telle mesure, les consommateurs ont mis fin au dialogue avec les Africains producteurs. Les cours du cacao n'ont dans ces *conditions aucune raison de s'arrêter en si mauvais chemin.*

ERIC FOTTORINO.

(1) 1 DTS = 1,3 dollar.

PRODUITS	COURS DU 11-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1319 (+ 112) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	912 (+ 16) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	3 780 (+ 180) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 281 (+ 1) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	1 281 (– 38) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 758 (– 134) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	384,4 (– 0,6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	189 (+ 4,5) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	208,60 (– 2,10) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

هكذا من الاصل

Le Monde

CORÉE DU SUD : l'anniversaire du putsch de 1979

La tension monte à la veille du scrutin présidentiel

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La campagne pour l'élection présidentielle du 16 décembre est entrée dans une phase de turbulences. L'aggravation de la violence *« peut conduire au désastre ». « Nous allons vers la catastrophe nationale. »* Ces deux déclarations faites, vendredi 11 décembre à quelques heures d'intervalle à des journalistes étrangers, la première par M. Hyun Hong-jun, secrétaire général adjoint du Parti pour la démocratie et la justice (PDJ) et l'un des bras droit de M. Roh Tae-woo, candidat du pouvoir, la seconde par M. Kim Dae-jung, la figure symbolique de l'opposition, témoignent du climat alarmiste qui règne à Séoul.

Le meeting de M. Roh Tae-woo à Chonju, jeudi dernier, au cours duquel le candidat protégé par des boucliers en plastique a été la cible de volées de pierres et de cocktails Molotov, et qui se solda par une centaine de blessés, a amené le gouvernement à prendre des mesures pour assurer la sécurité des candidats. Un dispositif policier renforcé a notamment été mis en place, ce samedi, sur l'esplanade de Yoido à Séoul, où M. Roh doit prendre la parole. Selon la police, des groupes d'étudiants radicaux et de contestataires veulent empêcher la tenue de ce meeting.

Il a lieu, en fait, un jour où l'opposition et les dissidents sont particulièrement mobilisés et ont organisé à travers le pays des manifestations pour exiger la fin des *« gouvernements militaires »* : le 12 décembre est, en effet, l'anniversaire du putsch de 1979 qui permit au président Chun Too-whan, alors général, et à M. Roh Tae-whoo, également général à l'époque, de prendre le pouvoir. *« Ce week-end sera un moment crucial dans cette campagne »*, estime un diplomate occidental.

La proximité de l'échéance d'une élection dont il est clair désormais (une ultime tentative de réconciliation des deux candidats de l'opposition ayant échoué) que le vainqueur sera élu avec une très faible majorité en raison de l'éparpillement des voix contribue certes à la nervosité générale. Les candidats jouent leur va-tout. Et ils ont désormais adopté la stratégie de la tension pour attirer dans leurs camps respectifs les indécis, cherchant moins à les rassurer par des promesses qu'à les inquiéter dans le cas où l'adversaire serait élu.

M. Roh, qui paraît en recul, annonce, désormais, que *« le pays et les Jeux olympiques seront emportés dans la tourmente »* si un candidat de l'opposition accède au pouvoir. La catastrophe de l'avion de Korean Airlines disparu au large de la Birmanie a, d'autre part, inopinément avivé l'inquiétude suscitée par la menace du Nord, largement exploitée par le gouvernement.

« Climat de terreur »

M. Kim Dae-jung dénonce, pour sa part, le *« climat de terreur »* que ferait régner le pouvoir en place pour forcer les électeurs à soutenir son candidat. A l'achat des voix (quelque 1,2 milliard de dollars auraient été mis en circulation par le PDJ pour assurer la victoire de M. Roh), qui s'opère de plus en plus ouvertement et a été dénoncé, vendredi, dans un article énumérant la liste des fraudes par le quotidien *Dong-A*, s'ajoutent désormais les menaces.

M. Kim a ainsi cité l'exemple d'un sergent, Chung Youn-kwan, de l'unité logistique 8B350 de la base de Pyokche, dans la province du Kyonaji, qui, le 4 décembre, aurait été battu à mort par ses supérieurs pour avoir voté en faveur de l'opposition (beaucoup de militaires votant par correspondance ont déjà envoyé leur bulletin). Manipulé par la majorité comme par l'opposition, ce climat de violence larvée risque de dégénérer.

La déclaration du 9 décembre de M. Gaston Sigur, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires de l'Extrême-Orient et du Pacifique, reflète les préoccupations que suscite cette tension à Washington. Elle comporte une implicite mise en garde : *« Nous ne voyons aucune raison pour laquelle ces élections devraient être retardées ou annulées »*, et un appel à la réconciliation nationale.

Des rumeurs circulent à Séoul selon lesquelles le gouvernement pourrait annuler les élections si les troubles s'amplifient. *« Ce serait à la Cour suprême et à la commission pour les élections de prendre cette décision. Mais ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse »*, estime M. Hyun, secrétaire adjoint du PDJ. Dans un tel climat de nervosité, les spéculations sur une possible intervention de l'armée tendent, d'autre part, à se renforcer, bien qu'il n'y ait, jusqu'à présent, aucun signe tangible permettant de les étayer. Son rôle dans les affaires politiques depuis vingt ans incite cependant à penser que certains militaires accepteront difficilement une victoire de l'opposition.

PHILIPPE PONS.

HAITI

Quatre candidats à la présidence demandent la démission du Conseil national de gouvernement

Port-au-Prince. — Les quatre principaux candidats à la présidence haïtienne, MM. Marc Bazin, Sylvio Claude, Louis Déjoie et Gérard Gourgue, ont demandé, le vendredi 11 décembre, dans un communiqué commun, la *« démission immédiate »* du Conseil national de gouvernement (CNG) dirigé par le général Henri Namphy. Ils ont indiqué qu'ils avaient déjà entamé des pourparlers *« pour proposer au pays une alternative de gouvernement susceptible d'assurer harmonieusement la transition démocratique »*. Selon les signataires, les dispositions prises par le CNG *« confirment une fois de plus sa volonté délibérée de s'installer, sans aucun respect de l'opinion, dans l'illégalité et l'inconstitutionnalité et de conduire le pays à la catastrophe »*.

Ces déclarations interviennent après la nomination par les autorités des nouveaux membres du Conseil électoral provisoire, chargé d'organiser les prochaines élections, fixées par le CNG au 17 janvier prochain. Les neuf membres du CEP ont été désignés par le CNG sans consultations préalables. Cinq des neuf organismes devant être représentés ont, en effet, refusé de désigner de nouveaux membres après la destitution, le 29 novembre dernier, des représentants de l'ancien Conseil.

Face à ce double défi des partis politiques et des principaux secteurs de la société haïtienne, le général Namphy a affirmé, lors d'un entretien avec cinq chefs de gouvernement des Caraïbes, que l'armée assurerait la sécurité lors du prochain scrutin. Un nouveau décret électoral doit être publié, le 18 décembre prochain, pour fixer les modalités du scrutin. Le Parti communiste haïtien a déjà indiqué qu'il refusait de participer à des élections sous le contrôle du Conseil national de gouvernement. — *(AFP, AP, Reuter.)*

Dans la banlieue du Caire

Une soixantaine d'enfants tués dans un accident de car

LE CAIRE
de notre correspondant

Une soixantaine d'écoliers âgés d'une dizaine d'années ont été tués, et presque autant grièvement blessés, vendredi 11 décembre, à la suite d'un accident entre un train et un car d'enfants, dans la banlieue populaire d'Aïn-Chams, au nord-est du Caire. Le car, qui transportait *cent vingt enfants et dix adultes* entassés, rentrait d'une excursion scolaire.

Pressé d'arriver, le chauffeur avait décidé de prendre un raccourci emprunté normalement par les charrettes et traversant la voie ferrée ; faisant fi de l'absence de passage à niveau, il s'est engagé entre les monticules de poubelles longeant les rails. C'est à ce moment que le train venant de Suez l'a surpris. L'autobus a été coupé en deux par la locomotive. La partie du car restée sur la voie ferrée a été réduite en un magma informe fait de tôles tordues et de corps déchiquetés. Dans la nuit, les deux hôpitaux où les enfants ont été transportés étaient assiégés par des centaines de parents affolés.

A. B.

● **Ordinateurs volés à la faculté des sciences de Besançon.** — Une quinzaine d'ordinateurs d'une valeur d'environ 700 000 francs ont été volés par des inconnus dans un laboratoire de la faculté des sciences de Besançon. Selon les responsables de la faculté, les voleurs ont des connaissances précises en informatique, car ils se sont emparés du matériel le plus *récent et le plus performant.*

Le numéro du « Monde » daté 12 décembre 1987 a été tiré à 522 452 exemplaires

A B C E F G H

Le PDG du groupe, M. Rohmer, annonce des décisions spectaculaires

Sir James Goldsmith se retire de « l'Express »

La semaine écoulée restera sans doute marquée d'une pierre noire pour Sir James Goldsmith. Le *« joueur chanceux »*, comme le surnommait récemment le magazine américain *Time*, a dû en effet renoncer aux deux derniers paris qu'il avait lancés en France, dans le domaine de la presse. Des désaccords avec le directeur du *Quotidien de Paris*, M. Philippe Tesson, l'avaient finalement poussé à refuser d'entrer dans le capital du journal et de participer à la relance qui aurait fait de ce titre « un International Herald Tribune à la française » selon ses rêves (*le Monde* du 12 décembre). Et dans la foulée, Sir James a décidé de se retirer de *l'Express*.

Propriétaire depuis 1977 du titre créé par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, M. Goldsmith l'avait revendu l'été dernier à la Compagnie générale d'électricité, en même temps que sa société mère, la Générale occidentale, tout en conservant moins de 5 % du capital. Bombardé pourtant président du comité éditorial de l'hebdomadaire, il en restait le patron virtuel, et ce malgré la nomination de M. Bruno Rohmer au poste de PDG du groupe Express.

Depuis le vendredi 12 décembre, la situation s'est clarifiée. *« Devant s'absenter de France pour plusieurs mois, Sir James Goldsmith a décidé d'abandonner la présidence du comité éditorial de* l'Express, *»* a indiqué la direction de l'hebdomadaire dans un communiqué. Ce départ s'accompagne de celui de M. Jean-Paul Pigasse. M. Pigasse, qui fut journaliste dans la presse économique *(Entreprise, les Echos)*, avait été nommé directeur des rédactions des publications du groupe Express *(l'Express* et ses hebdomensuels, *le Vif-l'Express, l'Express international*, etc.) en août 1986 par Jimmy Goldsmith, après avoir effectué une mission de réorganisation du groupe en sa qualité de PDG de la Société de restructuration de presse (groupe Expand). M. Yann de l'Ecotais, directeur adjoint des rédactions et journaliste à *l'Express* depuis dix ans, a été nommé à son poste par M. Bruno Rohmer, PDG.

Ces décisions, annoncées le vendredi 11 décembre à une assemblée générale de la rédaction par les membres de la Société des rédacteurs qui avaient rencontré M. Rohmer juste auparavant, ont été favorablement accueillies. *« La Compagnie générale d'électricité, propriétaire de* l'Express *via la Générale occidentale, sentait qu'il y avait une crise latente due à la nomination de Jimmy Goldsmith à un poste qu'il n'occupait pas, ce qui paralysait le journal*, affirme un rédacteur. *Le personnel se réjouit donc de la clarification apportée à* l'Express. *»*

Maintenant seul patron du groupe, M. Rohmer a indiqué que *l'Express* ne se portait pas si mal : les ventes en 1987 ont augmenté de 0,5 % et les recettes publicitaires de 12 %. Il a précisé, cependant, que le redressement des ventes était à l'ordre du jour et qu'une importante étude concernant l'audience des quatre hebdomensuels — dont l'existence a souvent été mise en cause au sein de *l'Express* — et portant sur trente mille lecteurs serait terminée fin janvier. Une enquête préliminaire à des choix qui seront faits au printemps prochain. En outre, M. Rohmer n'a pas pu nier que des offres d'achat de *l'Express* avaient été faites récemment (*le Monde* du 10 décembre). A la rédaction, on affirme que Sir James Goldsmith était le premier sur les rangs mais que les négociations ont été rompues le week-end dernier.

La décision prise par Jimmy Goldsmith de se retirer de *l'Express* constitue sa dernière volte-face. Certaines sources invoquent des raisons de santé ou la volonté de séjourner dans sa propriété mexicaine. La vérité doit sans doute être plus complexe et faire la part de l'affectif *et* des affaires. La rédaction de *l'Express* avait en effet manifesté son opposition à Jimmy Goldsmith et s'en était ouverte à M. Rohmer. Sir James Goldsmith a dû prendre cela comme une gifle. Mais il avait aussi écrit dernièrement à M. Philippe Tesson : *« La situation de votre pays ne m'autorise pas à investir en France pour le moment. »* Une phrase ambiguë, mais qui reste celle d'un joueur prêt à miser, un autre jour.

YVES-MARIE LABÉ.

Un sondage de l'IFOP

39 % pour M. Mitterrand 26 % pour M. Barre 17 % pour M. Chirac

M. François Mitterrand recueillerait 39 % des voix au premier tour, M. Raymond Barre, 26 %, et M. Jacques Chirac, 17 % si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, indique un sondage réalisé par l'IFOP pour TF 1 et *Libération*. Selon cette enquête faite du 23 novembre au 5 décembre auprès d'un échantillon national de deux mille cent dix-sept personnes, viendraient ensuite MM. Jean-Marie Le Pen (8 %), André Lajoinie (5 %) et Pierre Juquin (3 %). M[lle] Arlette Laguiller (trotskiste) et M. Antoine Waechter (écologiste) recueilleraient chacun 1 % des suffrages exprimés. Dans l'hypothèse où M. Michel Rocard remplace M. Mitterrand, les chiffres sont : M. Rocard, 30 %, M. Barre, 29 %, M. Chirac, 20 %, M. Le Pen, 9 %, M. Lajoinie, 6 %, M. Juquin, 3 %, M. Waechter, 2 % et M[lle] Laguiller, 1 %.

Au second tour les résultats seraient les suivants : M. Mitterrand, 58 % — M. Chirac, 42 % ; M. Mitterrand, 52 % — M. Barre, 48 % ; M. Rocard, 52 % — M. Chirac, 48 % ; M. Barre, 55 % — M. Rocard, 45 %.

Ce sondage baptisé « présidoscope », premier d'une série de huit enquêtes analogues d'ici à mai, indique que 46 % des personnes interrogées se déclarent *« absolument sûres »* de ne pas modifier leur intention de vote et que le même nombre reconnaît qu'il *« peut changer d'avis »*.

Après les incidents de Fort-de-France

M. Mitterrand suggère à M. Le Pen de s'adresser à la justice

Dans une lettre adressée à M. Jean-Marie Le Pen, le président de la République indique au président du Front national qu'il lui laisse *« le soin d'engager les démarches nécessaires pour faire valoir ses droits »* auprès de la justice à la suite de son voyage manqué aux Antilles. De retour à Paris après avoir été empêché d'atterrir à la Martinique par des manifestants massés sur les pistes de l'aéroport de Fort-de-France, M. Le Pen avait fait appel au chef de l'Etat et lui avait demandé audience.

M. Mitterrand écrit que *« le président de la République ne saurait se substituer à la libre appréciation ni de l'autorité judiciaire ni des institutions représentatives en cause »*. Il ajoute que la libre circulation sur l'ensemble du territoire est *« un principe de valeur constitutionnelle uniformément applicable, sans autre formalité, à tous les citoyens français ainsi qu'aux étrangers en situation régulière »*.

« Libération » empêché de paraître par une grève de la fabrication

Le quotidien *Libération* n'a pas paru en kiosque le samedi 12 décembre, à la suite d'une grève décidée dans la soirée du vendredi 11 décembre par les quatre-vingt-cinq membres de l'atelier de fabrication. Les grévistes réclament l'ouverture de *« véritables négociations »* sur la garantie de l'emploi.

Un accord d'entreprise avait été signé en juin dernier entre la direction et la fabrication de *Libération*, qui prévoyait le maintien, pendant deux ans, de l'ensemble du personnel de ce secteur. La menace de trente-cinq licenciements prévus dans le plan de redressement du nouveau directeur général du quotidien, M. Jean-Louis Péninou, remet en cause cet accord, selon la fabrication. Il prévoit des suppressions d'emplois dans l'ensemble des secteurs du journal (rédaction, administration, fabrication). Une tentative de discussions avec la direction a bien eu lieu durant la journée de vendredi, mais elle a avorté et la grève — dont le préavis avait été déposé il y a deux jours — a été décidée.

Celle-ci intervient alors que *Libération* est en proie à l'inquiétude : la procédure de départs volontaires choisie par la direction se clôt le 21 décembre. Si le chiffre de trente-cinq suppressions de postes n'est pas atteint, la direction compte avoir recours à des licenciements.

En outre, la direction et la rédaction sont en conflit à propos des élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise, le mercredi 10 décembre. La direction assure que le quorum n'aurait pas été respecté dans le collège cadres et journalistes. Elle a indiqué qu'elle demanderait au tribunal d'instance de faire procéder à un second tour le 18 décembre. Les syndicats soulignent, de leur côté, le caractère « historique » pour *Libération* de l'importante participation des journalistes et des cadres au vote de mercredi : sur 303 inscrits, il y a eu 152 votants, 130 voix se portant sur la liste commune CGT-CFDT. Celle-ci a donc obtenu 5 élus (4 CFDT, 1 CGT) au comité d'entreprise et une représentation voisine aux élections des délégués du personnel.

Y.-M. L.

Les « petites » privatisations

Le capital de trois banques régionales bientôt ouvert au public

Faute de pouvoir privatiser de grandes sociétés, le gouvernement prépare la mise sur le marché d'une partie du capital (le tiers environ) de trois banques régionales, filiales de la compagnie financière du CIC : la Société lyonnaise de banque, le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine et le Crédit industriel de l'Ouest. Vendredi 11 décembre, le ministère des finances a lancé les appels d'offre en vue de la désignation des banques conseils et cabinets d'audit qui seront chargés de préparer ces opérations. Les candidats ont jusqu'au 18 décembre pour se faire connaître.

Dans son communiqué, le ministère précise que la mise sur le marché de ces trois filiales du CIC constitue *« la suite logique de l'opération de restructuration »*, réalisée au sein du groupe. Les relations entre le GAN, actionnaire important du groupe et la Compagnie financière d'une part, entre le CIC et ses filiales d'autre part, ont été simplifiées.

Les actions de ces trois filiales seront introduites sur les places financières de Lyon, de Nancy et de Nantes. Leur capital sera ainsi ouvert à l'épargne locale, *« conformément à la vocation de ces établissements »*. La Rue de Rivoli indique en outre que ces mises sur le marché *« pourront s'accompagner le cas échéant d'une augmentation de capital »*. En tout état de cause, ces opérations ne *« seront réalisées que lorsque les conditions du marché le permettront »*.